



SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 15 janvier 2018 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

Moment de silence en la mémoire de Roger Thibodeau, caméraman à TVCB, qui couvrait les séances depuis plusieurs années.

1. GREFFE

R-2018-01-5972: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et en reportant l'item 1.3 « adoption règlement 2017-376 alarme incendie non fondée » et qu'à l'item "affaires nouvelles" des motions de félicitations soient ajoutées et que cet item reste ouvert.

1. GREFFE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 4, et les séances extraordinaires du 11 décembre 2017
- 1.3 Adoption règlement 2017-376 alarme incendie non fondée
- 1.4 Adoption du règlement éthique et déontologie
- 1.5 Adoption du règlement no 2017-382
- 1.6 Adoption règlement 2017-383
- 1.7 Adoption règlement 2017-384
- 1.8 Adoption règlement 2017-385
- 1.9 Vente de biens pour non-paiement de taxes
- 1.10 Mandat d'acquisition - Immeubles vendus pour taxes
- 1.11 Modification de la résolution 2017-02-5753– Adoption des dépenses du fonds de roulement
- 1.12 Adoption de l'échelle salariale

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

- 2.1 Mandat à l'union des municipalités du Québec achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2018

3. SÉCURITÉ

4. URBANISME

5. LOISIRS

6. FINANCES

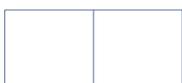
- 6.1 Approbation du bordereau des comptes
- 6.2 Dépôt des certificats de crédit par Mélanie Quirion, trésorière

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1 Correspondance
- 7.2 Affaires nouvelles
- 7.3 Période de questions

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

- 8.1 Levée ou ajournement de la séance





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018 (suite)

R-2018-01-5973: Adoption des procès-verbaux des séances du 4, et les séances extraordinaires du 11 décembre 2017

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 4 décembre, la séance extraordinaire du budget le 11 décembre et la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 soient adoptés tels que rédigés.

reporté Adoption règlement 2017-376 alarme incendie non fondée reporté

Il est proposé par ____,
Appuyé par ____ et résolu

QUE le règlement 2017-376 « *modifiant l'article 11.3.7 (système d'alarme relié) du règlement 2017-367* » soit adopté tel que présenté.

R-2018-01-5974: Adoption du règlement éthique et déontologie

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2017-381 « *concernant l'éthique et déontologie* » soit adopté tel que présenté.

R-2018-01-5975: Adoption du règlement no 2017-382

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2017-382 « *concernant les compensations d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur 2018* » soit adopté tel que présenté.

R-2018-01-5976: Adoption règlement 2017-383

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2017-383 « *concernant la compensation pour l'usage des égouts à taux fixes et au compteur et la vidange des fosses septiques 2018* » soit adopté tel que présenté.

R-2018-01-5977: Adoption règlement 2017-384

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2017-384 « *concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures et des matières résiduelles 2018* » soit adopté tel que présenté.





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018 (suite)

R-2018-01-5978: Adoption règlement 2017-385

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2017-385 « *décrétant l'imposition des taxes foncières et autres pour l'année 2018* » soit adopté tel que présenté.

R-2018-01-5979: Vente de biens pour non paiement de taxes

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées proposée par la trésorière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Et résolu à l'unanimité

D'ordonner à la Greffière de la Ville de Beauceville, conformément aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes, de procéder à la vente des immeubles qui ne font pas l'objet d'entente de paiement ou de séquestre judiciaire apparaissant au sommaire de l'état des taxes impayées au 10 janvier 2018 et ce, pour défaut de paiement des taxes municipales. Cette vente aura lieu à l'enchère publique le 15 février 2018, à 11 heures, à la salle du conseil située au 540, boul. Renault.

L'immeuble devant être vendu à l'enchère publique est le suivant et il sera procédé à leur vente pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la Loi sur les cités et villes:

| No matricule des immeubles | Montant |
|----------------------------|-------------|
| 8319 36 7600 | 9 451,32 \$ |

R-2018-01-5980: Mandat d'acquisition - Immeubles vendus pour taxes

Considérant que la Ville de Beauceville peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 15 février 2018 conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes;

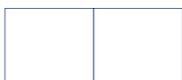
En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

De permettre à la trésorière, madame Mélanie Quirion, ou son mandataire, d'acquérir pour et au nom de la Ville de Beauceville les immeubles devant être vendus pour défaut de paiement des taxes le 15 février 2018, de la propriété numéro de matricules: 8319-36-7600;

Le mandataire de la Ville ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication et celui-ci ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

R-2018-01-5981: Modification de la résolution 2017-02-5753– Adoption des dépenses du fonds de roulement

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018 (suite)

Appuyée monsieur Mario Perron par et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2017-02-5753 soit modifiée comme suit :

En ajoutant les items suivants au fonds de roulement

❖ Jeux Île Ronde 15 500 \$

R-2018-01-5982: Adoption de l'échelle salariale

Il est proposé par monsieur Mario Perron

Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que l'échelle salariale 2018 – 2022 telle que soumise soit adoptée.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2018-01-5983: Mandat à l'union des municipalités du Québec achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2018

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

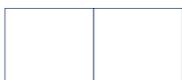
Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc

Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu :

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville de Beauceville pour l'année 2018;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018 (suite)

besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Beauceville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

3. SÉCURITÉ

4. URBANISME

5. LOISIRS

6. FINANCES

R-2018-01-5984: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2017-12 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

Dépôt des certificats de crédit par Mélanie Quirion, trésorière

La Trésorière dépose un certificat de crédit couvrant les dépenses générales, dites incompressibles de l'année 2018 et un certificat de crédit pour les dépenses de tout ordre, mais inférieures à cinq cents dollars (500 \$) au cours de l'année 2018.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

- Aucune correspondance

7.1 Affaires nouvelles

7.1.1 Motion félicitations au service incendie





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018 (suite)

Monsieur le Maire avec l'appui des membres du conseil, adresse une motion de félicitations au service de sécurité incendie pour leur travail fait suite à plusieurs incendies: 6 interventions dans 30 heures

7.1.2 Motion félicitations aux différents services incendie d'entraide

Monsieur le Maire avec l'appui des membres du conseil, adresse une motion de félicitations aux services de sécurité incendie des municipalités de Saint-Joseph, Saint-Odilon, Saint-Victor et de Saint-Benjamin pour leur support lors des incendies lors de la période des Fêtes.

7.1.3 Mention félicitations au Maire pour la présidence de TREMCA

Madame la conseillère Marie-Andrée Giroux et avec l'appui des autres membres du Conseil félicite monsieur le Maire Luc Provençal suite à sa nomination à la présidence de la TREMCA (table régionale élus municipaux de Chaudière Appalaches)

7.1.4 Activités de suivons Marie-Philip Poulin

Madame la conseillère Marie-Andrée invite la population à suivre les activités entourant la participation comme capitaine de l'équipe de hockey féminin de Marie-Philip Poulin aux Olympiques de Pyeongchang 2018. Il y aura conférence de presse le 6 février pour annoncer les activités lors de la présentation des jeux et, au retour il y aura une parade.

7.1.5 Remerciement mesures d'urgence

Monsieur le Maire remercie les employés municipaux et les citoyens qui ont collaboré aux mesures d'urgence

7.1.6 Félicitation randonnée du club VTT

Monsieur le Maire félicite les organisateurs de la randonnée du club VTT des Jarrets Noirs qui fut un succès malgré la température et remercie les quelques commanditaires qui participent à nos rendez-vous d'hiver.

Période de questions

Sylvio Morin, TVCB, demande quand la nouvelle caméra pour les mesures d'urgence sera en fonction.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2018-01-5985: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018 (suite)

Certificat de crédits disponibles pour dépenses projetées
(Cités et Villes, Art 477-1)

Je soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles cette dépense ci-après est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Dépenses d'un montant inférieur à 500 \$ pour l'année budgétaire 2018.

Signé à Beauceville, ce 15 janvier 2018

Mélanie Quirion, CPA, CA, M.Sc.
Trésorière, directrice des finances





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 5 février 2018 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2018-02-5986: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Mario Perron, et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

Que l'item 1.3 soit reporté à une séance ultérieure

Que dans l'item 7.2 Affaires nouvelles soit ajoutée une résolution pour la mise en valeur et développement historique, artistique et culturel de la municipalité

1. GREFFE

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018

1.3. Avis de motion modifiant le règlement 2009-221 sur les animaux et dépôt du projet de règlement

Présentation du projet de règlement 2018-386

1.4. Avis de motion du règlement 2018-387 sur la construction nouvel aréna.

Présentation du projet de règlement 2018-387

1.5. Avis de motion du règlement 2018-388 sur les avis publics

Présentation du projet de règlement 2018-388

1.6. Nomination du maire suppléant

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

2.1. Remplacement système de chauffage du garage

2.2. Approbation des dépenses sur chemins – subvention

2.3. Approbation des dépenses sur chemins - subvention

SÉCURITÉ

2.4. Fermeture de la 179e Rue

2.5. Adoption du plan de mise en œuvre

3. URBANISME

4. LOISIRS

4.1. Engagement au projet fonds culturel

5. FINANCES

5.1. Approbation du bordereau des comptes

5.2. Remplacement – congé de maternité – Mélanie Quirion

5.3. Adoption des dépenses du fonds de roulement

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

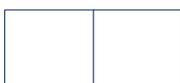
6.1. Correspondance

6.2. Affaires nouvelles

6.3. Période de questions

7. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

7.1. Levée ou ajournement de la séance





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2018 (suite)

R-2018-02-5987: Adoption du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018 soit adopté tel que rédigé.

Avis de motion modifiant le règlement 2009-221 sur les animaux et dépôt du projet de règlement [Reporté à une séance ultérieure](#)

Le ou la conseiller(ère) ___ donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2009-221 sur les animaux.

Présentation du projet de règlement 2018-386

A-2018-02-457: Avis de motion du règlement 2018-387 sur la construction nouvel aréna.

Le conseiller monsieur Sylvain Bolduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement 2018-387 sur la nouvel aréna.

Présentation du projet de règlement 2018-387

Le conseiller monsieur Sylvain Bolduc présente le projet de règlement 2018-387.

A-2018-02-458: Avis de motion du règlement 2018-388 sur les avis publics

Le conseiller monsieur François Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement concernant les modalités de publication des avis publics.

Présentation du projet de règlement 2018-388

Le conseiller monsieur François Veilleux présente le projet de règlement 2018-388.

R-2018-02-5988: Nomination du maire suppléant

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Claude Mathieu soit et est nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2018.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2018-02-5989: Remplacement système de chauffage du garage

Considérant la demande de prix pour le remplacement du système de chauffage au garage municipal;





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2018 (suite)

Considérant les offres reçues par:

| | |
|-------------------|------------------------------|
| Gagnon Électrique | 18 000 \$ taxes non incluses |
| Busque & Cie | 15 560 \$ taxes non incluses |

Considérant la recommandation de monsieur Denis Guay directeur des Travaux Publics d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Busque & Cie.» au montant quinze mille cinq cent soixante (15 560 \$) taxes non incluses,

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, les taxes incluses, à même son fonds de roulement.

R-2018-02-5990: Approbation des dépenses sur chemins – subvention

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 19 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

R-2018-02-5991: Approbation des dépenses sur chemins - subvention

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

3. SÉCURITÉ

R-2018-02-5992: Fermeture de la 179e Rue

Attendu que lors de la soirée « Rendez-vous au clair de lune » tenu le 24 février prochain;

Attendu que l'activité se terminera à la 179e Rue;





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2018 (suite)

Attendu que pour assurer la sécurité des participants et du public il y aurait lieu de fermer temporairement la 179^e Rue pendant la durée de l'événement soit de 17h00 à 22h00 inclusivement;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville autorise la fermeture temporaire de la 179^e Rue, le 24 février 2018 de 17h00 à 22h00 inclusivement, afin de permettre la tenue de l'activité « soirée rendez-vous au clair de lune » dans le cadre des Rendez-vous d'hiver.

R-2018-02-5993: Adoption du plan de mise en œuvre

Attendu que la MRC Robert-Cliche a élaboré son projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Attendu que chaque municipalité locale de la MRC doit adopter pour son territoire un plan de mise en œuvre dudit schéma qui sera intégré à celui-ci;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville adopte son plan de mise en œuvre, année 1, en sécurité incendie à être intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche.

4. URBANISME

5. LOISIRS

R-2018-02-5994: Engagement au projet fonds culturel

Attendu que le Musée Marius-Barbeau répond aux objectifs généraux du Fonds culturel-2018 de la MRC Robert-Cliche;

Attendu que le Musée Marius-Barbeau répond aux priorités régionales de développement de la Politique culturelle de la MRC Robert-Cliche;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la municipalité s'engage comme partenaire de services pour un montant de 300 \$ pour la tenue de l'événement dans un endroit à déterminer.

6. FINANCES

R-2018-02-5995: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau,
Appuyé par monsieur Mario Perron, et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2018 (suite)

QUE le bordereau des comptes 2018-01 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2018-02-5996: Remplacement – congé de maternité – Mélanie Quirion

Considérant que la Trésorière, Mélanie Quirion, doit s'absenter pour une période de douze (12) mois, pour congé de maternité;

Considérant que ce poste doit être comblé durant cette période d'absence;

Considérant que Madame Véronique Morin est disposée à remplacer la Trésorière pendant ce congé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité,

QUE Mme Véronique Morin soit nommée Trésorière par intérim, en remplacement de Mme Mélanie Quirion, pendant son congé de maternité.

Il est de plus résolu que Mme Véronique Morin soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Beauceville, les chèques et tout autre document nécessaire à son administration.

R-2018-02-5997: Adoption des dépenses du fonds de roulement

Il est proposé par monsieur Mario Perron,
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

Que le rapport des dépenses du fonds de roulement soit adopté tel que présenté et faisant partie de la présente à l'annexe « A ».

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

Affaires nouvelles

R-2018-02-5998: Demande aide financière au fonds culturel 2018

Attendu que la Ville de Beauceville répond aux objectifs généraux du Fonds culturel-2018 de la MRC Robert-Cliche;

Attendu que la Ville de Beauceville répond aux priorités régionales de développement de la Politique culturelle de la MRC Robert-Cliche;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la Ville de Beauceville s'engage à soutenir la mise en valeur et développement historique, artistique et culturel de la municipalité.





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2018 (suite)

QUE M. Félix Nunez, directeur général, soit autorisé à déposer et à signer au nom de la Ville de Beauceville, tous documents nécessaires à ladite demande.

Période de questions

Le journaliste de l'Éclaireur : Pourquoi les avis public seront publiés sur web et dans les journaux
Délai pour l'appel d'offres de la nouvel aréna

Sylvio Morin : Déterminer le nom de la nouvel Aréna
Si d'autres visites prévues dans d'autres aréna

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2018-02-5999: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

LUCIE POULIN, Ass. Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2018 (suite)

| Ville de Beauceville | | | |
|--|-----------------|-------------|------------------|
| Fonds de roulement 2018 pour approbation | | | |
| Budget 2018 | | | |
| FONDS DE ROULEMENT 2018 | Budget 2018 | Report 2017 | Approuvé 2018 |
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | | | |
| Fibre optique (projet sur 5 ans) | 27 000 | | |
| TOTAL: ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 27 000 | - | - |
| SERVICE INCENDIE | | | |
| Appareil respiratoire | 41 000 | | |
| Laveuse sècheuse à bunker | 18 590 | | |
| TOTAL: SERVICE INCENDIE | 59 590 | - | - |
| TRAVAUX PUBLICS | | | |
| Réfection des trottoirs | 40 000 | | |
| Aérothermes (système chauffage garage mun.) | 19 000 | | |
| TOTAL: TRAVAUX PUBLICS | 59 000 | - | - |
| HYGIENE DU MILIEU | | | |
| Lampes UV | 7 000 | | |
| Entretien et réparation réducteurs de pression | 30 000 | | |
| Compteurs d'eau | 95 000 | | |
| TOTAL: HYGIENE DU MILIEU | 132 000 | - | - |
| URBANISME | | | |
| Affichage publicitaire en bordure de l'autoroute | 62 000 | | |
| Nouvelles affiches pour indiquer les rues | 3 600 | | |
| TOTAL: URBANISME | 65 600 | - | - |
| LOISIRS | | | |
| Tentes promotionnelles (2) | 7 000 | | |
| Sculpture de Paule Veilleux (artiste locale) | 6 000 | | |
| Peinture passerelle Ile Ronde | 15 000 | | |
| TOTAL: LOISIRS | 28 000 | - | - |
| TOTAL FONDS DE ROULEMENT POUR APPROBATION | 371 190 | - | - |
| Fonds de roulement total | 371 190 | - | - |
| Fonds de roulement disponible * | 400 000 | | 400 000 |
| Écart (non utilisé) | (28 810) | - | (400 000) |





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 12 février 2018 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

A-2018-02-459: Avis de motion modifiant le règlement 2009-221 sur les animaux et dépôt du projet de règlement

Le conseiller Mario Perron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2009-221 sur les animaux.

Présentation du projet de règlement 2018-386

Le conseiller Mario Perron présente le projet de règlement 2018-386.

R-2018-02-6000: Demande d'aide financière, volet 5 – réfection et construction des infrastructures municipales – concernant l'hôtel de ville

Considérant la demande d'aide financière offerte au volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) au sous-volet 5.1, déposée le 14 juillet 2017 au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) portant le no 558280;

Considérant les particularités du programme d'aide financière précédemment mentionné;

Considérant les besoins financiers nécessaires à la Ville de Beauceville pour réaliser le déplacement de son hôtel de ville et de sa salle communautaire Optimiste, en milieu sec et sécuritaire pour sa population;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE le projet de relocalisation de l'hôtel de ville et de la salle communautaire soit un projet de construction conventionnel mené par la Ville de Beauceville à titre de maître d'œuvre;

Que les contrats octroyés aux professionnels et entrepreneurs pour les travaux d'aménagement et de construction soient accordés selon les principes d'appels d'offres reconnus par le gouvernement;

Que l'évaluation de l'architecte Richard Moreau soit utilisée pour la demande d'aide financière;

Que les coûts d'acquisition, d'expertise environnementale, de démolition, de décontamination et tous les autres coûts nécessaires à la réalisation du projet soient ajoutés à la demande d'aide financière déposée le 14 juillet 2017;

Que la Ville de Beauceville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018 (suite)

R-2018-02-6001: Autorisation signature entente dans le cadre du programme supplément au loyer

Attendu que le gouvernement du Québec avec le Réseau de la santé se sont entendu pour le programme supplément au loyer;

Attendu que l'Office municipal d'habitation demeure gestionnaire et mandataire de la subvention;

Attendu qu'une entente tripartite doit être signée avec la Société d'habitation du Québec, la Ville de Beauceville et l'office municipal d'habitation;

Attendu qu'une entente bipartite doit être signée entre les propriétaires privés et l'Office municipal d'habitation;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville s'engage à fournir 10% de contribution pour le programme de supplément au loyer.

Que monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente tripartite dans le cadre du programme supplément au loyer, marché privé, SLI.

Que les résolutions nos 2017-10-5912 et 2017-12-5955 soient abrogées.

R-2018-02-6002: Protocole de recherche sur les causes et circonstances des incendies

Attendu que le Comité de sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche s'est réuni le 24 août 2017 et a recommandé l'adoption d'un protocole de recherche sur les causes et circonstances des incendies par le conseil des maires du 13 septembre 2017 ;

Par conséquent, il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité :

D'adopter le protocole de recherche sur les causes et circonstances des incendies et mécanisme de maintien des enquêteurs disponibles

R-2018-02-6003: Demande d'aide financière FARR

Attendu que la MRC Robert-Cliche a déposé une demande d'aide financière pour le projet de piste cyclable dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

Attendu que la MRC Robert-Cliche doit avoir attaché son financement d'ici le 31 mars 2018;

Attendu que la MRC Robert-Cliche souhaite utiliser les argents Fonds de soutien aux projets structurants des deux villes pour compléter son montage financier.

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité,





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018 (suite)

Que la Ville de Beauceville appuie la MRC Robert-Cliche dans le développement de son projet de construction de piste cyclable - phase II et l'autorise à utiliser la totalité des sommes disponibles et à venir au Fonds de soutien aux projets structurants afin de compléter son montage financier de la demande d'aide financière déposée au FARR.

R-2018-02-6004 **Demande au MTQ**

Considérant les travaux de voirie qui seront réalisés en 2018 dans la portion sud et nord du rang St-Charles;

Considérant que la Ville de Beauceville s'engage à défrayer la portion des travaux que le MTQ lui facturera;

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

D'autoriser le MTQ à réaliser lesdits travaux de réfection de voirie locale sur le rang St-Charles.

Période de questions

Aucune question n'est posée.

R-2018-02-6005: **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 5 mars 2018 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

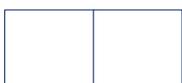
1. GREFFE

R-2018-03-6006: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. **GREFFE**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et 12 février 2018
 - 1.3 Adoption du plan d'action 2018
 - 1.4 Autorisation signature entente Gestion Abénakis Inc.
 - 1.5 Vente terrain à Déchiquetage de Beauce, lot 6 211 693 –
 - 1.6 Adoption du règlement 2018-386 modifiant le règlement 2009-221 concernant les animaux
 - 1.7 Adoption du règlement 2018-387 – construction d'un nouvel arena
 - 1.8 Adoption du règlement 2018-388 sur les avis publics
2. **TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE**
 - 2.1 Laboratoire pour analyses de l'eau potable et les eaux usées
 - 2.2 Fourniture de services professionnels
 - 2.3 Soumission 100e Rue
 - 2.4 Surveillance 100e Rue
3. **SÉCURITÉ**
 - 3.1 Autorisation entente partenariat
 - 3.2 Adoption rapport annuel
 - 3.3 Embauche de personnel – service de sécurité incendie
4. **URBANISME**
5. **LOISIRS**
 - 5.1 Nomination d'un représentant de la Ville et un responsable de la bibliothèque pour le Réseau Biblio
 - 5.2 Adoption salaires service des loisirs
6. **FINANCES**
 - 6.1 Approbation du bordereau des comptes
 - 6.2 Approbation des budgets OMH
 - 6.3 Demande d'aide financière FARR
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 7.1 Remplacement de Marie-Josée Breton
 - 7.2 Correspondance
 - 7.3 Affaires nouvelles
 - Bilan construction 2017
 - 7.4 Période de questions
8. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**
 - 8.1 Levée ou ajournement de la séance





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 (suite)

R-2018-03-6007: Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et 12 février 2018

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux de la séance du 5 février 2018 et de la séance extraordinaire du 12 février 2018 soient adoptés tels que rédigés.

R-2018-03-6008: Adoption du plan d'action 2018

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu à l'unanimité

Que le plan d'action annuel 2018 soit adopté tel que présenté et faisant partie intégrante de la présente résolution à l'annexe « A ».

R-2018-03-6009: Autorisation signature entente Gestion Abénakis Inc.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

D'autoriser Gestion Abénakis à utiliser une portion de terrain du lot 5 400 053 de l'emprise de rue projetée tel que décrit à l'entente annexée à la présente résolution;

D'autoriser monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, à signer ladite entente.

R-2018-03-6010: Vente terrain à Gestion Lessy Inc, lot 6 211 693 –

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville accepte de vendre à Gestion Lessy Inc. le terrain lot 6 211 693 d'une superficie de 29 313 pieds carrés (2 723,3 m²) au montant de 0,35 \$/pied carré excluant les taxes, situé à sur la 181^e Rue.

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

R-2018-03-6011: Adoption du règlement 2018-386 modifiant le règlement 2009-221 concernant les animaux

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu unanimement

QUE le règlement 2018-386 modifiant le règlement 2009-221 concernant les animaux soit adopté tel que rédigé.

R-2018-03-6012: Adoption du règlement 2018-387 – construction d'un nouvel aréna

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu unanimement





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 (suite)

D'adopter le règlement 2018-387 décrétant une dépense et un emprunt de 8 000 000 \$ pour la construction d'un nouvel aréna.

R-2018-03-6013: Adoption du règlement 2018-388 sur les avis publics

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu unanimement

QUE le règlement 2018-388 concernant les modalités de publication des avis publics soit adopté tel que rédigé.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2018-03-6014: Laboratoire pour analyses de l'eau potable et les eaux usées

Considérant la demande de prix pour la fourniture des services pour l'analyse de l'eau potable, l'eau brute, l'eau de piscine et les eaux usées;

Considérant les offres reçues par:

| | |
|----------------------------------|------------------------------|
| Environex de Québec | 13 878 \$ excluant les taxes |
| Eurofins essais environnementaux | 15 503 \$ excluant les taxes |
| Maxxam Analytique | 20 200 \$ excluant les taxes |

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Environex de Québec » au montant treize mille huit cent soixante-dix-huit dollars (13 878 \$) taxes exclues,

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même son fond d'administration le montant total incluant les taxes.

R-2018-03-6015: Fourniture de services professionnels

Considérant la demande de prix pour la fourniture des services professionnels d'ingénieurs pour la confection des plans et devis pour la réfection de la 102^e Rue et la 34^e Avenue;

Considérant les offres reçues par:

| | |
|----------------|------------------------------|
| SNC Lavalin | 15 575 \$ excluant les taxes |
| Equip Solution | 15 780 \$ excluant les taxes |
| WSP | 20 200 \$ excluant les taxes |

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « SNC Lavalin » au montant quinze mille cinq cent soixante-quinze dollars (15 575 \$) excluant les taxes.

R-2018-03-6016: Soumission 100e Rue Sud

Considérant la demande de prix pour le prolongement de la 100^e Rue Sud;

Considérant les offres reçues par:

| | |
|---------------------------------|------------------------------|
| RJ Dutil et Frères Inc. | 388 387,85 \$ taxes incluses |
| Excavation Bolduc Inc. | 398 646,26 \$ taxes incluses |
| Constructions de l'Amiante Inc. | 411 709,96 \$ taxes incluses |
| Construction Abénakis Inc. | 415 462,62 \$ taxes incluses |
| Les Excavations de la Chaudière | 416 626,24 \$ taxes incluses |
| Giroux & Lessard Ltée | 422 714,01 \$ taxes incluses |
| TGC Inc. | 425 137,31 \$ taxes incluses |
| Cité Construction TM Inc. | 520 900,30 \$ taxes incluses |
| Construction Polaris Inc. | 569 126,25 \$ taxes incluses |

Considérant la recommandation de l'ingénieur Maxime Vachon de la firme d'ingénieurs Equip, d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « RJ Dutil et Frères Inc. » au montant trois cent quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingt-cinq cents (388 387,85 \$) taxes incluses conditionnellement à l'approbation de toutes les autorisations nécessaires au projet,

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt no 2016-336;

R-2018-03-6017: Surveillance 100e Rue Sud

Considérant la demande de prix pour la surveillance de chantier concernant le prolongement de la 100^e Rue Sud;

Considérant les offres reçues par:

| | |
|-----------------|-------------------------|
| Solutions Equip | 14 250 \$ taxes exclues |
| WSP | 18 900 \$ taxes exclues |

Considérant l'analyse des offres fait par le directeur des travaux publics, Denis Guay,

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Equip au montant quatorze mille deux cent cinquante dollars (14 250 \$) taxes exclues conditionnellement à l'approbation de toutes les autorisations nécessaires au projet,





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 (suite)

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt no 2016-336;

3. SÉCURITÉ

R-2018-03-6018: Autorisation entente partenariat

Attendu que la Ville de Beauceville veut étendre son service de lavage des habits de combat aux autres municipalités avoisinantes afin de répondre aux besoins actuels et futurs qui est présentement une norme obligatoire, soit de nettoyer et/ou décontaminer les habits de combats ;

Attendu que, dans l'optique d'optimiser cette ressource, la Ville de Beauceville désire offrir ce service aux autres services incendie de la région ;

Attendu que ce service est disponible 7jours/7, avec pompiers ayant acquis la formation de l'opération et prévoit le transport des habits ;

Attendu que le service est prévu pour un minimum de 3 habits et maximum de 5 habits à la fois;

Attendu que le coût de nettoyage, excluant les taxes applicables, représente 75 \$/habit;

Attendu que ce prix inclus également l'échange temporaire d'un habit de remplacement conforme selon les normes NFPA, et ce, pour un maximum de 5 habits ;

Attendu que le retour des habits est prévu dans un délai de 24 heures;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité:

D'accepter l'entente de partenariat avec les municipalités de St-Odilon-de-Cranbourne, de St-Victor et de St-Ephrem;

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville ladite entente.

R-2018-03-6019: Adoption rapport annuel

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016;

Attendu qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

Attendu que le rapport annuel du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC Robert-Cliche;

Attendu que la municipalité de Beauceville a pris connaissance du PMO et des indicateurs de performance pour le rapport annuel et prendra si nécessaire les mesures pour





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 (suite)

l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville adopte le rapport annuel du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC Robert-Cliche qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

R-2018-03-6020: Embauche de personnel – service de sécurité incendie

Considérant que la candidate Maryline Nadeau rencontre les critères de base pour occuper le poste de pompière;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher ladite candidate, à titre de pompière, à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville engage, Maryline Nadeau comme pompière, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur

4. URBANISME

5. LOISIRS

R-2018-03-6021: Nomination d'un représentant de la Ville et un responsable de la bibliothèque pour le Réseau Biblio

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu

QUE monsieur Luc Provençal, maire de la Ville de Beauceville et madame Brigitte Veilleux, responsable par intérim division bibliothèque, culture et vie communautaire soient nommés représentants de la bibliothèque Madeleine-Doyon auprès du Réseau Biblio.

R-2018-03-6022: Adoption salaires service des loisirs

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que les taux horaires pour les employés du service des loisirs (piscine et camp de jour) tels que proposés par la commission des loisirs soient adoptés.





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 (suite)

6. FINANCES

R-2018-03-6023: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2018-02 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2018-03-6024: Approbation des budgets OMH

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le budget de l'Office d'Habitation de Beauceville, pour l'année 2018, soit et est adopté tel que présenté et faisant partie de la présente résolution.

R-2018-03-6025: Demande d'aide financière FARR

Considérant que La MRC Robert-Cliche a déposé une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions pour la région de la Chaudière-Appalaches (FARR) ;

Considérant qu'il s'agit d'une demande d'aide financière commune avec la MRC de la Nouvelle-Beauce pour l'aménagement de la Route Verte reliant Vallée-Jonction et Notre-Dame-des-Pins.

Considérant que le projet estimé à 2 189 370\$ implique la participation financière des villes de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville.

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Beauceville contribue pour un montant de 577 553 \$ au financement du projet en complémentarité des aides financières du Fonds de soutien aux projets structurants et du FARR.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2018-03-6026: Remplacement de Marie-Josée Breton

Considérant le non renouvellement du contrat de Mme Marie-Josée Breton;

Considérant que madame Lucie Poulin est disponible pour combler le poste de trésorière adjointe;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 (suite)

De nommer madame Lucie Poulin au poste de trésorière adjointe en remplacement de Marie-Josée Breton.

Correspondance

Affaires nouvelles

Bilan construction 2017

Période de questions

Quelques questions sont posées de l'assistance.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2018-03-6027: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018



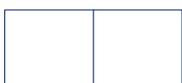
Centrée
sur l'**ACTION**

Plan d'action annuel 2018

VILLE DE
BEAUCEVILLE



www.ville.beauceville.qc.ca





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 (suite)

Introduction

L'année 2018 entame le pas de notre troisième année dans le cadre de la planification stratégique 2016-2026. Plusieurs actions concrètes ont été effectuées en 2017 pour le bénéfice de l'ensemble de nos citoyens.

La planification stratégique est composée de deux (2) grands axes stratégiques. Ces deux axes se déclinent ensuite en cinq (5) grandes orientations auxquelles ont été attribuées des actions générales. Toutes ces actions sont en conformité avec la vision et la mission de notre organisation qui place les citoyens au cœur de notre organisation.

Le plan d'action pour l'année 2018 est composé d'une quarantaine d'actions plus précises, en complément des actions générales, que notre organisation souhaite réaliser pour répondre aux divers objectifs décrits dans la planification stratégique.

Nous remercions les citoyens qui nous ont guidés à mettre en place cette planification. Ainsi que le comité de gestion et tout le personnel et les élus de notre organisation qui s'appliqueront à sa réalisation et à son suivi pour une troisième année.

Luc Provencal

Maire

Félix Narez

Directeur général



p. 2





Axes stratégiques

CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT

1

Développement industriel

Développement résidentiel

Développement de l'habitation neuve

Amélioration de l'offre locative

Développement commercial



SERVICES AUX CITOYENS ET QUALITÉ DE VIE

Maintien et consolidation de la qualité des services aux citoyens

Développement de projets d'attraction

2





Plan d'action global

1

CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT

Développement industriel

ACTIONS GÉNÉRALES

Promouvoir les incitatifs, avantages et services.

Effectuer de la prospection et de la promotion.

Participer et encourager les regroupements et les différentes occasions de réseauter.

Supporter nos organismes socioéconomiques dans l'élaboration de leur plan d'action dans la réalisation de leur mission.

Collaborer aux plans de recrutement de main-d'œuvre des entreprises locales.

Maintenir et améliorer la qualité des services offerts aux investisseurs et promoteurs.

Plan d'action annuel 2018

- Maintenir à jour nos trousse promotionnelles;
- Planifier un meilleur positionnement à l'échelle provinciale pour notre parc industriel;
- Maintenir le développement des partenariats avec des institutions scolaires (du professionnel à l'universitaire) pour le recrutement de main-d'œuvre (immigrants-stages en entreprises);
- Continuer le partenariat avec le département de génie civil du Cegep Beauce-Appalaches;
- Participer à une ou plusieurs foires de l'emploi (hors Beauce) avec le CLD et en partenariat avec La Beauce embauche pour le recrutement de main-d'œuvre;
- Appuyer la Chambre de Commerce de Beauceville dans son renouvellement de membership;
- Planifier un plan de prospection de main-d'œuvre et d'entreprises;
- Optimiser le taux d'occupation dans l'incubateur et assurer le suivi des entreprises émergentes.



p. 4





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 (suite)

Développement résidentiel

Développement de l'habitation neuve

ACTIONS GÉNÉRALES

Promouvoir les incitatifs et opportunités.

Faire de la prospection de promoteurs et/ou d'entrepreneurs.

Accompagner les promoteurs et les entrepreneurs.

Encourager le développement de projets.

Développer des parcs de quartier.

Projeter de nouveaux développements.

Actualiser les normes et règlements afin de favoriser le développement d'habitations neuves

Plan d'action annuel 2018

- Publiciser nos trousse promotionnelles dans des endroits stratégiques;
- Faire connaître nos bons coups;
- Rencontrer et distribuer notre promotion aux entrepreneurs du secteur de la construction;
- Effectuer de la promotion directe dans les entreprises pour attirer de nouveaux résidents;
- Développer des nouveaux outils de communication;
- Faire de la promotion dans nos édifices publics;
- Rencontrer les entrepreneurs et promoteurs dans les salons de l'habitation de la région et à l'extérieur;
- Appuyer les développements résidentiels déjà en place;
- Soutenir les entrepreneurs dans la promotion de leur développement.





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 (suite)

Développement résidentiel

Amélioration de l'offre locative

ACTIONS GÉNÉRALES

Promouvoir et développer nos incitatifs.

Encourager l'amélioration des logements désuets.

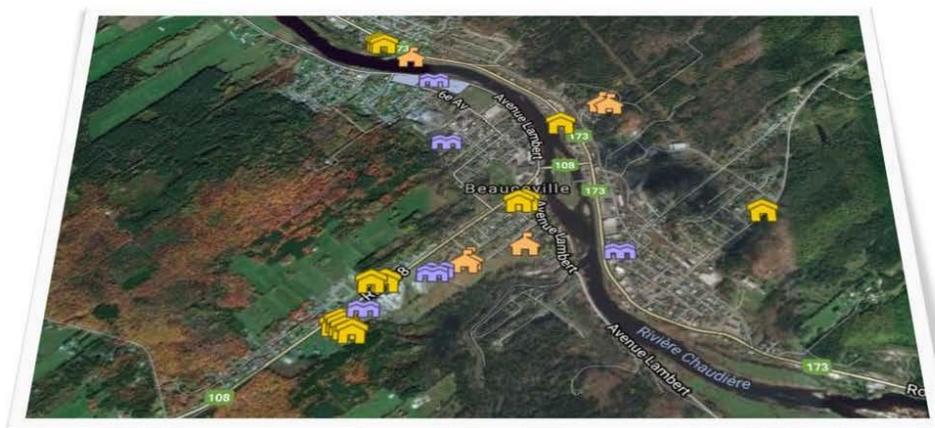
Encourager le développement d'habitations locatives.

Développer une relation de proximité avec les propriétaires.

Faire respecter les normes et règlements en vigueur.

Plan d'action annuel 2018

- Effectuer de la promotion directe auprès des promoteurs de multilogements;
- Rencontrer des entrepreneurs en offre locative;
- En assurer la promotion;
- Analyser la diversification de l'offre résidentielle.



p. 6





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 (suite)

Développement commercial

ACTIONS GÉNÉRALES

Instaurer, améliorer et promouvoir les incitatifs.

Effectuer de la prospection et de la promotion.

Participer et encourager les regroupements et différentes occasions de réseauter.

Supporter nos organismes socioéconomiques dans la réalisation de leur mission.

Aider à répondre aux besoins commerciaux en collaboration avec les organismes locaux.

Plan d'action annuel 2018

- Poursuivre notre processus d'accueil et de promotion pour les nouvelles entreprises et pour celles qui se démarquent par des réalisations importantes (en partenariat avec la Chambre de Commerce et le CLD);
- Maintenir notre partenariat dans les différentes promotions de la Chambre de Commerce;
- Appuyer la Chambre de Commerce dans sa mission;
- Participer à la promotion commerciale des entreprises sur la bordure de l'autoroute.



p. 7





Plan d'action global

SERVICES AUX CITOYENS ET QUALITÉ DE VIE

2

Maintien et consolidation de la qualité des services aux citoyens

ACTIONS GÉNÉRALES

Assurer la promotion et l'information de nos services, politiques et attraits.

Assurer la viabilité de l'aréna.

Gérer les infrastructures routières en fonction des priorités et politiques.

Harmoniser nos actions en tenant compte des autres politiques en vigueur (MADA, Politique familiale...).

Assurer un entretien préventif de nos infrastructures municipales.

Seconder les services publics et institutionnels.

Travailler en concertation avec les organisations locales et régionales dans l'offre de services aux citoyens.

Analyser et développer les possibilités de projets et de services en commun et/ou supra-locaux avec des partenaires.

Plan d'action annuel 2018

- Effectuer la planification de la construction du nouvel aréna;
- Refonte du site internet de la Ville et le rendre plus convivial;
- Accompagner la Corporation de l'Aréna dans sa planification et ses opérations pour en assurer sa viabilité;
- Réaliser la réfection du Rang St-Charles;
- Effectuer la réfection et le pavage de rues;
- Effectuer la réfection de trottoirs;
- Effectuer des travaux de voirie dans divers rangs;
- Mettre en place un plan de gestion préventif de nos infrastructures routières;

Suite page suivante

p. 8





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 (suite)

- Mettre en place un plan de gestion préventif de nos bâtiments;
- Mettre en place un plan de gestion préventif de nos infrastructures souterraines;
- Mettre en place la gestion sans papier et documentaire dans l'organisation municipale;
- Débuter la démarche de plan d'atténuation en lien avec les inondations et en collaboration avec les partenaires.

Développement de projets d'attraction

ACTIONS GÉNÉRALES

Contribuer à la réalisation, par phase, du projet régional de la piste cyclable.

Contribuer à la réalisation des jeux d'eau.

Plan d'action annuel 2018

- Consolider les infrastructures déjà en place sur l'île ronde;
- Améliorer les sentiers et la signalisation du parc des Rapides du diable;
- Réalisation de la phase 2 de la piste cyclable (Dans le périmètre urbain de la Ville).



p. 9





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 (suite)

Société d'habitation Québec **3 3 3 3** RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2018 PAGE 3
2017-12-11

ORGANISME : 000235 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BEAUCEVILLE CONS. EN GESTION : STEPHANIE GENDRON

CORRECTIONS APPORTÉES AUX COMPTES BUDGETAIRES

| COMPTES BUDGETAIRES | BUDGET APPROUVE PRECEDENT | BUDGET APPROUVE |
|---|---------------------------|-----------------|
| 61514 FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION | -6 251 | -6 261 |
| 61524 FRAIS D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL | -2 148 | -2 064 |
| 62551 FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR | -15 834 | -16 150 |
| 62561 FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS | 8 685 | 8 844 |
| 62571 FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS | 8 684 | 8 844 |
| 66936 FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE | 4 716 | 4 723 |

Direction de l'habitation sociale

Société d'habitation Québec **3 3 3 3** RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2018 PAGE 4
2017-12-11

ORGANISME : 000235 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BEAUCEVILLE CONS. EN GESTION : STEPHANIE GENDRON
 NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 2055 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1982-10-01
 CODE DE PROGRAMME : PU-REQ MODE DE SUBVENTION : DX NOMBRE DE LOGEMENTS : 20 AUTRES : 0
 FAMILLES : 0
 PERSONNES AGES : 20

SOMMAIRE DU BUDGET ENSEMBLE IMMOBILIER

| FNCTIONS | BUDGET APPROUVE PRECEDENT | BUDGET APPROUVE | COUT UNITAIRE MENSUEL |
|--|---------------------------|-----------------|-----------------------|
| 50000 TOTAL DES REVENUS | 76 863 | 84 162 | 350.7 |
| 60000 TOTAL DES DEPENSES | | | |
| 61000 TOTAL - ADMINISTRATION | 16 097 | 15 861 | 66.1 |
| 62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN | 20 829 | 21 148 | 88.1 |
| 63000 TOTAL - ENERGIE, TAXES, ASSURANCES, SINISTRES | 42 692 | 41 573 | 173.2 |
| 64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION | 7 000 | 7 000 | 29.2 |
| 65000 TOTAL - FINANCEMENT | 16 025 | 15 317 | 63.8 |
| 66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE | 5 356 | 5 619 | 23.4 |
| SOUS-TOTAL DES DEPENSES : | 107 999 | 106 518 | 443.8 |
| DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) : | 31 136 | 22 356 | 93.2 |
| CONTRIBUTIONS --> SHQ : | 28 022 | 20 120 | 83.8 |
| MUNICIPALITE : | 3 114 | 2 236 | 9.3 |
| AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE : | | 0 | |
| TOTAL RAM APPROUVE AU PPI : | | 7 000 | |

Direction de l'habitation sociale





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 (suite)

ORGANISME : 000235 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BEAUCEVILLE CONS. EN GESTION : STEPHANIE GENDRON

CORRECTIONS APORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

| COMPTES BUDGETAIRES | BUDGET APPROUVE PRECEDENT | BUDGET APPROUVE |
|---|---------------------------|-----------------|
| 61514 FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION | -6 251 | -6 261 |
| 61524 FRAIS D ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL | -2 148 | -2 064 |
| 62551 FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR | -15 834 | -16 150 |
| 62561 FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS | 8 685 | 8 844 |
| 62571 FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS | 8 684 | 8 844 |
| 66936 FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE | 4 716 | 4 723 |

Direction de l'habitation sociale





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 19 mars 2018 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

1. Présentation du projet de règlement 2017-370

Le conseiller monsieur Claude Mathieu présente le projet de règlement 2017-370 décrétant la répartition du coût des travaux d'entretien du fossé de la décharge Bolduc.

2.

R-2018-03-6028: Autorisation signature entente regroupement Estrie relativement à l'achat en commun d'assurance de dommages

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et la Ville de Beauceville souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 1^{er} décembre 2023, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques.

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la Ville de Beauceville

JOIGNE à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages.

AUTORISE le maire et la -trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE du regroupement Estrie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2018-2023 et de services de consultant et de gestionnaire de risques, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

4. Modification résolution 2007-12-2966, enlever les arrêts 9^e Avenue. Annulé

5.

R-2018-03-6029: Acquisition haut 128^e Rue

Attendu que la ville de Beauceville a fait des travaux de voirie sur le lot numéro 4 061 475 du Cadastre du Québec pour le raccordement des propriétaires adjacents à la 128^e Rue aux services d'aqueduc et d'égout de la Ville de Beauceville;

Attendu que ce lot aurait dû être cédé à la Ville de Beauceville au moment des travaux de voirie mais que cela n'a jamais été fait;

Attendu qu'il y a lieu de corriger la situation en faisant l'acquisition du lot numéro 4 061 475 du Cadastre du Québec, propriété de Mme Irène Gilbert;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018 (suite)

Attendu que Madame Irène Gilbert a donné son consentement à la cession à titre gratuit du lot numéro 4 061 475 du Cadastre du Québec et qu'un projet de cession a été soumis par Me Joseph Morin, notaire à la Ville de Beauceville;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Claude Mathieu

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'acquérir le lot numéro 4 061 475 du Cadastre du Québec, propriété de Madame Irène Gilbert;

D'accepter que le lot soit vendu avec garantie du droit de propriété, sans garantie de qualité et aux risques et périls du cessionnaire mais libre de toute dette, priorité, hypothèque ou redevance quelconque;

D'accepter la cession par Madame Gilbert de tous ses droits et prétentions dans tous systèmes d'aqueduc et d'égout, conduites, accessoires et installations placés sur le lot ou dans le sous-sol du lot;

De déclarer que cette cession sera faite à titre gratuit.

De déclarer que les frais relatifs à la préparation, la signature et l'inscription au registre foncier de cette cession seront assumés par le cessionnaire.

D'autoriser le maire de la Ville, Luc Provençal, et la greffière de la Ville, Madame Madeleine Poulin à signer tout acte de cession à intervenir.

6. ~~FARR — DEMANDE FORMULÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ABOLIR LES FARR ET DE REHAUSSER LE TAUX DE TVQ REMBOURSÉ AUX MUNICIPALITÉS~~ ANNULÉ

7.

R-2018-03-6030: Signature contrat d'engagement de Cynthia Gilbert

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Félix Nunez, directeur général, soit autorisé à signer le contrat d'engagement de Mme Cynthia Gilbert comme secrétaire de direction.

6. Période de questions

Aucune question n'est posée.

9- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est complet et consent à l'ajout des items suivants:

R-2018-03-6031: Autorisation de passer sur le boulevard fermé 2 voies

Attendu que le comité « Appuyons Marie-Philip Poulin » organise un défilé le 31 mars;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018 (suite)

Attendu que le défilé se fera sur le boulevard Renault à partir du no civique 708 jusqu'au 540;

Attendu que pour assurer la sécurité des participants et du public il y a lieu de fermer temporairement 2 voies sur le boulevard Renault pendant la durée de l'événement soit de 19h30 à 20h30;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Perron ,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville autorise la tenue du défilé sur boulevard Renault à partir du no civique 708 jusqu'au 540, le 31 mars 2018 de 19h30 jusqu'à environ 20h30 .

R-2018-03-6032: Autorisation de signature au programme subvention PAROAM

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

Que monsieur Félix Nunez, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous documents concernant le programme de subvention PAROAM.

R-2018-03-6033: Appui à la compagnie Sogetel dans leur démarche pour obtenir subvention

Considérant que certains secteurs de la Ville de Beauceville présentent une couverture déficiente des services large bande et que le conseil municipal a été à maintes reprises interpellé afin que cette situation puisse être corrigée;

Considérant que le ministère de l'innovation, des Sciences et du Développement économique Canada ainsi que le gouvernement du Québec ont mis de l'avant les programmes « Brancher pour innover » et « Québec Branché » qui visent à permettre aux communautés d'avoir accès aux services large bande respectant les exigences minimales de 5 Mbps/1Mbps;

Considérant que la compagnie Sogetel Inc. désire présenter une demande d'assistance financière dans le cadre des programmes susmentionnés, visant la mise en place d'un réseau de fibre optique qui permettrait une économie numérique significative en ayant accès à ces services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC (50Mbps/10Mbps) dans la décision CRTC-2016-496 du 21 décembre 2016;

Considérant les bénéfices concrets qui découleront de l'accès aux services large bande livrés sur fibre optique, notamment:

- Les industries agricoles et acéricoles, qui sont de plus en plus modernisés, pourront améliorer leur efficacité en ayant accès à des services de large bande leur permettant d'automatiser leurs installations et d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018 (suite)

- Les travailleurs autonomes, dont le bureau est situé à domicile, profiteront des services de large bande leur permettant d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente.
- Le réseau donnera à la collectivité la possibilité d'utiliser la télémédecine qui permettra à nos résidants d'avoir accès aux médecins des grandes villes lorsque les services seront disponibles. De plus, le réseau permettra le transfert de connaissances entre nos médecins et deux des grandes villes et vice-versa.
- Le projet aidera notre communauté à freiner l'exode des jeunes lié au manque d'accès à des services large bande performants.
- Le projet permettra à notre communauté d'avoir accès à des services évolués, tels que la domotique et l'infonuagique, qui sont de plus en plus répandus.

Pour ces motifs et pour bien d'autres, il est proposé par monsieur François Veilleux

Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Que le conseil municipal de la Ville de Beauceville, dans la MRC Robert-Cliche, appuie fortement la compagnie Sogetel Inc. dans sa démarche de déploiement de fibre optique dans notre région et demande respectueusement aux Autorités concernées d'acquiescer à sa demande de subvention présentée dans le cadre des programmes susmentionnés.

10-

R-2018-03-6034: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE 9 AVRIL 2018

Procès-verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 9 avril 2018 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2018-04-6035: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert. Avec 2 items à affaires nouvelles.

R-2018-04-6036: Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et 19 mars 2018

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 5 et 19 mars 2018 soient adoptés tels que rédigés.

R-2018-04-6037: Vente de terrain à Gestion Nimax

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville accepte de vendre à Gestion Nimax le terrain lot 6 226 663 d'une superficie de 75 583,1 pieds carrés (7 021,9 m²) au montant de 0,35 \$/pied carré excluant les taxes, situé sur la 181^e Rue

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

R-2018-04-6038: Adoption du règlement 2017-370 – travaux entretien cours d'eau décharge Bolduc

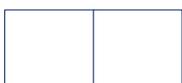
Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu unanimement

QUE le règlement 2017-370 « décrétant la répartition du coût des travaux d'entretien du cours d'eau de la décharge Bolduc » soit adopté tel que rédigé.

A-2018-04-459: Avis de motion modifiant le règlement 1998-29 – circulation et stationnement

Le conseiller monsieur Mario Perron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 1998-29 relatif à la circulation et au stationnement.

Présentation du projet de règlement 2018-389





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)

Le conseiller Mario Perron présente le projet de règlement 2018-389.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2018-04-6039: Autorisation à Éqip Solutions Génie pour présenter au MDDELCC – prolongation route Fraser

Considérant que la Ville projette de prolonger les services dans la route Fraser entre la 25^e et la 33^e Avenue;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCCC) doit, en vertu de l'article 32 de la LQE, autoriser la réalisation des travaux;

Considérant que les plans et devis des travaux ont été préparés par Éqip Solutions Génie et que la Ville de Beauceville approuve les plans et devis correspondants ;

Considérant que la demande d'autorisation doit être préparée par un ingénieur;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville autorise en son nom Éqip Solutions génie à transmettre l'ensemble des plans et devis ainsi que la demande d'autorisation au MDDELCCC, pour l'obtention du certificat d'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à transmettre au MDDELCCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et ce, au plus tard soixante (60) jours après la mise en service des installations;

QUE Monsieur Félix Nunez, directeur général, soit autorisé à signer au nom de la Ville de Beauceville toute correspondance relative à cette demande.

R-2018-04-6040: Mandat pour cinq ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglaceage des chaussées (chlorure de sodium)

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglaceage des chaussées (chlorure de sodium);

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*:
permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Beauceville confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Beauceville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Beauceville, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0 % pour les non membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

3. SÉCURITÉ

R-2018-04-6041: Programme de vérification des avertisseurs de fumée (projet 3)

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016;





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)

Attendu qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de bonifier le Programme de vérification des avertisseurs de fumée à l'action 38;

Attendu que le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme de vérification des avertisseurs de fumée au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

Attendu que le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme de vérification des avertisseurs de fumée, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

Attendu que le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 (résolution 6293-18) la mise en application du Programme de vérification des avertisseurs de fumée;

Par conséquent, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'adopter le Programme de vérification des avertisseurs de fumée de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et superviser par le directeur du service des incendies de la Ville de Beauceville sur le territoire de la Ville de Beauceville;

QUE la Ville de Beauceville adopte le Programme de vérification des avertisseurs de fumée.

R-2018-04-6042: Programme de recrutement régional des pompiers (projet 4)

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016;

Attendu qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'élaborer et mettre en place un Programme de recrutement régional des pompiers à l'action 7;

Attendu que le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme de recrutement régional des pompiers au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

Attendu que le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme de recrutement régional des pompiers, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

Attendu que le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 (résolution 6294-18) la mise en application du Programme de recrutement régional des pompiers;

Par conséquent, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

D'adopter le Programme de recrutement régional des pompiers de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et superviser par le directeur du service des incendies de la Ville de Beauceville sur le territoire de la Ville de Beauceville;





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)

QUE la Ville de Beauceville adopte le Programme de recrutement régional des pompiers.

R-2018-04-6043: Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau (projet 7)

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016;

Attendu qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'appliquer, dans chaque municipalité qui possède un réseau d'aqueduc conforme, un programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau (incluant la vérification des pressions et du débit des bornes d'incendie et leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291) à l'action 17;

Attendu que le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

Attendu que le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

Attendu que le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 (résolution 6295-18) la mise en application du Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau;

Par conséquent, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

D'adopter le Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et superviser par le directeur des travaux publics de la Ville de Beauceville sur le territoire de la Ville de Beauceville;

QUE la Ville de Beauceville adopte le Programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau.

R-2018-04-6044: Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau (projet 8)

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016;

Attendu qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'élaborer, en collaboration avec la MRC, puis mettre en place un programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes (et les rendre accessibles en tout temps en s'inspirant de la norme NFPA 1142) à l'action 17;

Attendu que le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)

Attendu que le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau, et a proposé son adoption au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche du 14 mars 2018;

Attendu que le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution lors de la réunion du 14 mars 2018 (résolution 6296-18) la mise en application du Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau;

Par conséquent, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

D'adopter le Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de la MRC Robert-Cliche qui sera mis en application et superviser par le directeur du service des incendies de la Ville de Beauceville sur le territoire de la Ville de Beauceville;

QUE la Ville de Beauceville adopte le Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau.

R-2018-04-6045: Programmation des fréquences radio

Attendu que la confusion règne parfois dans les communications entre les différents SSI du territoire, lors d'intervention, suite à une utilisation impropre des fréquences radio;

Attendu qu'une résolution (5678-16) a été adoptée à la MRC Robert-Cliche le 13 avril 2016 sur l'uniformisation des fréquences radio lors d'intervention;

Attendu que le comité technique des chefs incendie et le comité de sécurité incendie présidé par M. Mario Groleau recommande que les services de sécurité incendie de la MRC utilisent la programmation des radios de communication telle que décrite dans la résolution 5678-16 de la MRC Robert-Cliche;

Par conséquent, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Bernard Gendreau et résolu

D'adopter la programmation des radios de communication telle que décrite dans la résolution 5678-16 de la MRC Robert-Cliche qui sera mise en application par les services de sécurité incendie dès avril 2018;

QUE la Ville de Beauceville adopte le Programmation des fréquences radios

4. URBANISME

R-2018-04-6046: Demande CPTAQ – propriété 4 060 142

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 4 060 142 en date du 19 mars 2018 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de modifier le droit acquis sur une partie du lot 4 060 142 du cadastre du Québec d'une superficie totale de 4 276,7 m². Sur ce terrain, on retrouve une maison construite en 1950 dont le droit acquis avait été déterminé dans la vente publié au registre foncier du bureau de la publicité des droits de la Beauce, le 8 avril 1987 sous le numéro 378 177. La





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)

demande vise à modifier le droit acquis détaché lors de cette vente pour l'implantation des nouvelles installations septiques, représentant une superficie totale de 1 544,8 m².

Considérant que cette demande est conforme au nouveau schéma de développement révisé de la MRC Robert Cliche;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif à l'encontre de l'agriculture;

Considérant le fait, qu'il reste à l'intérieur de la zone urbaine des espaces vacants pouvant recevoir de nouvelles constructions, ne s'applique pas à la présente demande;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite par le propriétaire du lot 4 060 142 en date du 19 mars 2018 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de modifier le droit acquis sur une partie du lot 4 060 142 du cadastre du Québec de manière à permettre de se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

5. LOISIRS

R-2018-04-6047: Engagement de financement

Attendu que la Ville de Beauceville a signé une convention avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) concernant une aide financière octroyée dans le cadre du programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

Attendu que dans ladite convention, il est stipulé à l'article 2 B, que la Ville doit transmettre à la Ministre, une résolution confirmant son engagement, à titre de Client-partenaire, à financer la totalité du projet y compris la part correspondant à la subvention de la Ministre spécifié à l'article 3 de cette même convention.

En conséquence, il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu :

QUE la Ville de Beauceville s'engage à autofinancer la totalité du projet, incluant la part du MCC, pour un montant total du projet de 33 100 \$ pour des dépenses d'acquisitions prévues pour l'année 2017, tel qu'inscrit à la demande.

R-2018-04-6048: Demande de subvention pour le développement de la collection locale – Ministère de la culture et des communications

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)

QUE la Ville de Beauceville – Bibliothèque Madeleine-Doyon soit autorisée à présenter une demande de subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications (MCC);

QUE la Ville de Beauceville s'engage à autofinancer la totalité du projet, incluant la part du MCC, pour un montant total du projet de 32 500 \$ pour des dépenses d'acquisitions prévues pour l'année 2018, tel qu'inscrit à la demande.

Que la Responsable division bibliothèque, « par intérim », madame Brigitte Veilleux, soit nommée à titre de personne-contact afin de formuler et envoyer la demande;

QUE S.H. le maire, Luc Provençal, soit nommé mandataire et soit autorisé à signer au nom du demandeur de la subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications

R-2018-04-6049: Approbation de la politique de développement et de traitement de la collection à la bibliothèque révisée

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

D'approuver la politique de développement et de traitement de la collection de la bibliothèque Madeleine-Doyon révisée en date du 5 janvier 2018.

6. FINANCES

R-2018-04-6050: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2018-03 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2018-04-6051: Accaparement et financiarisation des terres agricoles

Considérant la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de PANGEA terres agricoles;

Considérant l'acquisition de terres par PANGEA dans la région de Montmagny ainsi que dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles;

Considérant que PANGEA constitue une « concurrence déloyale » pour les agriculteurs;

Considérant que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)

Considérant que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

Considérant que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

Considérant que la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

Considérant que depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

Considérant que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

Que la Ville de Beauceville demande au gouvernement du Québec :

Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.

Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

Correspondance

Affaires nouvelles

R-2018-04-6052: Acceptation soumission laboratoire

Considérant la demande de prix pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de prolongement des services sur la 100^e Rue Sud;

Considérant la recommandation de Denis Guay, directeur du service des travaux publics d'accepter l'offre de Englobe Corp.;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Englobe Corp.» au montant huit mille deux cent cinquante dollars et dix cents (8 250,10 \$) taxes exclues;





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même son règlement 2016-336;

QUE monsieur Denis Guay, directeur du service des travaux publics, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2018-04-6053: Mandat pour préparation d'estimations pour la mise à jour du plan d'intervention dans le cadre du FEPTU #2

Considérant l'offre de services professionnels de WSP Canada Inc. pour la préparation d'estimations préliminaires en vue de déposer des demandes d'aides financière dans le programme FEPTU 2;

Considérant la recommandation de Denis Guay, directeur du service des travaux publics d'accepter l'offre de WSP.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre daté du 2 avril 2018 annexé aux présentes de « WSP Canada Inc. » tel que au montant neuf mille trois cent cinquante dollars (9 350,00 \$) taxes exclues;

QUE monsieur Denis Guay, directeur du service des travaux publics, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

Période de questions

Quelques questions sont posées par les gens présents.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2018-04-6054: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)



Saint-Georges, le 2 avril 2018

M. Denis Guay, directeur des travaux publics
VILLE DE BEAUCEVILLE
540, Boulevard Renault
Beauceville (Québec) G5X 1N1

N/Réf. : P18-11020-73

**Objet : Offre de services professionnels
Préparation d'estimation préliminaires – Rues diverses**

Monsieur,

Pour donner suite à notre rencontre de mardi dernier, il nous fait plaisir de vous offrir nos services pour la préparation d'estimations préliminaires en vue de déposer des demandes d'aide financière dans le programme FEPTÉU 2.

Dans un premier temps, la Ville nous a demandé de préparer des estimations préliminaires pour les rues suivantes :

- 40^e Avenue (Tronçon 003)
- 136^e Rue (Tronçon 071)
- 7^e Avenue (Tronçon 112)
- 132^e Rue (Tronçon 059)
- Avenue Lambert (Tronçon 012)
- 21^e Avenue (Tronçon 134)
- Boulevard Renault (Tronçon 167)

Lors de notre rencontre, la ville a ciblé certains secteurs sur lesquels elle désirait réaliser des inspections ou mettre à jour les informations. Elle a notamment parlé de faire inspecter les conduites d'égouts de l'Avenue Lambert (Tronçon 012) et de la 21^e Avenue (Tronçon 134) et de sortir les bris d'aqueduc de la conduite qui traverse la rivière (Tronçon 095-A-2), de la 84^e Rue (Tronçons 002 et 004) et de la 17^e Avenue (Tronçon 136). Elle nous a également mentionné qu'elle avait mis à jour ses plans d'ensemble, notamment pour la localisation des vannes.

Lorsque la Ville nous aura transmis ces informations supplémentaires, nous pourrons les ajouter au plan d'intervention et au besoin, présenter un addenda au MAMOT afin d'ajouter des tronçons aux priorités déjà établies du plan d'intervention.

—
WSP Canada Inc.
11535, 1^{re} Avenue Est
Bureau 200
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5

www.wsp.com





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)



Honoraires professionnels

- a) Pour la préparation des estimations préliminaires, les honoraires requis par WSP Canada inc. sont de **4 050 \$** (taxes non-incluses).

Les services inclus pour les estimations préliminaires :

- Une rencontre avec la Ville afin de déterminer les besoins pour chaque rue
- Estimations préliminaires des 7 tronçons
- Lettre explicative

Sont toutefois exclus :

- Reprise partielle ou totale suite à une modification
- Conception des projets

- b) Pour la mise à jour du plan d'intervention selon les informations fournies par la ville, la préparation d'un addenda au plan d'intervention et l'assistance pour le dépôt de demandes d'aide financière, nous vous proposons de fonctionner selon une base horaire, selon les taux suivants (taxes non-incluses).

- Ing. sr. (JFP) : 110 \$/h
- Ing. (KBR) : 85 \$/h
- Ing. jr. : 75 \$/h
- Tech : 70 \$/h
- Aux : 55 \$/h

Pour les activités selon une base horaire, nous prévoyons un budget de l'ordre de **5 300 \$ (taxes non-incluses)**. Évidemment, notre rémunération sera faite selon les heures réelles dépensées, dépendamment des besoins de la ville. Le budget total pour ce mandat est donc de **9 350 \$ (taxes non-incluses)**.

Les services inclus pour ce volet sont :

- Mise à jour du plan d'intervention selon les nouvelles informations fournies par la Ville
- Addenda au plan d'intervention pour transmettre au MAMOT
- Assistance pour dépôt d'une demande d'aide financière

Facturation et modalité de paiement

La facturation des honoraires sera effectuée mensuellement en proportion de l'avancement de nos services.

Le montant global de la facture doit être acquitté trente (30) jours après sa date de réception.

Tout solde impayé trente (30) jours après la date de réception de la facture, portera intérêts à un taux de un (1 %) pour cent par mois.





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018 (suite)



Taxes applicables

Tous les montants énoncés dans cette proposition sont assujettis aux taxes applicables (TPS et TVQ) et devront s'ajouter aux coûts de la présente.

Limite de responsabilité

La responsabilité totale de WSP envers le client pour toutes demandes découlant de l'entente ou liées de quelque façon que ce soit aux Services, sera limitée au total des honoraires versés à WSP en vertu de l'Entente. WSP ne saurait en aucun cas être tenue responsable de quelque dommage indirect, accessoire ou conséquente, notamment et sans restriction, de la perte d'utilisation ou la perte de profit. Ces limites de responsabilité s'appliqueront dans la mesure permise par la loi et couvriront les administrateurs, les dirigeants, les employés, les assureurs, les mandataires et les sous-consultants et sous-traitants de WSP.

Propriété et confidentialité des documents

Tous les plans, devis et autres documents préparés par WSP Canada Inc. aux fins de ce projet demeurent la propriété de WSP Canada Inc.

Le Client ne peut utiliser ou en permettre l'utilisation, en tout ou en partie, pour la construction d'un autre ouvrage ou pour l'addition d'autres travaux au projet, sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit de WSP Canada Inc.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus sincères.

Katherine B. Rodrigue, ing.
Infrastructures municipales

KBR/kbr

Cette offre est valide pour 30 jours.

c/c M. Jean-François Poirier, ing. - WSP





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 30 avril 2018 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron, Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2018-04-6054: Adoption d'une résolution pour utilisation de la subvention.

Attendu que la Ville de Beauceville a une subvention d'un montant maximal admissible de 9 782 037 \$ confirmé le 17 mai 2017;

Attendu que la demande initiale couvrait seulement un projet d'aréna;

Attendu que le coût de construction du nouvel aréna est modifié et que des montants de la subvention demeurent disponibles;

Attendu que le nouvel aréna sera relocalisé sur des terrains que la Ville deviendra propriétaire;

Attendu que la Ville deviendra également propriétaire du terrain actuel de l'aréna

Considérant que la ville désire un développement global des loisirs;

Considérant qu'une modification du projet répond mieux aux besoins d'infrastructures sportives actualisé pour les citoyens;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville désire utiliser le montant maximal admissible de la subvention de 9 782 037 \$;

QU'en plus du nouvel aréna la Ville de Beauceville désire aménager un terrain de baseball sur le terrain, appartenant à la Ville, avoisinant l'aréna actuel à même la subvention;

QUE la Ville de Beauceville désire également aménager une patinoire extérieure et une surface de hockey-balle (deck-hockey) sur le terrain actuel de l'aréna qui deviendra propriété de la Ville.

R-2018-04-6055: Acceptation des états financiers OMH

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les états financiers de l'Office d'habitation de Beauceville, pour l'édifice « Le Castel » 200, 38e Avenue, pour l'année se terminant le 31 décembre 2017, soient et sont acceptés.

QUE les états financiers de l'Office d'habitation de Beauceville, pour l'édifice le « St-Charles » 228, 102e Rue, pour l'année se terminant le 31 décembre 2017, soient et sont acceptés.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018 (suite)

A-2018-04-460: Avis de motion pour règlement d'emprunt pour la 102^e Rue et 34^e Avenue

Le conseiller François Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection de la 102^e Rue et la 34^e Avenue.

Présentation du projet de règlement 2018-390

Le conseiller François Veilleux présente le projet de règlement 2018-390.

A-2018-04-461: Avis de motion pour règlement d'emprunt pour la piste cyclable

Le conseiller Sylvain Bolduc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la piste cyclable, phase 2

Présentation du projet de règlement 2018-392

Le conseiller Sylvain Bolduc présente le projet de règlement 2018-392.

A-2018-04-462: Avis de motion pour règlement d'emprunt pour développement Rte Fraser

Le conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection du poste de réduction de pressions à l'intersection de la 21^e Avenue et de la Route Fraser et le prolongement des infrastructures sur la Route Fraser entre la 25^e Avenue et la 33^e Avenue.

Présentation du projet de règlement 2018-393

Le conseiller Claude Mathieu présente le projet de règlement 2018-393.

A-2018-04-463: Avis de motion pour règlement d'emprunt pour la réfection du rg St-Charles

Le conseiller Mario Perron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection du rang St-Charles.

Présentation du projet de règlement 2018-391

Le conseiller monsieur Mario Perron présente le projet de règlement 2018-391.

R-2018-04-6056: Modification à l'entente promoteur 100^e Rue Sud

Attendu que la Ville de Beauceville a autorisé le prolongement de la 100^{ième} Rue Sud du développement Martin Jacques;

Attendu qu'une première entente avec le promoteur, M. Martin Jacques et la Ville de Beauceville a été signée de manière à établir la Ville de Beauceville comme maître d'œuvre;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018 (suite)

Attendu que depuis la Ville de Beauceville a procédé à l'embauche des professionnels (ingénieurs) et entrepreneurs, pour la construction de la rue, à la suite d'émission d'appels d'offres selon les exigences de la loi;

Attendu que suite à la signature du contrat avec l'entrepreneur général par la Ville de Beauceville, M. Martin Jacques, le promoteur, a manifesté le désir de devenir le maître d'œuvre tel que le permet l'entente No 1 du règlement no 2017-366 déterminant les conditions relatives à la réalisation et/ou au prolongement des infrastructures municipales, pour avoir l'opportunité de payer directement l'entrepreneur et les Professionnels pour la suite des travaux;

Attendu que la Ville garantit le paiement du promoteur, via son règlement d'emprunt 2016-336, permettant d'engager des dépenses allant jusqu'à 530 000 \$ pour les travaux de prolongement de la 100^{ième} Rue Sud;

Attendu que l'entrepreneur et les professionnels nous ont informés qu'ils sont d'accord pour recevoir les paiements des travaux du prolongement de services de la 100^{ième} Rue Sud par le promoteur, M. Martin Jacques, à la place de la Ville de Beauceville, pourvu que la modification aux contrats d'origines soit enchâssée à l'intérieur d'une résolution du conseil de Ville;

Attendu que l'entrepreneur s'engage à respecter les mêmes garanties envers la Ville de Beauceville que si c'était elle qui avait libellé le chèque pour payer, les travaux;

Il est alors proposé monsieur François Veilleux

Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité que :

Que la Ville accepte que le promoteur paye directement l'entrepreneur et les professionnels, selon les ententes signées à l'intérieur des contrats entre eux et la Ville de Beauceville, en référence les résolutions 2018-03-6016 et 2018-03-6017 pour les travaux de prolongement des services de la 100^{ième} Rue Sud, que la ville garantisse le paiement du promoteur, à même le règlement d'emprunt 2016-336 et que la Ville de Beauceville rembourse la quote-part au promoteur selon les particularités du règlement 2017-366, lorsque celui-ci aura atteint les objectifs visés par ce dernier et que les paiements aient tous été faits à l'entrepreneur et aux professionnels, à la satisfaction de la Ville.

8- Période de questions

9- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

R-2018-04-6057: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 7 mai 2018 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2018-05-6058: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

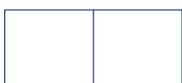
QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 9 et 30 avril 2018
 - 1.3 Dépôt des états financiers par Mme Karine Béland de chez RCGT
 - 1.4 Main levée Odacité
 - 1.5 Adoption règlement 2018-390, emprunt 102^e Rue et 34^e Avenue
 - 1.6 Adoption du règlement 2018-391, emprunt réfection rang St-Charles
 - 1.7 Adoption du règlement 2018-392, emprunt piste cyclable
 - 1.8 Adoption du règlement 2018-393, emprunt Rte Fraser
2. *TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE*
3. *SÉCURITÉ*
 - 3.1 Soumission appareils respiratoires
4. *URBANISME*
 - 4.1 Dérogation mineure – 5 797 008-P2 sur la 46^e Avenue
 - 4.2 Nomination inspecteur agraire
5. *LOISIRS*
6. *FINANCES*
 - 6.1 Dépôt du rapport d'activités du trésorier de l'élection municipale 2017
 - 6.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 6.3 Approbation du bordereau des comptes
7. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 7.1 Correspondance
 - 7.2 Affaires nouvelles
 - Félicitation à la troupe Dan-Zaa
 - Félicitation à la maison d'Élyse pour le grand prix régional Hébergement-Gîtes
 - 7.3 Autorisation signature
 - 7.4 Période de questions
8. *LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*
 - 8.1 Levée ou ajournement de la séance

R-2018-05-6059: Adoption des procès-verbaux des séances du 9 et 30 avril 2018

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 9 et 30 avril 2018 soient adoptés tels que rédigés.





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018 (suite)

Dépôt des états financiers par Mme Karine Béland de chez RCGT

R-2018-05-6060: Main levée Odacité

Attendu que la Ville de Beauceville a vendu à Odacité Beauceville Inc., des immeubles sis sur le boulevard Renault à Beauceville, aux termes d'une vente reçue devant Me Denys Quirion, notaire, le 20 mai 2016, publiée au Registre foncier du Québec, circonscription foncière de Beauce, le 25 mai 2016, sous le numéro 22 330 752;

Attendu qu'aux termes dudit acte de vente, Odacité Beauceville Inc. s'est engagée à compléter la construction d'un bâtiment commercial conformément aux exigences de la Ville de Beauceville;

Attendu qu'Odacité Beauceville Inc. a respecté ses obligations résultant de l'acte de vente susmentionné;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur François Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville, titulaire des droits résultant d'une clause résolutoire aux termes de l'acte de vente susmentionné, accorde une main levée totale des droits lui résultant de la clause résolutoire mentionnée dans l'acte de vente susmentionné, publié sous le numéro 22 330 752;

D'autoriser Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, à signer l'acte de mainlevée, au nom de la Ville de Beauceville.

R-2018-05-6061: Adoption règlement 2018-390, emprunt 102e Rue et 34e Avenue

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu unanimement

D'adopter le règlement numéro 2018-390 intitulé « *règlement décrétant une dépenses de 680 000 \$ et un emprunt de 680 000 \$ pour des travaux de réfection du réseau d'aqueduc, égout et voirie de la 102^e Rue et la 34^e Avenue* ».

R-2018-05-6062: Adoption du règlement 2018-391, emprunt réfection rang St-Charles

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu unanimement

D'adopter le règlement numéro 2018-391 intitulé « *règlement décrétant une dépense de 500 000 \$ et un emprunt de 500 000 \$ pour la réfection du rang St-Charles* »

R-2018-05-6063: Adoption du règlement 2018-392, emprunt piste cyclable

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu unanimement

D'adopter le règlement numéro 2018-392 intitulé « *règlement décrétant une dépense de 1 270 000 \$ et un emprunt de 1 270 000 \$ pour l'aménagement de la piste cyclable phase 2* »





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018 (suite)

R-2018-05-6064: Adoption du règlement 2018-393, emprunt Rte Fraser

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu unanimement

D'adopter le règlement numéro 2018-393 intitulé « *règlement décrétant une dépense de 934 000 \$ et en emprunt de 934 000 \$ pour la réfection du poste de réduction de pression à l'intersection de la 21^e Avenue et de la Route Fraser et le prolongement des infrastructures sur la Route Fraser entre la 25^e Avenue et la 33^e Avenue* »

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

3. SÉCURITÉ

R-2018-05-6065: Soumission appareils respiratoires

Considérant la demande de prix pour la fourniture d'appareils respiratoires pour le service de sécurité incendie;

Considérant l'offre reçue de « Aéro Feu » au montant de 39 768,70 \$ taxes incluses:

Considérant la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, monsieur Daniel Fortin, d'accepter l'offre de « Aéro Feu »;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Aéro Feu » au montant trente-neuf mille sept cent soixante-huit dollars et soixante-dix cents (39 768,70 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fonds de roulement;

4. URBANISME

R-2018-05-6066: Dérogation mineure – 5 797 008-P2 sur la 46e Rue

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 2016-341, à la propriété, lot 5 797 008 –P2, sur la 46^e Rue à Beauceville a été formulée à l'effet

De rendre conforme une clôture d'une hauteur de plus de 2,0 m en façade de toutes les marges de recul, mais tout en ne dépassant pas 2,30 m de hauteur. La présente dérogation porte aussi sur le fait qu'au sommet de la clôture il soit installé des fils barbelés sur un plan incliné vers l'extérieur du site clôturé. Actuellement, le règlement de zonage 2016-341, demande à ce que les clôtures en marge avant, pour un usage de type « Utilité publique » n'excède pas 2,0 m de hauteur et que dans les situations où une protection en fil barbelé doit être installé au sommet de la clôture, que le plan d'inclinaison soit dirigé vers l'intérieur du site.





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018 (suite)

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 18 avril 2018.

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2018-05-6067: Nomination inspecteur agraire

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Richard Longchamps, dir. de l'urbanisme, soit nommé conciliateur arbitre, (inspecteur agraire) pour la Ville de Beauceville.

Le tarif du conciliateur-arbitre, (inspecteur agraire), est de 50 \$ l'heure et les frais de déplacement seront remboursés selon le tarif en vigueur à la Ville de Beauceville. Il est de plus résolu que Monsieur Benoit Dansereau soit nommé conciliateur-arbitre adjoint (inspecteur agraire-adjoint).

5. LOISIRS

6. FINANCES

Dépôt du rapport d'activités de la trésorière de l'élection municipale 2017

R-2018-05-6068: Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 44 717 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017.

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Beauceville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.





SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018 (suite)

R-2018-05-6069: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2018-04 soit adopté tel que présenté,
incluant les dépenses autorisées par délégation.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

Aucune correspondance

Affaires nouvelles

R-2018-05-6070: Autorisation signature

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

D'autoriser Mme Caroline Pépin à présenter une demande de subvention
dans le fonds de développement touristique de la Chaudière-Appalaches 2018-2020 pour le
projet « mise en valeur de nos attraits touristiques ».

Que Mme Caroline Pépin soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville
de Beauceville les documents nécessaires à cette demande.

Féliciter la troupe Dan-Zaa

Félicitation à la maison d'Élyse pour le grand prix régional Hébergement-Gîtes

Monsieur le Maire félicite la troupe de danse pour le 10^e rang mondial et le gîte la Maison d'Élyse
pour leur prix.

Période de questions

Quelques questions sont posées de l'assistance concernant la piste cyclable,
le rang St-Charles, l'inspecteur agraire, pétition de vitesse, crédit de taxes, états financiers

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2018-05-6071: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 14 mai 2018 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2018-05-6072: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2018-04-01 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2018-05-6073: Acceptation soumissions compteurs d'eau

Considérant la demande de prix pour la fourniture de compteurs d'eau et accessoires;

Considérant les offres reçues par:

| | |
|-----------------------------------|--|
| Les Compteurs Lecompte Ltée | 79 441,83 \$ plus les taxes, plus l'achat de registre à encodeur à lecture avec émetteur radiofréquence pour les 43 compteurs d'eau que nous possédons déjà au montant de 10 067,33 \$ plus taxes; |
| Géosynthétiques ZTG Inc. | 97 898,31 \$ taxes exclues |
| Nouvelle technologie (Tekno) Inc. | 90 301,75 \$ taxes exclues |

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Les compteurs Lecompte Ltée » au montant quatre-vingt-neuf mille cinq cent neuf dollars et seize cents (89 509,16 \$) taxes exclues.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fonds de roulement.

QUE le directeur des travaux publics, Denis Guay, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2018-05-6074: Autorisation présentation projet PIQM – MADA

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

D'autoriser, Caroline Pépin, Responsable division bibliothèque, culture et vie communautaire, à présenter une demande dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (MADA) appel de projets 2018 et à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les documents nécessaires à la demande.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2018 (suite)

QUE la Ville de Beauceville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des couts d'exploitation continus du projet.

R-2018-05-6075: Nomination d'une assistante-greffières

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

Que madame Cynthia Gilbert soit nommée assistante-greffière.

Période de questions

Aucune question n'est posée

Toute autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2018-05-6076: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Mario Perron
et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 28 mai 2018 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2018-05-6077: Approbation pour vente de terrain

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville n'a aucune objection de la vente d'une partie du lot 3 490 387 à madame Jessie Gagné et monsieur Louis Richard.

R-2018-05-6078: Annulation avis de motion A-2018-04-462

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

Que l'avis de motion A-2018-04-462 soit annulé.

R-2018-05-6079: Annulation résolution 2018-05-6064, adoption règlement 2018-393

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la résolution 2018-05-6064 « adoption du règlement 2018-393, emprunt Rte Fraser »

R-2018-05-6080: Abrogation du règlement 2018-393

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

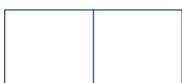
Que le règlement 2018-393 « règlement décrétant une dépenses de 934 000 \$ et un emprunt de 934 000 R pour la réfection du poste de réduction de pression à l'intersection de la 21^e Avenue et de la route Fraser et le prolongement des infrastructures dur la route Fraser entre la 25^e Avenue et la 33 Avenue » soit abrogé.

A-2018-05-464: Avis de motion pour règlement d'emprunt pour développement Rte Fraser

Le conseiller monsieur Mario Perron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt pour la réfection du poste de réduction de pressions à l'intersection de la 21^e Avenue et de la Route Fraser et le prolongement des infrastructures sur la Route Fraser entre la 25^e Avenue et la 33^e Avenue.

Dépôt du projet de règlement 2018-394

Le conseiller monsieur Mario Perron dépose le projet de règlement 2018-394.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2018 (suite)

R-2018-05-6081: Autorisation signer bail locaux Centre des loisirs

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE madame Sophie Quirion, responsable aquatique, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les baux pour la location des locaux du Centre des loisirs.

R-2018-05-6082: Signature entente piste cyclable avec MRC, concernant le tronçon 2 km

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et le directeur général, Félix Nunez, soient autorisés à signer l'entente entre la MRC Robert-Cliche et la Ville de Beauceville entente permettant la construction et l'aménagement de la phase 1 et 2 de la piste cyclable prévue à l'entente MTQ-MRC située sur le territoire de la Ville de Beauceville.

R-2018-05-6083: Acceptation soumissions compteurs d'eau

Considérant la demande de prix pour la fourniture de compteurs d'eau et accessoires;

Considérant les offres reçues par:

| | |
|---|---|
| Les Compteurs Lecompte Ltée (option 2) radiofréquence pour les 43 | 69 406,66 \$ plus les taxes, plus l'achat de registre à encodeur à lecture avec émetteur radiofréquence pour les 43 compteurs d'eau que nous possédons déjà au montant de 10 712,33 \$ plus taxes; |
|---|---|

| | |
|-----------------------------------|----------------------------|
| Géosynthétiques ZTG Inc. | 97 898,31 \$ taxes exclues |
| Nouvelle technologie (Tekno) Inc. | 90 301,75 \$ taxes exclues |

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Les compteurs Lecompte Ltée » au montant quatre-vingts mille cent dix-huit dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (80 118,99 \$) taxes exclues. (option 2) radiofréquence pour les 43.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fonds de roulement.

QUE le directeur des travaux publics, Denis Guay, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

La présente résolution abroge la résolution 2018-05-6073 en date du 14 mai 2018.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2018 (suite)

9- Période de questions

10- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2018-05-6084: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 4 juin 2018 à 19h30 et à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Mario Perron et Bernard Gendreau.

R-2018-06-6085: Nomination d'un président d'assemblée

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE monsieur Sylvain Bolduc soit nommé président d'assemblée en l'absence de S.H. le Maire Luc Provençal et du maire suppléant Claude Mathieu.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA TENUE DE REGISTRE DU RÈGLEMENT 2018-390

1. GREFFE

R-2018-06-6086: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

Nomination d'un président d'assemblée

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA TENUE DE REGISTRE DU RÈGLEMENT 2018-390

1. GREFFE

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 7, 14 et 28 mai 2018

1.3. Annulation du règlement 2018-392

1.4. Approbation du règlement 2018-394 « prolongement infrastructure Route Fraser »

1.5. Maire suppléant

1.6. Approbation pour vente de terrain

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

2.1. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Appel d'offres # CHI-20192021 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.

2.2. Permanence de monsieur Jean-Pierre Giroux

2.3. Permanence de monsieur Réjean Crête

2.4. Soumission rapiéçage et resurfaçage des rues

2.5. Soumission – réfection de la 102^e Rue et la 34^e Avenue

3. SÉCURITÉ

3.1. Modification r-2007-12-2966 - plan de signalisation

4. URBANISME

4.1. Dérogation mineure – 205, 82^e Avenue, lot 4 061 240

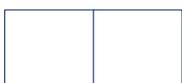
4.2. Dérogation mineure – 666, 7^e Avenue, lot 3 488 281

4.3. Vente terrain à Centre Électrique de Beauce Inc. –

5. LOISIRS

5.1. Autorisation signature

6. FINANCES





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018 (suite)

- 6.1. Affectation d'un montant de 100 000 \$ pour des travaux d'asphaltage à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)
- 6.2. Approbation du bordereau des comptes
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1. Correspondance
 - 7.2. Affaires nouvelles
 - 7.3. Période de questions
8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
 - 8.1. Levée ou ajournement de la séance

R-2018-06-6087: Adoption des procès-verbaux des séances du 7, 14 et 28 mai 2018

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 7, 14 et 28 mai 2018 soient adoptés
tels que rédigés.

R-2018-06-6088: Annulation du règlement 2018-392

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2018-392 « *règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 270 000 \$ pour l'aménagement de la piste cyclable phase 2* » soit abrogé.

R-2018-06-6089: Approbation du règlement 2018-394 « prolongement infrastructure Route Fraser »

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2018-394 « *règlement décrétant une dépense de 934 000 \$ et un emprunt de 934 000 \$ pour la réfection du poste de réduction de pression à l'intersection de la 21^e Avenue et de la Route Fraser et le prolongement des infrastructures sur la Route Fraser entre la 25^e Avenue et la 33^e Avenue* » soit approuvé tel que rédigé.

R-2018-06-6090: Maire suppléant

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Mario Perron soit et est nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août septembre et octobre 2018.

R-2018-06-6091: Approbation pour vente de terrain

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville n'a aucune objection de la vente d'une partie du lot 3 488 046 terrain appartenant au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports (voie ferrée).





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018 (suite)

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2018-06-6092: Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Appel d'offres # CHI-20192021 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

Attendu que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- ❖ permettent à une municipalité la Ville de Beauceville de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- ❖ précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- ❖ précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium (alun) dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019, 2020 et 2021;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Beauceville confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192021 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1er janvier 2019 au le 31 décembre 2021 et visant l'achat de le sulfate d'aluminium (alun) nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

QUE la Ville de Beauceville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2019 au le 31 décembre 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018 (suite)

QUE la Ville de Beauceville confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

R-2018-06-6093: Permanence de monsieur Jean-Pierre Giroux

Considérant que monsieur Jean-Pierre Giroux est embauché comme technologue en génie civil depuis le 6 février 2017;

Considérant que sa période de probation est terminée depuis le 27 février 2018 et que son évaluation est satisfaisante;

Considérant que monsieur Denis Guay, directeur des Travaux Publics en recommande la permanence.

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE monsieur Jean-Pierre Giroux acquiert sa permanence comme technologue en génie civil des Travaux Publics de la Ville de Beauceville.

R-2018-06-6094: Permanence de monsieur Réjean Crête

Considérant que monsieur Réjean Crête est embauché comme contremaître le 6 novembre 2017;

Considérant que sa période de probation est terminée et que son évaluation est satisfaisante;

Considérant que monsieur Denis Guay, directeur des Travaux Publics en recommande la permanence.

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu

QUE monsieur Réjean Crête acquiert sa permanence comme contremaître des Travaux Publics de la Ville de Beauceville.

R-2018-06-6095: Soumission rapiéçage et resurfaçage des rues

Considérant la demande de prix pour le rapiéçage et resurfaçage des rues;

Considérant les offres reçues par:

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018 (suite)

| | |
|----------------------------------|------------------------------|
| Construction Abénakis inc. | 237 687,82 \$ taxes incluses |
| Pavage Sartigan Ltée | 247 079,67 \$ taxes incluses |
| Construction BML Division Sintra | 303 916,18 \$ taxes incluses |

Considérant la recommandation de Denis Guay, directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Construction Abénakis Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Construction Abénakis Inc. » au montant deux cent trente-sept mille six cent quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingt-deux cents (237 687,82 \$) taxes incluses, détaillé comme suit:

| | |
|----------------------------|-------------------------------|
| à la paveuse | 124,65 \$/tonne taxes exclues |
| au râteau | 243,00 \$/tonne taxes exclues |
| chaîne de béton bitumineux | 95,00 \$ m.l. taxes exclues |

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2018-06-6096: Soumission – réfection de la 102e Rue et la 34e Avenue

Considérant la demande de prix pour la réfection de la 102^e Rue et la 34^e Avenue

Considérant les offres reçues par:

| | |
|--------------------------------------|------------------------------|
| Giroux et Lessard Ltée | 689 673,87 \$ taxes incluses |
| R.J. Dutil et Frères | 692 298,80 \$ taxes incluses |
| Les Excavations de la Chaudière Inc. | 713 360,09 \$ taxes incluses |
| Les Constructions de l'Amiante | 758 685,53 \$ taxes incluses |
| TGC Inc. | 761 480,57 \$ taxes incluses |

Considérant la recommandation de l'ingénieur Charles Drouin de la firme SNC-Lavalin Inc. d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Veilleux Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Giroux et Lessard Ltée » au montant six cent quatre-vingt-neuf mille six cent soixante-treize dollars et quatre-vingt-sept cents (689 673,87 \$) taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement 2018-390 par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) et toutes les autorisations nécessaires au projet;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2018-390 à être approuvé.





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018 (suite)

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

3. SÉCURITÉ

R-2018-06-6097: Modification R-2007-12-2966 - plan de signalisation

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Et résolu à l'unanimité

Que la résolution 2007-12-2966 soit modifiée comme suit:

❖ À l'item « stationnement prohibés » modifié l'item suivant:

15. en ajoutant du Côté Ouest: depuis la limite nord du lot 3 487 518 jusqu'à la 179^e Rue.

4. URBANISME

R-2018-06-6098: Dérogation mineure – 205, 82e Avenue, lot 4 061 240

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 2016-341 à la propriété localisée au 205, 82^e Avenue, lot 4 061 240 à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ De permettre la mise en place d'une piscine hors terre de 18' de diamètre et son patio d'accès, à plus de 2,5 m, mais à moins de 7,5 m de la marge avant secondaire, face à la 110^e Rue. La dérogation vise aussi à autoriser la plantation d'une haie ou d'une palissade d'une hauteur maximale de 2,0 m à 1,0 m ou plus (vers l'intérieur du terrain) de la limite de la propriété face à la 110^e Rue, tout en étant à plus de 10 m de l'intersection entre la 82^e Avenue et de la 110^e Rue. Pour ces éléments de dérogation, l'actuel règlement exige une marge avant de 7,5 m au minimum pour l'implantation d'une piscine en cour avant secondaire et prescrit la hauteur d'une haie ou d'une palissade à 1,0 m au maximum en cour avant.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 18 mai 2018 sur le site internet de la Ville et le 16 mai 2018 dans le Journal l'Éclaireur-Progrès.

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2018-06-6099: Dérogation mineure – 666, 7e Avenue, lot 3 488 281





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018 (suite)

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 2016-341 à la propriété localisée au 666, 7^e Avenue, lot 3 488 281 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ De permettre le lotissement de la propriété à moins de 0,40 m du mur du petit bâtiment annexé au bâtiment principal face à la limite sud-est de la propriété. Dans cette situation, l'actuel règlement de zonage exige une limite minimale de 2,0 m pour la marge latérale.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 18 mai 2018 sur le site internet de la Ville et le 16 mai 2018 dans le Journal l'Éclaireur-Progrès.

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2018-06-6100: Vente terrain à Centre Électrique de Beauce Inc. –

Il est proposé par monsieur François Veilleux Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville accepte de vendre à Centre Électrique de Beauce Inc. une partie du lot 5 798 417 d'une superficie environ de 32 000 pieds carrés ($\pm 2\,972,8\text{ m}^2$) au montant de 0,35 \$/pied carré excluant les taxes, situé au coin de la 59^e Avenue et de la 181^e Rue tel que montré sur le croquis annexé à la présente.

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018 (suite)

5. LOISIRS

R-2018-06-6101: Autorisation signature

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

D'autoriser Mme Caroline Pépin à présenter une demande de subvention dans le programme Nouveaux Horizons pour les aînés – projets communautaires ».

Que Mme Caroline Pépin soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les documents nécessaires à cette demande.

6. FINANCES

R-2018-06-6102: Affectation d'un montant de 100 000 \$ pour des travaux d'asphaltage à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

Qu'un montant de cent mille dollars (100 000 \$) soit affecté pour des travaux d'asphaltage à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

R-2018-06-6103: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2018-05 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

Aucune correspondance

Affaires nouvelles

Période de questions

Quelques questions sont posées de la part de l'assistance.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2018-06-6104: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

SYLVAIN BOLDUC, Président d'assemblée





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 11 juin 2018 à 18h00 et à laquelle sont présents Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence du Maire suppléant Claude Mathieu.

R-2018-06-6105: Vente de terrain à Ferme Adrien Poulin lot 4 061 338

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal et la greffière, Madeleine Poulin, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville un acte de cession à Ferme Adrien Poulin d'une partie de l'ancien chemin du Raccourci sur la partie de lot 4 061 338 d'une superficie d'environ de 4 447m²

R-2018-06-6106: Radiation d'une créance

Considérant que l'inscription au rôle de taxation du montant dû concernant le financement des installations septiques n'avait pas encore été effectuée lors de la vente de la propriété du 784 rang Saint-Alexandre, bien que ce montant était exigible;

Considérant que le paiement total du montant exigible en date de la vente a été fait dès que connu par l'institution financière impliquée au dossier;

Considérant que les intérêts sur le capital depuis la vente n'ont pas à être imposés dans les circonstances puisque la dette n'est plus exigible;

Considérant que cette situation particulière ne constitue aucunement une remise des intérêts puisque la dette sur laquelle ils ont été appliqués n'était plus exigible;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE les intérêts présents (362,11 \$) et à venir (1 171,68 \$) sur le financement des installations septiques du 784 rang Saint-Alexandre (no matricule 8411-53-4561) ne soient pas imposés et que toute créance relative à ces intérêts soit radiée.

3- Avis de motion et dépôt du règlement d'emprunt pour réfection du pont du Platin

Sujet reporté par manque d'informations.

R-2018-06-6107: Acceptation soumission « Nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire et pluvial »

Considérant la demande de prix pour le nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire et pluvial;

Considérant l'offre reçue par Can-Explore au montant de 20 619,51 \$:

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Pierre Giroux, directeur adjoint, service des travaux publics, d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2018 (suite)

Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de Can-Explore au montant vingt mille six cent dix-neuf dollars et cinquante et un cents (20 619,51 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) le montant total incluant les taxes.

R-2018-06-6108: Demande CPTAQ

Attendu la demande du propriétaire du lot 4 060 142, faite à la CPTAQ en date 23 mai 2018, dans le but de lotir et d'aliéner une partie de la propriété;

Attendu que cette demande est dans le but de vendre à un nouveau propriétaire qui souhaite poursuivre la culture de la terre;

Attendu qu'en fonction de l'article 62 de la LPTAA, la Ville considère que cette demande ne portera pas de préjudice au développement agricole du secteur.

Attendu que la demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux

QUE la Ville de Beauceville de s'objecte pas à la demande.

Monsieur Sylvain Bolduc siège maintenant

6- Période de questions

7- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2018-06-6109: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Mario Perron
et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

CLAUDE MATHIEU, Maire suppléant





VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 18 juin 2018 à 17h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

1. Avis de motion pour règlement d'emprunt du pont du Platin avec le dépôt du règlement

À l'unanimité nous n'irons pas en règlement d'emprunt pour la réfection du pont de la rue du Platin.

2. Période de question

Aucune question n'est posée

3. Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est complet et consent à l'ajout des items suivants:

R-2018-06-6110: Acceptation soumission démantèlement du pont rue du Platin

Considérant la demande de prix pour le démantèlement du pont rue du Platin;

Considérant l'offre reçue de la compagnie Interbois au montant de 19 920 \$ taxes exclues

Considérant la recommandation du directeur-adjoint du service des travaux publics d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Veilleux Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

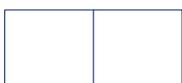
QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Interbois » pour le démantèlement du pont « rue du Platin » au montant dix-neuf mille neuf cent vingt dollars (19 920,00 \$) taxes exclues tel que soumis voir en annexe « A »;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) le montant total incluant les taxes.

R-2018-06-6111: Acceptation soumission assemblage poutre d'acier du pont rue du Platin

Considérant la demande de prix pour la fourniture, l'assemblage et soudage de poutre acier du pont rue du Platin;

Considérant l'offre reçue de la compagnie Structures XL au montant de 16 500 \$ taxes exclues





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2018 (suite)

Considérant la recommandation du directeur-adjoint su service des travaux publics d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Structures XL » pour la fourniture, l'assemblage et soudage de poutre acier du pont « rue du Platin » au montant seize mille cinq cent vingt dollars (16 500,00 \$) taxes exclues tel que soumis voir en l'annexe « B »;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) le montant total incluant les taxes.

R-2018-06-6112: Acceptation soumission fourniture de structure d'acier du pont rue du Platin

Considérant la demande de prix pour la fourniture de structure d'acier du pont rue du Platin;

Considérant l'offre reçue de la compagnie Quirion Métal au montant de 18 000 \$ taxes exclues

Considérant la recommandation du directeur-adjoint su service des travaux publics d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur François Veilleux

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Quirion Métal » pour la fourniture de structure d'acier du pont « rue du Platin » au montant dix-huit mille dollars (18 000,00 \$) taxes exclues tel que soumis voir en l'annexe « C »;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) le montant total incluant les taxes.

R-2018-06-6113: Acceptation soumission érection de la charpente d'acier du pont rue du Platin

Considérant la demande de prix pour l'érection de la charpente d'acier du pont rue du Platin;

Considérant l'offre reçue de la compagnie Structures de Beauce au montant de 11 000 \$ taxes exclues

Considérant la recommandation du directeur-adjoint su service des travaux publics d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2018 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Structures de Beauce » pour l'érection de la charpente d'acier du pont « rue du Platin » au montant onze mille dollars (11 000,00 \$) taxes exclues tel que soumis voir en l'annexe « D »;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) le montant total incluant les taxes.

R-2018-06-6114: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2018 (suite)

ANNEXE « A »



Interbois
305 rue du Parc
Saint-Odilon, QC, G0S3A0
Tél.: 418-464-4000 Fax: 418-464-4010

Soumission

| | |
|------|----|
| Date | No |
| | |

| | |
|--------------------------------------|-------------------------|
| VENDU À: Ville de Beauceville | LIVRÉ À: MÊME |
|--------------------------------------|-------------------------|

| | | | |
|------------------|------------|---------------------|------------------------|
| LIVRAISON | FAB | TRANSPORTEUR | COMMANDE CLIENT |
| Août 2018 | | Net 30 Jours | |

| | | | |
|----------------------|-------------------------|---------------------------|----------------|
| TAXE FÉDÉRALE | TAXE PROVINCIALE | TERMES DE PAIEMENT | VENDEUR |
| 896588092 RT0001 | 1019217520TQ0001 | | SYLVAIN GAGNON |

| QTÉ COMMANDÉE | PRODUIT | DESCRIPTION | UDM | PRIX UNIT. | PRIX TOTAL |
|------------------|----------------|---|-----|------------|------------|
| 1 | PLATELAGE BOIS | TABLIER DE PONT 8 X 4 X 12' LONG PRÉPERCÉ | 90 | 39 | 3 520.00 |
| 1 | GARDES CORPS | SELON PLANS DE STRUCTURES XL | 2 | 3 500 | 7 000.00 |
| 1 | DÉMANTÈLEMENT | DÉMANTÈLEMENT STRUCTURE EXISTANTE | 1 | 8 500 | 8 500.00 |
| 1 | BOULONNERIE | BOULONNERIE FIXATION BOIS | 1 | 1 | 900.00 |

| |
|---|
| Accepté par: _____ Nom en lettres moulées |
| _____ Date |
| _____ Signature |
| Votre # commande: _____ |

| | |
|---------------|-------------|
| TOTAL: | 19 920.00\$ |
|---------------|-------------|

Signature: _____





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2018 (suite)

ANNEXE « B »



3005 rue des Bâtisseurs, Terrebonne
Québec J6Y 0A2
T : 450.968-0800 F : 450.968-0050

Date : 28 mai 2018

À: Ville de Beauceville
Att: M. Denis Guay

Numéro de Soumission: S18-125

Projet: Pont rue Platin

1.0 Description des travaux :

- Fourniture, assemblage et soudage de poutres acier **secondaire & Ingénierie**
- Notre prix est basé sur un cordon de soudure 5/16.
- Raidisseurs et trous non inclus.
- Les dessins de fabrication, les fichiers NC, DXF et KSS file sont fournis par le client.

2.0 Prix :

| | |
|-------------------------|----------------------------------|
| FOB chantier : 16 500\$ | Option transport : Incus au prix |
|-------------------------|----------------------------------|

3.0 Inclusions et Exclusions :

| | | |
|---|---|---|
| 1. Conception. | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 2. Dessins de fabrication. | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 3. Sceaux d'ingénierie. | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 4. Matières première (acier). | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 5. Coupage et préparation du matériel. | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 6. Perçages. | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 7. Pliage et roulage. | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 8. Boulonneries. | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 9. Essai non destructif. | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 10. Peinture. | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 11. Galvanisation / métallisation. | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| 12. Livraison et tout équipement de transport (2 hrs incluses au déchargement). | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 13. Ce projet n'est pas exigence LEED. | | |

Autres travaux exclus : Tous travaux en chantier.



lundi, 28 mai 2018

1Page 1 sur 2





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2018 (suite)

StructuresXL

3005 rue des Bâtitseurs, Terrebonne
Québec J6Y 0A2
T : 450.968-0800 F : 450.968-0050

Date : 28 mai 2018

4.0 Livraison :

Date de livraison : À discuter.

La date de livraison convenue est conditionnelle à la réception des dessins d'atelier et de la disponibilité du matériel.

5.0 Condition Générale :

- Terme net 30 jours lorsque les travaux sont terminés ou la date contractuelle de livraison.
- Les commandes sont sujettes à l'approbation du crédit.
- Sans retenue.
- Les taxes ne sont pas incluses dans le prix.
- Soumission valide 5 jours.
- **Due à la volatilité des prix de l'acier et de la disponibilité décroissante du matériel brut, ce prix et le calendrier des travaux risquent de devoir être révisés dépendamment du moment où le projet sera octroyé et suivant une révision du marché.**
- Travaux sont complétés selon les plans et devis fournis à Structures XL.

Requête. Toute réclamation doit être soumise à StructuresXL par écrit dans les sept (7) jours suivant la réception du matériel. Cette réclamation doit être détaillée et indiquée les montants potentiels de réclamation. StructuresXL se réserve le droit de refuser toute réclamation dans le cas où elle n'aurait pas été informée.

L'acheteur doit conserver le matériel et doit donner accès à StructuresXL pour aller constater les faits. L'acheteur ne peut fournir aucun matériel ou aucun travail pour le compte de StructuresXL sans avoir une autorisation écrite. L'acheteur ne peut retenir aucun paiement pendant la période d'évaluation des réclamations.

6.0 Acceptation

Sur acceptation de la soumission par l'acheteur, cette dernière constituera le contrat entre StructuresXL et le client.

Marco Figliuzzi
Directeur estimation



cisc icca
INSTITUT CANADIEN DE LA CONSTRUCTION EN ACIER



lundi, 28 mai 2018

2Page 2 sur 2





VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2018 (suite)

ANNEXE « C »

Nombre total de pages = 2



Quirionmétal

STRUCTURE D'ACIER / STRUCTURAL STEEL

2018-05-28

SOUSSION

Projet: **PONT ACIER-BOIS**
 # de Soumission: **517127**
 Date Soumission: **2018-05-28**
 Endroit: **BEAUCEVILLE**
 Début des Travaux Estimé: **Automne 2018**

Quirion Métal est fier de vous présenter sa soumission pour la fourniture des matériaux énumérés plus bas. Notre prix est basé sur le N.B.C 2010 ainsi que sur la norme S-16 (Code de pratique Standard selon l'ICCA). Si notre soumission est retenue, afin de rester valide, un contrat standard de du Comité Canadien des Documents de Construction (CCDC) devra avoir été signé & entendu entre les 2 partis.

DOCUMENTS DE SOUSSION

Plans: **PLATIN 2017-001 à 005**Devis: **Sur plans**Addenda: **Aucun**

Autre:

INCLUSIONS & EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES

| | FS | FI | NA | EX | | FS | FI | NA | EX | | IN | EX |
|---------------------------------------|----|----|----|----|--|----|----|----|----|-----------------------------|----|----|
| Structure d'acier | X | | | | Poutre de pont roulant | | | X | | Préparation surface d'acier | | |
| Girts (Profilés à froids) | | X | | | Rail de pont roulant | | | X | | SP-1 | X | |
| Ferme Structurale | | X | | | Acier Galvanisé | | | | X | SP-6 | | X |
| Welded Wide Flange (WWF) | | X | | | Boulons d'Ancrages | X | | | | | | |
| Cambrure de Poutre | | X | | | Boulons d'Ancrages spéciaux | | | X | | Peinture sur Acier | | |
| Goujons | | X | | | Linteaux attachés à la structure d'acier | | | X | | Primer Gris 1-73a | X | |
| Poutrelles | | X | | | Linteaux attachés au béton | | | X | | Acier Galvanisé | | X |
| Tablier métallique | | X | | | Plaques encastrées dans le béton | | | X | | | | |
| Isolant acoustique pour pontage | | X | | | Caillebotis | | | X | | Autre item spécifique | | |
| Renfort d'ouverture (montrés sur Str) | | X | | | Acier + boulons pour connecter du bois | | | | X | Caution | | X |
| Retenues latérales de maçonnerie | | X | | | Coulis sous colonnes | | | X | | documents LEED | | X |
| Démolition & étalement temporaire | | X | | | MÉTAUX OUVRÉS (Voir liste) | | | X | | Arpentage | | X |

FS= Fourni seulement FI= Fourni & installé NA= Non applicable IN= Inclus EX= Exclut

LISTE DES MÉTAUX OUVRÉS (Si Applicable)

****PRENDRE NOTE QUE SEULEMENT LES ITEMS ÉNUMÉRÉS SONT INCLUS. TOUS AJOUTS ENGENDRERONT DES EXTRAS****

PRIX FOURNITURE ACIER PRIMAIRE **18 000,00 \$** *excluant les taxes*
 (Dix huit Mille)

Note: Ce prix est valide 15 jours
 Le prix peut varier selon la volatilité du prix de l'acier

QUIRION METAL
 409, Boul Renault
 Beauceville, Qc, Canada

Téléphone: (418) 774-9881
 Fax: (418) 774-3661

Nous bâtissons la Confiance!!!
 www.quirionmetal.com



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2018 (suite)

Nombre total de pages = 2



Quirionmétal
STRUCTURE D'ACIER / STRUCTURAL STEEL
 MEMBRE DU GROUPE CAMNOR | MEMBER OF CAMNOR GROUP

2018-05-28

SOUSSION**NOTES STANDARD**

- 1 Ce prix est construit à partir des documents énumérés plus haut. Tous items manquants peuvent engendrer des extras.
- 2 Les boulons d'ancrages & les plaques encastrées dans le béton devront être mis en place avec une tolérance de 5-mm. Un relevé d'arpentage devra être fourni par le client à Quirion Métal AVANT toute livraison au chantier. Toute divergence avec le plan de positionnement fourni par Quirion Métal devra être réparé avant livraison au chantier.
- 3 Un conteneur à déchet devra être fourni à Quirion Métal sans aucun frais pour le nettoyage au chantier.
- 4 Toutes membrures d'acier qui n'est pas montrées sur les plans de structure ne sont pas inclus à cette soumission.
- 5 Le coût de débranchement de fils électriques affectant la sécurité de nos travailleurs n'est pas inclus.
- 6 Les frais de laboratoires & inspection au chantier ne sont pas inclus à cette soumission.
- 7 Tout acier complètement encastré dans le béton est exclus.
- 8 Nonobstant ce qui est écrit dans tous documents contractuels, la coordination entre tous les plans nécessaires à l'exécution du projet et entre tous les sous-traitants est toujours la responsabilité de l'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
- 9 Avant l'installation de la charpente d'acier, l'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL s'assurera que le béton est suffisamment mûr, que les fondations sont suffisamment remblayées et que les ancrages sont correctement installés.
- 10 Le client doit fournir un espace pour loger nos travailleurs pendant les pauses, des toilettes, un espace de stationnement, et de l'électricité pour nos travaux. Le chantier devra être nivelé & les fondations remblayées afin de pouvoir travailler d'une façon efficace & sécuritaire.
- 11 Afin de respecter l'échéancier, le retour d'approbation doit être reçu au maximum 7 jours ouvrable après l'envoi de ceux-ci à l'approbation par Quirion Métal.
- 12 L'érection de l'acier est prévu en une mobilisation. Toute mobilisation supplémentaire engendrera des coûts en extra.
- 13 Un Contrat de sous-traitance conforme au CCDC doit être soumis pour révision à Quirion Métal maximum 10 jours ouvrables suivant l'envoi de la lettre d'intention ou un bon de commande sans quoi le présent entente peut être résolu.

DÉTAILS SUPPLÉMENTAIRES

- 1 La fourniture du bois et boulons pour fixer le bois n'est pas inclus.
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9

EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES

- 1 Permis, Permis d'incendie, Barricades, Contrôle du trafic, Surveillance contre le feu ou autres.
- 2 Protection de structure existante, rue, trottoir ou autres.
- 3 Indemnité due au changement climatique, changement au concepte ou retard hors de notre contrôle.

PAIEMENTS

- 1 Paiement progressif maximum 45 jours après l'envoi de notre demande de paiement mensuel.
- 2 La retenue de 10% doit être libérée 60 jours après la fin des travaux de Quirion Métal.
- 3 Aucun travaux en extra ne seront exécutés avant la réception d'un bon de commande écrit par le client.

Signature Client: _____
 Nom Signataire: _____
 Date: _____

DAVID DROUIN
 VP PROJETS & VENTES



QUIRION METAL
 409, Boul Renault
 Beauceville, QC, Canada

Téléphone: (418) 774-9881
 Fax: (418) 774-3661

Nous bâtissons la Confiance!!!
www.quirionmetal.com





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2018 (suite)

ANNEXE « D »



CONFIRMATION DE PRIX

DATE: 22-05-2018
PROJET NO : S18-054

* VILLE DE BEAUCEVILLE

À l'attention de M. Denis Guay

Fournir la main-d'oeuvre et l'outillage nécessaires pour ériger la charpente d'acier du projet mentionné ci-dessus.

Notre soumission sera selon le C.N.B. 2016 et tel que les plans et devis des Ingénieurs-Conseils. Prenez note que la coordination entre les plans d'architecture, d'ingénierie et autres, relèveront des professionnels. Il est bien entendu que les annexes suivantes font parties intégrantes de la présente soumission : annexe 1, page 2.

CODES:

- F.S. - Fourni seulement.
- F.P. - Fourni et posé.
- P.S. - Posé seulement.
- INC. - Inclus.
- EXC. - Exclus.
- N.B. - Nota bene.

DOCUMENTS UTILISÉS POUR SOUMISSION :

PLANS: PLATIN 2017-001 à 005

DEVIS: Sur Plans

ADDENDA: Aucun

Le tout pour un montant de:

----ONZE MILLES----(\$ 11 000.00)

*****LES TAXES SONT EN EXTRA*****

Prix ferme 30 jours sous réserve de la note ci-avant.

STRUCTURES DE BEAUCE

JEAN-RENÉ DROUIN

ACCEPTATION





VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 4 juillet 2018 à 16h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Claude Mathieu, Mario Perron, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2018-07-6115: Office municipal d'habitation (OMH)

Attendu que l'Office municipal d'habitation de la Ville de Beauceville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Frédéric-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Odilon-de-Cranbourne, l'Office municipal d'habitation de Tring-Jonction, l'Office municipal d'habitation du Village de Saint-Victor, l'Office municipal d'habitation de Saint-Georges, l'Office municipal d'habitation de Saint-Benjamin, l'Office municipal d'habitation de Saint-Zacharie, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Prosper, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Aurélie, l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyprien, l'Office municipal d'habitation de Saint-Côme-Linière, l'Office municipal d'habitation de Saint-Théophile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Gédéon-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Martin, l'Office municipal d'habitation de La Guadeloupe, l'Office municipal d'habitation de Saint-Éphrem-de-Beauce et l'Office municipal d'habitation de Saint-Benoît-Labre ont demandé l'autorisation au ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

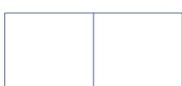
Attendu que ces offices ont présenté aux conseils municipaux de Ville de Beauceville, de Saint-Frédéric-de-Beauce, de Saint-Odilon-de-Cranbourne, de Tring-Jonction, de Saint-Victor, de Saint-Georges, de Saint-Benjamin, de Saint-Zacharie, de Sainte-Prosper, de Sainte-Aurélie, de Saint-Cyprien, de Saint-Côme-Linière, de Saint-Théophile, de Saint-Gédéon-de-Beauce, de Saint-Martin, de La Guadeloupe, de Saint-Éphrem-de-Beauce et de Saint-Benoît-Labre un projet d'entente de regroupement des dix-huit (18) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Attendu que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

Attendu qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par Claude Mathieu
Appuyé à l'unanimité et résolu

QUE Le conseil recommande favorablement le regroupement l'Office municipal d'habitation de Ville de Beauceville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Frédéric-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Odilon-de-Cranbourne, l'Office municipal d'habitation de Tring-Jonction, l'Office municipal d'habitation du Village de Saint-Victor, l'Office municipal d'habitation de Saint-Georges, l'Office municipal d'habitation de Saint-Benjamin, l'Office municipal d'habitation de Saint-Zacharie, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Prosper, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Aurélie, l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyprien, l'Office municipal d'habitation de Saint-Côme-Linière, l'Office municipal d'habitation de Saint-Théophile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Gédéon-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Martin, l'Office municipal d'habitation de La Guadeloupe, l'Office municipal d'habitation de Saint-Éphrem-de-Beauce et l'Office municipal





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018 (suite)

d'habitation de Saint-Benoît-Labre suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

R-2018-07-6116 : Nomination de la personne déléguée sur le Conseil provisoire

Il est proposé par Claude Mathieu
Et résolu à l'unanimité

QUE la personne déléguée sur le Conseil provisoire soit M. Pierre Gilbert,
Maire de Saint-Joseph-de-Beauce.

3- Période de questions

4- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

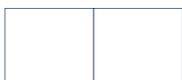
R-2018-07-6117 : Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

CYNTHIA GILBERT, Ass-Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 9 juillet 2018 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2018-07-6118: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 4, 11, 18 juin 2018
2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE
 - 2.2 Soumission – Surveillance de chantier – Réfection de la 102^e Rue et la 34^e Avenue
 - 2.3 Soumission – Contrôle des matériaux – Surveillance d'un laboratoire des sols de la 102^e Rue et la 34^e Avenue
3. SÉCURITÉ
4. URBANISME
 - 4.1 Dérogation mineure – 112, 181^e Rue, lot 3 487 533
 - 4.2 Dérogation mineure – 122, 107^e Rue, lot 3 487 891
 - 4.3 Dérogation mineure – 324, 47^e Rue, lot 3 488 874, 3 488 875 et 3 488 892
5. LOISIRS
 - 5.1 Autorisation signature d'une entente intermunicipale
6. FINANCES
 - 6.1 Approbation du bordereau des comptes
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 Correspondance
 - 7.2 Affaires nouvelles
 - 7.2.1 modification règlement 2018-394
 - 7.2.2 embauche de personnel service incendie
 - 7.3 Période de questions
8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
 - 8.1 Levée ou ajournement de la séance

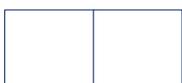
R-2018-07-6119: Adoption des procès-verbaux des séances du 4, 11, 18 juin 2018

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 4, 11, 18 juin 2018 soient adoptés tels que rédigés.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU – VOIRIE

R-2018-07-6120: Soumission – Surveillance de chantier - Réfection de la 102e Rue et la 34e Avenue





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018 (suite)

Considérant la demande de prix pour la Surveillance de chantier - Réfection de la 102^e Rue et la 34^e Avenue;

Considérant les offres reçues par:

| | |
|-------------------------|--|
| WSP Canada inc. | 23 154,82 \$ taxes incluses |
| SNC Lavalin inc. | 24 001,03\$ taxes incluses |
| Solutions Équip / Génie | 24 087,26 \$ taxes incluses |
| Cegertec | N'était pas en mesure de soumissionner en bas de 25 000 \$ taxes incluses. Ils n'ont donc pas soumissionné |

Considérant la recommandation de Denis Guay, directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Veilleux Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « WSP Canada Inc. » au montant vingt-trois mille cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-deux cents (23 154,82 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2018-390.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2018-07-6121: Soumission – Contrôle des matériaux – Surveillance d'un laboratoire des sols de la 102e Rue et la 34e Avenue

Considérant la demande de prix pour le Contrôle des matériaux – Surveillance d'un laboratoire des sols de la 102^e Rue et la 34^e Avenue;

Considérant les offres reçues par:

| | |
|-----------------|----------------------------|
| Englobe Corp. | 6 187,30 \$ taxes incluses |
| Groupe ABS inc. | 7 601,23\$ taxes incluses |

Considérant la recommandation de Denis Guay, directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Englobe Corp. » au montant six mille cent quatre-vingt-sept dollars et trente cents (6 187,30 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2018-390.





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018 (suite)

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

3. SÉCURITÉ

4. URBANISME

R-2018-07-6122: Dérogation mineure – 112, 181e Rue, lot 3 487 533

Attendu que deux demandes de dérogation mineure au règlement de zonage no 2016-341 à la propriété localisée au 112, 181^e Rue, lot 3 487 533 à Beauceville ont été formulées à l'effet

- ❖ la 1^{ère} demande est pour régulariser une marge avant de 5,84 m à l'extrémité Est du bâtiment principal, contrairement au 7,50 m exigé par l'actuel règlement dans cette zone.
- ❖ la 2^e demande est pour permettre l'empiètement de 2,65 m, d'une marquise à construire en marge avant de la 181^e Rue, contrairement à un empiètement permis pour ce type de construction de 2,0, au règlement de zonage.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès le 27 juin 2018 et affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la Ville le 18 juin 2018;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2018-07-6123: Dérogation mineure – 122, 107e Rue, lot 3 487 891

Attendu que deux demandes de dérogation mineure au règlement de zonage no 2016-341 à la propriété, particulièrement pour le garage, localisée au 122, 107^e Rue, lot 3 487 891 à Beauceville ont été formulées à l'effet

- ❖ la 1^{ère} demande est pour régulariser une marge avant existante de 0,53 m face à la 11^e Avenue, la marge avant du règlement de zonage 2016-341 dans cette zone est de 6,0 m.
- ❖ la 2^e demande est d'autoriser l'agrandissement de ce même garage sur une longueur de ±1,8 m en direction nord avec la même marge avant que la section





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018 (suite)

existante qui est de 0,53 m, le règlement actuel interdisant l'augmentation du caractère dérogoire d'un bâtiment existant.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès le 27 juin 2018 et affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la Ville le 18 juin 2018;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2018-07-6124: Dérogation mineure – 324, 47e Rue, lots 3 488 874, 3 488 875 et 3 488 892

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement no 2016-342 à la propriété localisée au 324, 47^e Rue, lot 3 488 874, 3 488 875 et 3 488 892 à Beauceville ont été formulées à l'effet

❖ d'autoriser une façade de 39,04 m pour le lot 3 488 874, autoriser une façade de 37,82 m pour le lot 3 488 875 et autoriser une façade de 23,13 m pour le lot 3 488 892. Les façades minimums dans cette zone devraient être de 50,0 m. La demande de dérogation vise aussi à maintenir le caractère constructible du lot 3 488 874 puisque le lotissement projeté fera en sorte que la superficie originale du lot de 3 138,3 m² sera maintenue.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès le 27 juin 2018 et affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la Ville le 18 juin 2018;

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

5. LOISIRS

R-2018-07-6125: Autorisation signature d'une entente intermunicipale





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018 (suite)

Considérant que la MRC Robert-Cliche a déclaré sa compétence à l'égard de la construction, de l'entretien et de la gestion de la piste cyclable entre les limites nord et sud de la MRC sur le territoire des Municipalités de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville en vertu du Règlement 149-12 entré en vigueur en octobre 2012;

Considérant qu'aux termes de cette déclaration de compétence, les coûts de construction de la piste cyclable doivent être répartis entre les seules municipalités de Saint-Joseph-de-Beauce et de la Ville de Beauceville sur la base des coûts réels de construction sur leur territoire respectif;

Considérant que les parties à la présente entente considèrent avantageux que la Ville de Beauceville réalise la construction et l'aménagement de la phase 2 de la piste cyclable située sur le territoire de celle-ci;

Considérant les dispositions du Code municipal et de la Loi sur les cités et villes en matière d'entente intermunicipale;

Considérant l'entente intervenue entre le Gouvernement du Québec (ministre des Transports) et la MRC Robert-Cliche le 5 juin 2015 devant Me Anne Brassard, notaire, sous le numéro 1059 de ses minutes (ci-après : « l'entente MTQ – MRC »);

Considérant que la présente entente se terminera un (1) an après la réception définitive des travaux par la MRC Robert-Cliche.

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'autoriser la Ville de Beauceville à signer une entente intermunicipale avec la Municipalité Régionale de Comté Robert-Cliche.

6. FINANCES

R-2018-07-6126: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2018-06 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

Affaires nouvelles

R-2018-07-6127: Modification au règlement 2018-394,

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande des précisions à apporter au règlement 2018-394;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018 (suite)

Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

Que règlement 2018-394, règlement décrétant une dépense de 934 000 \$ et un emprunt de 934 000 \$ pour la réfection du poste de réduction de pression à l'intersection de la 21^e Avenue et de la route Fraser et le prolongement des infrastructures sur la route Fraser entre la 25^e Avenue et la 33^e Avenue soit modifié comme suit:

❖ l'article 4 est modifié en ajoutant après les mots « (20) ans » au 1^{er} paragraphe des précisions sur les montants d'emprunt correspondant aux périodes d'emprunt. « **le montant à emprunter pour la période de 5 ans est de 373 600 \$ et pour la période de 20 ans est de 560 400 \$** ».

❖ l'article 7 – Paiement comptant est renuméroté « **8. Paiement comptant** »

❖ l'article 8 – Paiement comptant au premier paragraphe enlever le chiffre « **6** » après le mot « l'article » aux 2 endroits.

❖ l'article 10 - est renuméroté pour l'article 9.

R-2018-07-6128: Embauche de personnel service incendie

Considérant que les candidats Philippe Bruno et David Côté rencontrent les critères de base pour occuper le poste d'apprentis pompiers;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher lesdits candidats, à titre d'apprentis pompiers, à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville engage, Philippe Bruno et David Côté comme apprentis pompiers, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur.

Prendre note que la prochaine séance sera le 13 août 2018 à 19h30

Concours du jardin dans ma ville: Projet le sous-bois de la gare (voir sur le site internet de la Ville)

Remerciement les gens pour la dernière activité sur l'Île Ronde le 29 juin pour le pique-nique. Comité d'aide et les Chevaliers de Colomb

Période de questions

Une question est posée de la part d'un contribuable.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE





SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018 (suite)

R-2018-07-6129: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 6 août 2018 à 19h00 et à laquelle sont présents Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu sous la présidence du Maire suppléant Mario Perron.

R-2018-08-6130: Embauche de Marc-André Roy, journalier aux travaux publics

Attendu que la Ville de Beauceville a procédé à une offre d'emploi comme journalier aux travaux publics

Considérant la recommandation du directeur adjoint aux travaux publics d'embaucher monsieur Marc-André Roy,

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville embauche monsieur Marc-André Roy comme journalier aux travaux publics selon conditions de la convention collective des cols bleus en vigueur.

R-2018-08-6131: Transfert de fonds

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

D'autoriser la trésorière à transférer au fond d'administration les fonds réservés des jeux d'eau sur l'île de 10 000 \$ et celui de la statue du Sacré Cœur de 529,41 \$

Période de questions

Aucune question n'est posée

Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2018-08-6132: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

MARIO PERRON, Maire suppléant





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 13 août 2018 à 19h30 et à laquelle sont présents Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Mario Perron, Bernard Gendreau sous la présidence du Maire suppléant Mario Perron.

Moment de silence en la mémoire de Denis Poulin, conseiller (1971-1979) et maire de la paroisse St-François-de-Beauce de 1979-1998 et conseiller de la Ville de Beauceville de 1998 à 2005.

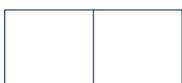
1. GREFFE

R-2018-08-6133: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. **GREFFE**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 4, 9 juillet et 6 août 2018
 - 1.3 Avis motion
 - 1.4 Avis motion
 - 1.5 Acquisition terrain lot 5 878 717 prolongement 61^e Avenue
 - 1.6 Nomination d'un membre du Conseil au conseil d'administration de TVCB
2. **TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE**
 - 2.1 Installation des compteurs
 - 2.2 Soumission – fourniture membrane geotextile pour la piste cyclable
3. **SÉCURITÉ**
 - 3.1 Modification à la résolution 2007-12-2966 – Plan de signalisation
4. **URBANISME**
 - 4.1 Soumission – fourniture et installation de bornes de repérage 911
5. **LOISIRS**
6. **FINANCES**
 - 6.1 Approbation du bordereau des comptes
 - 6.2 Emprunts temporaires – Fonds d'administration budgétaire
 - 6.3 Acceptation du budget révisé de l'OMH
 - 6.4 Payer comptes dans Carrière et sablière
 - 6.5 Affectation d'un montant de 382 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) et un montant de 55 033, \$ du solde disponible sur règlement d'emprunt fermé pour le remboursement du service de dettes du refinancement des règlements 2002-93, 2002-96 et 2012-277.
 - 6.6 Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012
 - 6.7 Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 7.1 Correspondance
 - 7.2 Affaires nouvelles
 - 7.3 Période de questions





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018 (suite)

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

8.1 Levée ou ajournement de la séance

R-2018-08-6134: Adoption des procès-verbaux des séances du 4, 9 juillet et 6 août 2018

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE des procès-verbaux des séances du 4,9 juillet et 6 août 2018 soient adoptés tels que rédigés.

DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA TENUE DE REGISTRE DU RÈGLEMENT 2018-394

A-2018-08-465: Avis motion

Le conseiller monsieur François Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 1999-39 « **concernant l'identification des voies de circulation dans la ville de Beauceville** »

Présentation du projet de règlement 2018-395

Le conseiller monsieur François Veilleux présente le projet de règlement 2018-395.

A-2018-08-466: Avis motion

La conseillère madame Marie-Andrée Giroux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement décrétant un emprunt au fond de roulement « **pour des dépenses en hygiène du milieu non couvert par règlement d'emprunt** »

Présentation du projet de règlement 2018-396

La conseillère madame Marie-Andrée Giroux présente le projet de règlement 2018-396.

R-2018-08-6135: Acquisition terrain lot 5 878 717 prolongement 61e Avenue

Attendu que le prolongement de la 61^e Avenue est terminé;

Attendu que les promoteurs doivent remettre la rue à la Ville de Beauceville;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville acquiert une partie de la 61^e Avenue, lot 5 878 717.





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018 (suite)

Il est également résolu de mandater le notaire Denys Quirion à rédiger le contrat en conséquence et que monsieur le Maire ou maire suppléant et la Greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville.

Nomination d'un membre du Conseil au conseil d'administration de TVCB ANNULÉ

Il est proposé par ____
Appuyé par ____ et résolu à l'unanimité

QUE le ou la conseiller (ère) _____ soit et est nommé représentant de la Ville de Beauceville au conseil d'administration de la Télévision Communautaire de Beauceville (TVCB).

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2018-08-6136: Installation des compteurs

Considérant la demande de prix pour l'installation des compteurs d'eau;

Considérant les offres reçues par:

| | |
|----------------------|-----------------------------|
| RCI Plomberie. | 43 666,56 \$ taxes incluses |
| Lecomte Pouliot Inc. | 81 522,55 \$ taxes incluses |

Considérant la recommandation du directeur adjoint du service des travaux publics, Jean-Pierre Giroux, d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « RCI Plomberie.» au montant quarante-trois mille six cent soixante-six dollars et cinquante-six cents (43 666,56 \$) taxes incluses.

R-2018-08-6137: Soumission – fourniture membrane géotextile pour la piste cyclable

Considérant la demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour la fourniture de la membrane géotextile pour la piste cyclable;

Considérant l'offre reçue par Texel au montant de 48 440,01 \$ excluant les taxes.

Considérant la recommandation du directeur adjoint au Service des travaux publics, Jean-Pierre Giroux, d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de Texel au montant de quarante-huit mille quatre-cent quarante dollars et un cent (48 440,01 \$) taxes exclues.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fond d'administration.





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018 (suite)

3. SÉCURITÉ

R-2018-08-6138: Modification à la résolution 2007-12-2966 – Plan de signalisation

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

Que la résolution 2007-12-2966 soit modifiée comme suit:

À l'item « arrêt obligatoires »

- ❖ Ajouté l'item « 87.1 » sur la 100^e Rue Sud coin de la 100^e Rue
- ❖ Ajouté l'item « 13.1 » sur la 31^e Avenue coin de la 19^e Avenue

4. URBANISME

R-2018-08-6139: Soumission – fourniture et installation de bornes de repérage 911

Considérant la demande de prix pour la fourniture et l'installation de bornes de repérage 911

Considérant les offres reçues par:

| | |
|---------------------|-----------------------------|
| Kalitec | 63 035,04 \$ taxes incluses |
| Signalisation Lévis | 79 356,00 \$ taxes incluses |

Considérant la recommandation du directeur de l'urbanisme, Richard Longchamps, d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Kalitec » au montant soixante-trois mille trente-cinq dollars et quatre cents (63 035,04 \$) taxes incluses.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fond d'administration.

5. LOISIRS

6. FINANCES

R-2018-08-6140: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2018-07 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018 (suite)

R-2018-08-6141: Emprunts temporaires – Fonds d'administration budgétaire

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville contracte, en conformité avec l'article 567 de la Loi des Cités et Villes, pour fins d'administration courante, des emprunts temporaires, aux taux courant, pour une somme n'excédant pas trois millions de dollars (3 000 000 \$).

R-2018-08-6142: Acceptation du budget révisé de l'OMH

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le budget révisé de l'Office d'Habitation de Beauceville, pour l'année 2018, soit et est adopté tel que présenté et faisant partie de la présente résolution.

R-2018-08-6143: Payer comptes dans Carrière et sablière

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la facture no 1116 de « Asphalte Nicolas Lachance Inc. », concernant le scellement de fissure sur la route Fraser, au montant de 24 952,28 \$ taxes incluses soit payée à même le fonds de carrière et sablière.

QU'un montant de 80 000 \$, concernant le financement des travaux, du fonds de carrière et sablière soit affecté au règlement d'emprunt 2018-391 « réfection du rang St-Charles ».

R-2018-08-6144: Affectation d'un montant de 382 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) et un montant de 55 033 \$ du solde disponible sur règlement d'emprunt fermé pour le remboursement du service de dettes du refinancement des règlements 2002-93, 2002-96 et 2012-277.

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Qu'un montant total de 382 000 \$ (111 900 \$ règl 2002-93 + 270 100 \$ règl 2002-96) soit affecté à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) et un montant de 55 033,11 \$ du solde disponible sur règlement d'emprunt fermé pour le remboursement du service de dettes lors du refinancement en octobre prochain.

R-2018-08-6145: Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012

Considérant que la Ville de Beauceville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada sous le numéro DL008900-2 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012.





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018 (suite)

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 200 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Beauceville y a investi une quote-part de 20 425 \$ représentant 10,21 % de la valeur totale du fonds.

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur BFL Canada touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

Considérant que la Ville de Beauceville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

Considérant que la Ville de Beauceville demande que le reliquat de 36 511,77 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

Considérant que la Ville de Beauceville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012.

Considérant que l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

Considérant que la Ville de Beauceville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018 (suite)

déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012.

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur François Veilleux

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

R-2018-08-6146: Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013

Considérant que la Ville de Beauceville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada sous le numéro DL008900-2 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013.

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 200 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Beauceville y a investi une quote-part de 20 425 \$ représentant 10,21 % de la valeur totale du fonds.

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur BFL Canada touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

Considérant que la Ville de Beauceville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018 (suite)

Considérant que la Ville de Beauceville demande que le reliquat de 36 511.77 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

Considérant que la Ville de Beauceville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013.

Considérant que l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

Considérant que la Ville de Beauceville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013.

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux :

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1. Correspondance
- 7.2. Affaires nouvelles
- 7.3. Période de questions

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2018-08-6147: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 27 AOÛT 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 27 août 2018 à 17h50 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2018-08-6148: Soumission – fourniture de matériaux concassés

Considérant la demande de prix pour la fourniture de matériaux concassés pour la piste cyclable

Considérant les offres reçues par:

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| Couillard Construction Ltée | 171 078,38 \$ |
| Pavage Sartigan Ltée | 191 233,60 \$ |
| Construction Abénakis Inc. | 193 532,36 \$ |
| Construction BML, Division Sintra | 223 375,16 \$ |

Considérant la recommandation de Jean-Pierre Giroux, adjoint aux travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Couillard Construction Ltée » au montant cent soixante et onze mille soixante-dix-huit dollars et trente-huit cents (171 073,38 \$) taxes incluses;

R-2018-08-6149: Soumission – peinture piscine

Considérant la demande de prix pour peindre la piscine au centre des loisirs

Considérant les offres reçues par:

| | |
|---|--------------|
| Peinture Sylvain Veilleux | 27 708,98 \$ |
| Ciment Projeté et Piscines Orléans Inc. | 28 513,80 \$ |

Considérant la recommandation de Jean-Pierre Giroux, adjoint aux travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Peinture Sylvain Veilleux » au montant vingt-sept mille sept cent huit dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (27 708,98 \$) taxes incluses;

R-2018-08-6150: Soumission – prolongement des services Rte Fraser

Considérant la demande de prix pour la réfection du poste de réduction de pression à l'intersection de la 21e Avenue et de la Route Fraser et le prolongement des infrastructures sur la Route Fraser entre la 25e Avenue et la 33e Avenue





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2018 (suite)

Considérant les offres reçues par:

| | |
|----------------------------|---------------|
| Construction Abénakis Inc. | 824 793,53 \$ |
| Giroux & Lessard | 894 223,27 \$ |

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Construction Abénakis Inc.» au montant huit cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-treize dollars et cinquante-trois cents (824 793,53 \$) taxes incluses, conditionnellement à l'approbation toutes les autorisations nécessaires au projet;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement no 2018-394

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

Le Conseiller Sylvain Bolduc siège maintenant

R-2018-08-6151: Acceptation soumission contrôle qualitatif des matériaux sur la route Fraser

Considérant la demande de prix pour le contrôle qualitatif des matériaux sur la Route Fraser

Considérant les offres reçues par:

| | |
|--------------|--------------|
| Englobe Corp | 9 896,71 \$ |
| Groupe ABS | 12 159,18 \$ |

Considérant la recommandation de Denis Guay, directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Englobe Corp.» au montant neuf mille huit cent quatre-vingt-seize dollars et soixante et onze cents (9 896,71 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement no 2018-394

R-2018-08-6152: Autorisation vente terrain Les Immeuble ESC Inc.

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2018 (suite)

QUE Ville de Beauceville est autorisée à vendre le lot 5 205 479 (partie) d'une superficie de 115 978 pi² à Les Immeubles ESC Inc. au montant de 0,35 \$ le pied carré excluant les taxes.

Il est également résolu que monsieur le Maire ou le monsieur le Maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

R-2018-08-6153: Remplacement d'une tour de communications de Sogetel située sur le lot 3 488 731.

ATTENDU QUE Sogetel projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Beauceville;

ATTENDU QUE Sogetel étant le propriétaire du lot 3 488 731 désire remplacer la tour haubanée existante de 30 mètres par une tour du même type de 81 mètres sur son terrain;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

ATTENDU QUE les représentants de Sogetel nous ont informés que la procédure de CPC-2-0-03 d'Innovation, Sciences et Développement Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion et que la procédure a été suivie en bonne et due forme;

ATTENDU QUE le site visé constitue un site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Sogetel;

ATTENDU QUE les tours de communications sont régies de façon fédérale et se trouvent sous la juridiction d'Innovation, Sciences et Développement Canada ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité ne s'objecte pas au projet de remplacement d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Sogetel, et projeté sur le lot 3 488 731.

7. Période de questions

8- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

R-2018-08-6154: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE 10 SEPTEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 10 septembre 2018 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2018-09-6155: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en ajoutant à « affaires nouvelles » « félicitations et remerciements » et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

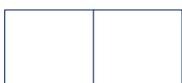
1. GREFFE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 13 et 27 août 2018
- 1.3 Avis motion modifiant règlement
Présentation du projet de règlement 2018-397
- 1.4 Adoption règlement 2018-395
- 1.5 Adoption règlement 2018-396
2. **TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE**
 - 2.1 Soumission asphaltage piste cyclable
 - 2.2 Mandat à l'Union des municipalités Du Québec – Appel d'offres # CHI-20192020 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux
3. **SÉCURITÉ**
 - 3.1 Autorisation tenue d'une collecte de dons sur voie publique
4. **URBANISME**
5. **LOISIRS**
6. **FINANCES**
 - 6.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 147 000 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2018
 - 6.2 Radiation de créance
 - 6.3 Approbation du bordereau des comptes
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 7.1 Entrainement du Régiment de la Chaudière
 - 7.2 Correspondance
 - 7.3 Affaires nouvellesMise en commun de ressources administratives – sécurité incendie
- 7.4 Période de questions
8. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**
 - 8.1 Levée ou ajournement de la séance

R-2018-09-6156: Adoption des procès-verbaux des séances du 13 et 27 août 2018

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 13 et 27 août 2018 soient adoptés tels que rédigés.





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018 (suite)

A-2018-09-467: Avis motion modifiant règlement

La conseillère Marie-Andrée Giroux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2012-279 « *adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Beauceville* »

Présentation du projet de règlement 2018-397

La conseillère Marie-Andrée Giroux présente le projet de règlement 2018-397.

R-2018-09-6157: Adoption règlement 2018-395

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu unanimement

D'adopter le règlement numéro 2018-395 intitulé « *modifiant le règlement 99-39 concernant l'identification des voies de circulation dans la Ville de Beauceville* ».

R-2018-09-6158: Adoption règlement 2018-396

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu unanimement

D'adopter le règlement numéro 2018-396 intitulé « *règlement décrétant une dépenses de 172 000 \$ et un emprunt de 172 000 à même son fonds de roulement pour diverses dépenses en hygiène du milieu* ».

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2018-09-6159: Soumission asphaltage piste cyclable

Considérant la demande de prix pour l'asphaltage de la piste cyclable

Considérant les offres reçues par:

| | |
|----------------------------|---------------|
| Construction Abénakis Inc. | 271 706,47 \$ |
| P.E. Pageau Inc. | 272 437,39 \$ |
| Pavage Sartigan Ltée | 280 894,80 \$ |
| Pavage F & F Inc. | 299 541,61 \$ |
| Nasco Inc. | 309 852,22 \$ |

Considérant la recommandation de Jean-Pierre Giroux, adjoint aux travaux publics, d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Construction Abénakis Inc. » au montant deux cent soixante et onze mille sept cent six dollars et quarante-sept cents (271 706,47 \$) taxes incluses.





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018 (suite)

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fond d'administration.

R-2018-09-6160: Mandat à l'Union des municipalités Du Québec – Appel d'offres # CHI-20192020 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer Hypochlorite de sodium et Pass 10 dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019 et 2020;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Beauceville confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192020 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1er janvier 2019 au le 31 décembre 2020 et visant l'achat de Hypochlorite de sodium et Pass 10 nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

QUE la Ville de Beauceville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2019 au le 31 décembre 2020;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018 (suite)

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

3. SÉCURITÉ

R-2018-09-6161: Autorisation tenue d'une collecte de dons sur voie publique

Considérant que le règlement no 2015-327 « sur le colportage et la sollicitation » de la Ville de Beauceville exige l'autorisation par résolution pour la tenue d'une activité de type « barrage routier »

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'autoriser le Comité d'aide Beauceville à tenir une collecte de dons sur la voie publique « barrage routier » sur le boulevard Renault, direction Nord et Sud, face au pont et sur le pont à la jonction du boulevard, le 22 novembre 2018 entre 14h00 et 16h30.

4. URBANISME

5. LOISIRS

6. FINANCES

R-2018-09-6162: Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 147 000 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 147 000 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2018, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 2010-237 | 115 300 \$ |
| 2010-237 | 97 200 \$ |
| 2009-226 | 11 100 \$ |
| 2010-240 | 55 400 \$ |
| 2011-258 | 308 800 \$ |
| 2011-260 | 83 600 \$ |





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018 (suite)

| | |
|----------|------------|
| 2012-272 | 865 600 \$ |
| 2012-277 | 170 967 \$ |
| 2009-226 | 257 000 \$ |
| 2015-321 | 357 000 \$ |
| 2016-339 | 99 000 \$ |
| 2016-339 | 514 000 \$ |
| 2017-364 | 112 000 \$ |
| 2018-391 | 100 033 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2010-237, 2010-240, 2011-258, 2011-260, 2012-272, 2012-277, 2009-226, 2015-321, 2016-339, 2017-364 et 2018-391, la Ville de Beauceville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 octobre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018 (suite)

BANQUE NATIONALE DU CANADA
 SUCCURSALE 02831
 630-B, BOUL. RENAULT
 BEAUCEVILLE, QC
 G5X 1M6

8. Que les obligations soient signées par le maire ou maire suppléant et la trésorière. La Ville de Beauceville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d’agir en tant qu’agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu’elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2010-237, 2010-240, 2011-258, 2011-260, 2012-272, 2012-277, 2009-226, 2015-321, 2016-339, 2017-364 et 2018-391 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

R-2018-09-6163: Radiation de créance

Il est proposé par monsieur Mario Perron
 Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l’unanimité

QUE les comptes suivants soient radiés en raison de l'impossibilité de recouvrement

| RÉFÉRENCES | MONTANT DÛ | INTÉRÊTS | ANNÉES | TOTAL À RADIER |
|----------------|--------------------|--------------------|-----------|--------------------|
| D 0077 | 49.90 \$ | 7.55 \$ | 2016 | 57.45 \$ |
| D 1658 | | 15.63 \$ | 2017 | 15.63 \$ |
| D 1700 | | 13.49 \$ | 2017 | 13.49 \$ |
| D 1733 | | 260.87 \$ | 2017 | 260.87 \$ |
| D 2357 | | 9.85 \$ | 2018 | 9.85 \$ |
| D 2627 | 37.95 \$ | 8.46 \$ | 2016 | 46.41 \$ |
| D 3031 | 176.75 \$ | 46.27 \$ | 2015 | 223.02 \$ |
| D 3817 | 18.99 \$ | 5.92 \$ | 2015 | 24.91 \$ |
| D 3842 | 39.95 \$ | 11.65 \$ | 2015 | 51.60 \$ |
| D 3854 | 45.00 \$ | 17.12 \$ | 2014 | 62.12 \$ |
| D 3875 | | 68.52 \$ | 2017 | 68.52 \$ |
| D 4414 | 120.85 \$ | 18.29 \$ | 2016 | 139.14 \$ |
| D 4458 | 96.99 \$ | 9.61 \$ | 2017 | 106.60 \$ |
| D 5047 | 145.00 \$ | 58.94 \$ | 2014 | 203.94 \$ |
| D 5351 | 3 549.84 \$ | 1 081.49 \$ | 2015 | 4 631.33 \$ |
| D 5358 | 122.88 \$ | 43.56 \$ | 2014 | 166.44 \$ |
| D 5411 | 246.74 \$ | 36.50 \$ | 2016 | 283.24 \$ |
| D 5745 | | 181.34 \$ | 2017 | 181.34 \$ |
| F 8317-79-5529 | 19.54 \$ | 2.47 \$ | 2016-2018 | 22.01 \$ |
| D 0815 | | 8.63 \$ | 2017 | 8.63 \$ |
| | 4 670.38 \$ | 1 906.16 \$ | | 6 576.54 \$ |





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018 (suite)

R-2018-09-6164: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2018-08 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2018-09-6165: Entraînement du Régiment de la Chaudière

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville autorise les Forces Armées Canadiennes à voler en hélicoptère à 1000 pieds au-dessus de la Ville de Beauceville et à atterrir sur l'Île Ronde le 13 et/ou 14 octobre 2018 entre 09:00 et 12:00 lors de l'entraînement du Régiment de la Chaudière qui aura lieu du 12 au 14 octobre 2018.

Correspondance

Aucune correspondance

Affaires nouvelles

R-2018-09-6166: Mise en commun de ressources administratives – sécurité incendie

ATTENDU le programme d'aide financière mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour soutenir la mise en commun de ressources administratives entre plusieurs organismes municipaux;

CONSIDÉRANT les besoins et les orientations prises par le conseil municipal en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Beauceville afin de procéder à l'embauche d'une ressource partagée avec la MRC Robert-Cliche;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le projet de partage d'une ressource administrative en incendie avec la Municipalité régionale de comté de Robert-Cliche et de procéder à une demande au Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

DE DÉCLARER que la Ville de Beauceville est l'organisme désigné responsable du projet;

D'AUTORISER le directeur général et la greffière à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018 (suite)

Période de questions

Félicitations et remerciements

Mario Perron félicite les gens qui ont organisé les activités dans la Ville, Caroline Pépin et Marie-Michèle Lachance lors des activités telles que: la rentrée, les mardis en musique, le food truck et également félicitation aux organisateurs du baseball mineur pour le tournoi des entreprises.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2018-09-6167: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 24 septembre 2018 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2018-09-6168:- Acquisition de terrain sur la route Fraser

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu positivement la demande de deux promoteurs pour prolonger les services municipaux sous la route Fraser, entre la 25^{ième} Avenue et la 33^e Avenue, pour faire du développement résidentiel;

Attendu que le prolongement des services municipaux inclut le réseau d'égouts pluvial;

Attendu que la Ville de Beauceville doit effectuer une gestion efficace des apports en eau de pluie et de fonte de la neige du réseau de drainage pluvial de ce secteur;

Attendu que le fait de conserver une surface boisée et perméable dans le bassin versant du secteur à développer est une technique respectueuse de l'environnement pour la gestion des apports en eau pour les réseaux de drainage pluvial;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

Que la Ville de Beauceville fasse l'acquisition du terrain Partie 16 du lot 3 488 513, d'une superficie approximative de 63 628 pi² (5 911.2 m²) tel que présenté sur le plan préparé par Francis Carrier, arpenteur-géomètre et annexé à la présente résolution, au coût de 1.10 \$/pi², pour un total de 69 990 \$ avant taxes, à condition que la Ville obtienne son certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et que la Ville ait reçu une quittance de Mme Maryline Caron, propriétaire du 155 Route Fraser, au sujet de la réparation de son terrain, suite au débordement du printemps dernier.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt no 2018-394.

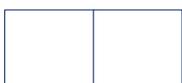
Il est également résolu de mandater le notaire Denys Quirion à rédiger le contrat en conséquence et que monsieur le Maire ou maire suppléant et la Greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville.

2- Période de questions

Aucune question n'est posée

3- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé aucun autre sujet n'est ajouté.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2018 (suite)

4- Levée de l'assemblée

R-2018-09-6169: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 1^{er} octobre 2018 à 19:30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2018-10-6170: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 10 et 24 septembre 2018
 - 1.3 Adoption du règlement 2018-397
 - 1.4 Avis motion modifiant règlement
 - 1.5 Maire suppléant (le dire à Paul)
 - 1.6 Vente de biens pour non-paiement de taxes
 - 1.7 Mandat d'acquisition - Immeubles vendus pour taxes
2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE
 - 2.1 Acceptation du rapport annuel pour 2017 sur l'usage de l'eau potable
 - 2.2 Soumission – contrôle qualitatif piste cyclable
3. SÉCURITÉ
4. URBANISME
5. LOISIRS
6. FINANCES
 - 6.1 Approbation du bordereau des comptes
 - 6.2 Affectation d'un montant de 10 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 Mise à jour politiques familiales
 - 7.2 Correspondance
 - 7.3 Affaires nouvelles
 - 7.4 Période de questions
8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
 - 8.1 Levée ou ajournement de la séance

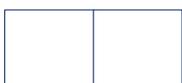
R-2018-10-6171: Adoption des procès-verbaux des séances du 10 et 24 septembre 2018

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 10 et 24 septembre 2018 soient adoptés tels que rédigés.

R-2018-10-6172: Adoption du règlement 2018-397

Il est proposé par monsieur François Veilleux





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018 (suite)

Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE le règlement 2018-397 modifiant le « règlement 2012-279 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Beauceville » soit adopté tel que rédigé.

A-2018-10-468: Avis motion modifiant règlement

Le conseiller monsieur Bernard Gendreau donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 443 de l'ancienne paroisse St-François-de-Beauce « concernant la construction des entrées privées et des ponceaux »

Présentation du projet de règlement 2018-399

Le conseiller monsieur Bernard Gendreau présente le projet de règlement 2018-399.

R-2018-10-6173: Maire suppléant

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Conseillère Marie-Andrée Giroux soit et est nommée mairesse suppléante pour les mois d'octobre, novembre, décembre 2018 et janvier et février 2019.

QUE la résolution no 2018-06-6090 soit modifiée en enlevant le mot « octobre ».

R-2018-10-6174: Vente de biens pour non-paiement de taxes

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées proposée par la trésorière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

D'ordonner à la Greffière de la Ville de Beauceville, conformément aux articles 512 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles qui ne font pas l'objet d'entente de paiement ou de séquestre judiciaire apparaissant au sommaire de l'état des taxes impayées au 30 septembre 2018 et ce, pour défaut de paiement des taxes municipales. Cette vente aura lieu à l'enchère publique le 15 novembre 2018, à 11 heures, à la salle du conseil située au 540, boul. Renault.

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont les suivants et il sera procédé à leur vente pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la Loi sur les cités et villes:

| No matricule des immeubles | Montant |
|----------------------------|--------------|
| 7816 25 4928 | 5 647,70 \$ |
| 8219 66 1360 | 16 488,72 \$ |
| 8219 74 5189 | 5 099,29 \$ |
| 8318 90 3856 | 2 881,91 \$ |
| 8418 58 3268 | 838,40 \$ |





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018 (suite)

| | |
|--------------|-------------|
| 8515 71 0157 | 350,51 \$ |
| 8925 97 8282 | 1 155,07 \$ |

R-2018-10-6175: Mandat d'acquisition - Immeubles vendus pour taxes

Considérant que la Ville de Beauceville peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 15 novembre 2018 conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

De permettre à la trésorière par intérim, madame Véronique Morin, ou son mandataire, d'acquérir pour et au nom de la Ville de Beauceville les immeubles devant être vendus pour défaut de paiement des taxes le 15 novembre 2018, des propriétés numéros de matricules: 7816-25-4928; 8219-66-1360; 8219-74-5189; 8318-90-3856; 8418-58-3268; 8515-71-0157; 8925-97-8282;

Le mandataire de la Ville ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication et celui-ci ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2018-10-6176: Acceptation du rapport annuel pour 2017 sur l'usage de l'eau potable

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

Que le rapport annuel pour 2017 sur l'usage de l'eau potable soit accepté tel que rédigé

R-2018-10-6177: Soumission – contrôle qualitatif piste cyclable

Considérant la demande de prix pour le contrôle qualitatif des matériaux de la piste cyclable, entre la route 173 nord et la route 173 sud

Considérant les offres reçues par:

| | |
|--------------|----------------------------|
| Englobe Corp | 7 754,14 \$ taxes incluses |
| Groupe ABS | 8 904,81 \$ taxes incluses |

Considérant la recommandation du directeur-adjoint aux travaux publics, Jean-Pierre Giroux d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Englobe Corp » au montant sept mille sept cent cinquante-quatre dollars et 14 cents (7 754,14 \$) taxes incluses;





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018 (suite)

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même son fond d'administration, le montant total incluant les taxes.

3. SÉCURITÉ

4. URBANISME

5. LOISIRS

6. FINANCES

Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

R-2018-10-6178: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2018-08 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2018-10-6179: Affectation d'un montant de 10 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

Qu'un montant de dix mille dollars (10 000 \$) soit affecté pour payer une partie des travaux du règlement d'emprunt 2015-321 – *Réfection Ruisseau Bertrand* à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2018-10-6180: Mise à jour politiques familiales

Considérant que le développement et le rayonnement d'une région passent inévitablement par l'épanouissement des gens qui y vivent ;

Considérant que les municipalités de la MRC Robert-Cliche ont à cœur et se soucient du bien-être de ses familles ;

Considérant que depuis 2008 une politique familiale municipale est en vigueur dans chacune des municipalités de la MRC Robert-Cliche ;

Considérant que ces politiques familiales municipales et leurs plans d'action ont permis la concertation du milieu et de nombreux partenaires autour de projets structurants et porteurs pour le bien-être des familles ;

Considérant que le dernier plan d'action 2016-2018 arrive à échéance et que la majorité des projets sont réalisés ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018 (suite)

Considérant que le milieu a une grande volonté de poursuivre cette concertation et mettre en place de nouveaux projets en faveur des familles ;

Considérant que le Ministère de la Famille est présentement en appel de projets pour le programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Beauceville procède au dépôt d'une demande d'aide financière pour la mise à jour de sa politique familiale municipale ainsi que son plan d'action associé ;

QUE les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC Robert-Cliche, en partenariat avec les autres municipalités participantes du territoire ;

QUE monsieur Félix Nunez soit le représentant autorisé pour signer les documents relatifs à cette demande pour la Ville de Beauceville;

QUE monsieur Bernard Gendreau soit la personne élue responsable des questions familles au sein de la Ville de Beauceville

Correspondance

Affaires nouvelles

Période de questions

Quelques questions sont posées de la part des gens dans la salle concernant le service de taxi et aussi concernant l'asphaltage du secteur Poulin & Bizier

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2018-10-6181: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 15 octobre 2018 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

Constatation de vacance au poste de maire

La greffière, Madeleine Poulin, lit la lettre de démission de monsieur le Maire Luc Provençal annexée à la présente et constate la vacance à ce poste.

R-2018-10-6182: Engagement de M. Étienne Roy comme contremaitre

Considérant que suite à la mise en candidature au poste de contremaitre;

Considérant que plusieurs rencontres ont eu lieu et que M. Étienne Roy répondait aux critères demandés;

Considérant que le comité de sélection recommande unanimement son embauche;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville embauche monsieur Étienne Roy au poste de contremaitre au département des travaux publics;

QUE M. Félix Nunez, directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

R-2018-10-6183: Nomination de M. Jean-Pierre Giroux comme directeur des travaux publics

Considérant que monsieur Denis Guay, prend sa retraite et sera absent à compter du 26 novembre 2018,

Considérant que le directeur adjoint, monsieur Jean-Pierre Giroux, répond aux critères pour combler le poste de directeur des travaux publics,

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville nomme monsieur Jean-Pierre Giroux au poste de directeur des travaux publics le 26 novembre 2018;

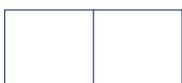
QUE M. Félix Nunez, directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

R-2018-10-6184: Nomination de M. Réjean Crête comme directeur adjoint

Considérant que monsieur Denis Guay, prend sa retraite et sera absent à compter du 26 novembre 2018 et que monsieur Jean-Pierre Giroux directeur adjoint est nommé directeur à compter de cette date,

Considérant que le contremaitre, monsieur Réjean Crête, répond aux critères pour combler le poste de directeur adjoint,

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018 (suite)

QUE la Ville de Beauceville nomme monsieur Réjean Crête au poste de directeur-adjoint aux travaux publics le 26 novembre 2018;

QUE M. Félix Nunez, directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

R-2018-10-6185: Nomination de M. Paul Morin comme directeur des communications

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE monsieur Paul Morin soit nommé au poste de directeur des communications;

QUE M. Félix Nunez, directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat travail.

R-2018-10-6186: Nomination de M. François Langevin comme directeur des loisirs

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

QUE monsieur François Langevin soit nommé au poste de directeur des loisirs;

QUE M. Félix Nunez, directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat de travail.

R-2018-10-6187: Embauche permanente Marie-Michèle Lachance adjointe bibliothèque et adjointe culture et vie communautaire et autorisation signature contrat de travail.

Considérant que madame Marie-Michèle Lachance occupe un poste de stagiaire depuis le printemps 2018;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE madame Marie-Michèle Lachance soit embauchée au poste de d'adjointe à la bibliothèque et adjointe à la culture et vie communautaire

QUE M. Félix Nunez, directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat de travail.

R-2018-10-6188: Demande à la CPTAQ - lot 4 060 651

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 4 060 651 en date du 10 octobre 2018, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, sur le lot 4 060 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce. La présente résolution vise un changement de la configuration du droit acquis résidentiel déjà accordé par la CPTAQ. Cette nouvelle configuration préparée par un arpenteur-géomètre tient compte de la topographie accidentée du terrain en lien avec l'accès à la propriété.

Considérant que la Commission a déjà autorisée d'utiliser à une fin autre que l'agriculture dans l'avis de conformité no 309520;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018 (suite)

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que ces activités sont conformes à la réglementation municipale présentement en vigueur.

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par le propriétaire du lot 4 060 651 en date du 10 octobre 2018, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, sur le lot 4 060 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce. La Commission ayant déjà autorisé d'utiliser à une fin autre que l'agriculture dans l'avis de conformité no 309520, la présente résolution vise un changement de la configuration du droit acquis résidentiel déjà accordé par la CPTAQ. Cette nouvelle configuration préparée par un arpenteur-géomètre tient compte de la topographie accidentée du terrain en lien avec l'accès à la propriété.

R-2018-10-6189: Dérogation mineure – lot 4 060 311 – 68^e Avenue

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 2016-341 à la propriété localisée sur le lot 4 060 311, en front de la 68^e Avenue a été formulée à l'effet

- ❖ D'autoriser la mise en place de stationnements en façade du bâtiment projeté et à permettre que les cases de stationnement soient à moins de 1,0 m de la limite d'une propriété voisine, mais sans être en deçà de 0,30 m

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès le 26 septembre 2018 et affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la Ville le 21 septembre 2018.

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

A-2018-10-469: Avis de motion - Modification du règlement de zonage 2016-341

Le conseiller Mario Perron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2016-341 **concernant le zonage**

R-2018-10-6190: Programme Supplément au loyer – Renouvellement de l'entente de gestion - OMH

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018 (suite)

QUE l'entente de supplément au loyer dans le cadre du programme accès logis intervenu entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Beauceville et l'Office d'habitation de Beauceville soit renouvelée pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023 avec les spécifications suivantes :

| Numéro entente | Programme client | Volet | Année prog. | Nombre unité | Participation municipale |
|----------------|------------------|---------|-------------|--------------|--------------------------|
| 3966 | AccèsLogis | Volet 1 | 2003 | 12 | Oui |

R-2018-10-6191: Approbation de comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2018-09-A soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

13- Période de questions

Quelques questions sont posées par les personnes présentes

14- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

Le Conseil n'étant pas complet les sujets suivants sont reportés

14-a Avis de motion pour modifier le règlement 2016-340 – plan d'urbanisme

14-b Adoption du projet de règlement 2018-400 modifiant le règlement d'urbanisme

14-c Adoption du projet de règlement 2018-401 modifiant le règlement de zonage

R-2018-10-6192: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018 (suite)

MAIRIE
VILLE DE
BEAUCEVILLE

Le 15 octobre 2018

Madame la Greffière

Pour faire suite à l'élection provinciale du 1^{er} octobre 2018 et ayant été élu, par la présente je démissionne de mon poste à la mairie de Beauceville et effectif à compter de minuit ce soir.

Espérant le tout conforme


LUC PROVENÇAL

540, boul. Renault, Beauceville, Beauce (Québec), G5X 1N1
Téléphone: (418) 774-9137 - Télécopieur: (418) 774-9141
Courriel: maire@ville.beauceville.qc.ca





SÉANCE 5 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 5 novembre 2018 à 19h30 et à laquelle sont présents Madame la mairesse suppléante, Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron, Bernard Gendreau sous la présidence de la mairesse suppléante.

Moment de silence en la mémoire de M. Robert Quirion, ancien élu Ville de Beauceville de 1972 à 1977

Remise des certificats dans le cadre du concours Beauceville Fleurie

Faire mention de la 10e édition des Semaines de l'économie sociale en Chaudière-Appalaches du 5 au 15 novembre

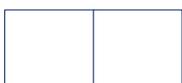
1. GREFFE

R-2018-11-6193: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en reporté l'item 3.1 et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} et 15 octobre 2018
 - 1.3 Acceptation offre de service - Morency
 - 1.4 Adoption du règlement 2018-399
 - 1.5 Avis de motion - Modification du règlement plan d'urbanisme 2016-340
 - 1.6 Adoption du projet de règlement 2018-400
 - 1.7 Adoption du projet de règlement 2018-401
 - 1.8 Avis de motion - Modification du règlement de zonage 2016-341
 - 1.9 Vente de terrain
2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE
 - 2.1 Acceptation des tableaux de neige 2018-2019
 - 2.2 Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac
3. SÉCURITÉ
 - 3.1 Acceptation de l'entente de principe de la convention collective et autorisation de signature
4. URBANISME
 - 4.1 Demande à la CPTAQ- lot 3 487 684
5. LOISIRS
 - 5.1 Signature entente Biblio
 - 5.2 Modification résolution 2018-04-6048 « Demande de subvention pour le développement de la collection locale – Ministère de la culture et des communications »
 - 5.3 Autorisation d'aide financière: Fonds culturels 2019 et
 - 5.4 Autorisation d'aide financière: Fonds de développement touristique Chaudière-Appalaches
6. FINANCES
 - 6.1 Modifications au fonds de roulement:
 - 6.2 Approbation programme TECQ
 - 6.3 Approbation du bordereau des comptes
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 Autorisation signature contrat de CITAM





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018 (suite)

- 7.2 Signature contrat de Daniel Fortin
- 7.3 Correspondance
- 7.4 Affaires nouvelles
Séance d'information sur le projet multisports de Beauceville
- 7.5 Période de questions
- 8. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**
- 8.1 Levée ou ajournement de la séance

R-2018-11-6194: Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} et 15 octobre 2018

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal des séances du 1^{er} octobre et 15 octobre 2018 soient adoptés tels que rédigés.

R-2018-11-6195: Acceptation offre de service - Morency

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de service de la firme Morency pour le renouvellement de service forfaitaire de consultations juridiques pour les 5 prochaines années tel que présenté dans l'offre annexé à la présente résolution.

R-2018-11-6196: Adoption du règlement 2018-399

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

Que le règlement 2018-399 modifiant le règlement 443 de l'ancienne paroisse St-François-de-Beauce concernant la construction des entrées privées et des ponceaux soit adopté tel que rédigé.

A-2018-11-470: Avis de motion - Modification du règlement plan d'urbanisme 2016-340

Le conseiller Bernard Gendreau donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2016-340 « *plan d'urbanisme* »

R-2018-11-6197: Adoption du projet de règlement 2018-400

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

Que le projet de règlement 2018-400 modifiant le règlement 2016-340 « *plan d'urbanisme* » soit adopté tel que rédigé.

R-2018-11-6198: Adoption du projet de règlement 2018-401

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018 (suite)

Que le projet de règlement 2018-401 modifiant le règlement 2016-341 « *concernant le zonage* » soit adopté tel que rédigé.

A-2018-11-471: Avis de motion - Modification du règlement de zonage 2016-341

Le conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2016-341 « *concernant le zonage* » dans le but de :

Régir les établissements d'hébergement touristique et tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes ou visiteurs ou travailleurs, sur une base régulière lors d'une même année civile et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique.

L'expression «unité d'hébergement» s'entend notamment d'une chambre, d'un lit, d'une suite, d'un appartement, d'une maison, d'un chalet, d'un prêt-à-camper ou d'un site pour camper.

R-2018-11-6199: Vente de terrain

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville accepte de vendre à « Les Constructions Binet Inc » le terrain lot 4 812 340 tel que décrit au projet de contrat fait par Me Pierre Bolduc et annexé à la présente résolution.

Il est également résolu que le Maire ou le Maire suppléant et la Greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2018-11-6200: Acceptation des tableaux de neige 2018-2019

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE les tableaux de déneigement secteurs urbain et rural, pour la saison 2018-2019 soient et sont adoptés tels que soumis par le Directeur des travaux publics, Denis Guay.

R-2018-11-6201: Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018 (suite)

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Beauceville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2019 au le 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville de Beauceville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

3. SÉCURITÉ





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018 (suite)

Acceptation de l'entente de principe de la convention collective et autorisation de signature

REPORTÉ

Il est proposé par ____

Appuyé par ____ et résolu

D'accepter l'entente de principe de la convention collective du service de sécurité incendie.

QUE le maire ou maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer ladite convention.

4. URBANISME

R-2018-11-6202: Demande à la CPTAQ- lot 3 487 684

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 3 487 684 en date du 27 septembre 2018, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 3 487 684 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce. La présente résolution vise un agrandissement du droit acquis résidentiel datant de 1985 (acte no. 365010). Cette nouvelle configuration préparée par un arpenteur-géomètre tient compte de la mise aux normes de l'installation septique de la résidence existante.

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que ces activités sont conformes à la réglementation municipale présentement en vigueur.

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu

Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par le propriétaire du lot 3 487 684 en date du 27 septembre 2018, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, sur le lot 3 487 684 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce. Cette nouvelle configuration préparée par un arpenteur-géomètre tient compte de la mise aux normes de l'installation septique de la résidence existante.

5. LOISIRS

R-2018-11-6203: Signature entente Biblio

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau

Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

D'autoriser monsieur le Maire ou Maire suppléant, et le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente pour bibliothèque autonome associée 2019-2021 entre la Ville et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches Inc. (CRSBP CNCA) au montant de 12 101,52 \$ annuellement taxes exclues.





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018 (suite)

R-2018-11-6204: Modification résolution 2018-04-6048 « Demande de subvention pour le développement de la collection locale – Ministère de la culture et des communications »

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

Que le dernier paragraphe de la résolution 2018-04-6048 soit modifié
comme suit:

« Après le mot « Provençal, » ajouté les mots « ou maire suppléant ».

R-2018-11-6205: Autorisation d'aide financière: Fonds culturels 2019

Attendu que la Ville de Beauceville répond aux objectifs généraux du Fonds
culturel-2019 de la MRC Robert-Cliche;

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyée par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE la Ville de Beauceville s'engage à soutenir la mise en valeur et
développement historique, artistique et culturel de la municipalité.

QUE madame Caroline Pépin, responsable de la culture et de la vie
communautaire, soit autorisée à déposer et à signer au nom de la Ville de Beauceville, tous
documents nécessaires à ladite demande.

**R-2018-11-6206: Autorisation d'aide financière: Fonds de développement touristique
Chaudière-Appalaches**

Attendu que la Ville de Beauceville répond aux objectifs généraux du Fonds
de développement touristique Chaudière Appalaches;

Attendu que la Ville de Beauceville répond aux priorités régionales de
développement de la Politique culturelle de la MRC Robert-Cliche;

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyée par monsieur François Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville s'engage à soutenir la mise en valeur et
développement historique, artistique et culturel de la municipalité.

QUE madame Caroline Pépin, responsable de la culture et de la vie
communautaire, soit autorisée à déposer et à signer au nom de la Ville de Beauceville, tous
documents nécessaires à ladite demande.





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018 (suite)

6. FINANCES

R-2018-11-6207: Modifications au fonds de roulement:

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2018-02-5997 soit modifiée comme suit :

En ajoutant l'item suivant au fonds de roulement

| | |
|--|----------|
| ❖ Tracteur à pelouse pour parcs et terrain de baseball | 7 500 \$ |
|--|----------|

En enlevant l'item suivant

| | |
|---------------------------------|-----------|
| ❖ Peinture passerelle Île Ronde | 15 000 \$ |
|---------------------------------|-----------|

En reportant les items suivants

| | |
|--|-----------|
| ❖ Affichage publicitaire en bordure de l'autoroute | 62 000 \$ |
|--|-----------|

| | |
|------------------------------|----------|
| ❖ Tentes promotionnelles (2) | 7 000 \$ |
|------------------------------|----------|

| | |
|-----------------|-----------|
| ❖ Fibre optique | 27 000 \$ |
|-----------------|-----------|

R-2018-11-6208: Approbation programme TECQ

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu que:

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018 (suite)

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux finale ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

R-2018-11-6209: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2018-10 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2018-11-6210: Autorisation signature contrat de CITAM

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente entre la Ville et CITAM au montant de 33 000 \$ pour une durée d'un (1) an soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 et tel que décrit dans l'entente annexée à la présente.

R-2018-11-6211: Signature contrat de Daniel Fortin

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat de travail de Daniel Fortin, directeur du service incendie.

Correspondance

Aucune correspondances

Affaires nouvelles

Séance d'information sur le projet multisports de Beauceville
Le 12 novembre 2018 à la salle du Curé Denis Morin





Période de questions

Quelques questions sont posées par l'assistance.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2018-11-6212: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

MARIE-ANDRÉE GIROUX, Mairesse suppléante





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018 (suite)



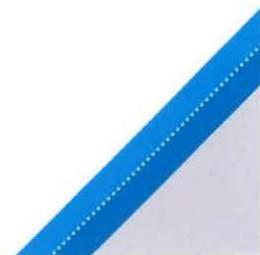
Offre de services
Renouvellement de votre service
forfaitaire de consultations juridiques

.....

Ville de Beauceville

Québec, le 22 octobre 2018

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018 (suite)

Offre de services

Ville de Beauceville

Présentation

La Ville de Beauceville bénéficiant déjà d'un service forfaitaire de consultations juridiques en droit municipal avec Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l. (ci-après : « MORENCY »), nous désirons par la présente vous proposer les conditions de renouvellement de celui-ci.

Modalités de renouvellement

Depuis 2012, votre service forfaitaire de consultations juridiques s'élève à 2 000 \$, plus taxes et déboursés. Voici les modalités de renouvellement que nous vous proposons pour les cinq (5) prochaines années :

- Service forfaitaire de consultations juridiques pour un montant annuel de 2 000 \$, plus taxes et déboursés (appels interurbains, photocopies, frais postaux, etc.);
- Ce forfait comprend toute opinion téléphonique verbale en droit municipal donnée au maire, au directeur général, aux directeurs de services et aux inspecteurs municipaux;
- À partir du moment où votre consultation demande un déplacement, l'analyse de documents, des vérifications légales, la rédaction d'un écrit, etc., la facturation sera alors effectuée à taux horaire;
- À partir du moment où un dossier spécifique est ouvert (exemples : demande en justice, avis juridique, expropriation, modification réglementaire, etc.), la facturation sera également effectuée à taux horaire;
- Lorsque demandé et si possible, nous pourrions vous faire part d'une évaluation des coûts que tout travail à taux horaire pourrait représenter;
- Les taux horaires des avocats, notaires, techniciens juridiques et stagiaires de notre étude varient en fonction de l'expérience de la personne concernée et du domaine d'expertise visé;
- À moins d'avis contraire d'une des parties au plus tard le 15 octobre de l'année en cours, renouvellement automatique selon les mêmes modalités, hormis pour le tarif forfaitaire qui sera augmenté de 2 % pour l'année suivante;
- Facturation du service forfaitaire en décembre de chaque année.





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018 (suite)

Conclusion

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier de la confiance témoignée envers MORENCY et demeurons à votre disposition pour discuter de la présente offre de services, si nécessaire.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter l'expression de nos salutations distinguées.

MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS, S.E.N.C.R.L.

Philippe Asselin, associé
passelin@morencyavocats.com

PA/lbe





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018 (suite)

NO

VENTE

VENTE

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT , ce
(2018 - -)

Ville de Beauceville

À

DEVANT Me Pierre BOLDUC , Notaire exerçant à Saint-Georges de Beauce

Les Constructions
Binet Inc.
=====

COMPARAISSENT :

Ville de Beauceville , personne morale de droit public régie notamment par la *Loi sur les cités et villes*, ayant son bureau au 540, Boulevard Renault , Beauceville , province de Québec, G5X 1N1 , Canada, représentée par Marie-Andrée GIROUX , pro-maire, et Madeleine POULIN, greffière, dûment autorisées à agir aux présentes aux termes d'une résolution du conseil en date du et dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée par le représentant en présence du notaire;

ci-après nommée « le vendeur »;

ET

Les Constructions Binet Inc. ,personne morale légalement constituée suivant la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies*, et régie par la *Loi sur les sociétés par actions*, immatriculé sous le numéro 1142847111, ayant son siège social au 227, Route 271, C.P. 1020 , Saint-Benoît-Lâbre , province de Québec, G0M 1P0, Canada, représentée par René BOUCHER , mandataire, dûment autorisé à agir aux présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite compagnie adopté à une assemblée tenue le , copie de cette résolution demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée par le représentant en présence du notaire ;

ci-après nommée: « l'acquéreur »;

LESQUELS FONT LES CONVENTIONS SUIVANTES à savoir:

1. BUT DU CONTRAT

Le vendeur vend à l'acquéreur, qui accepte, sans aucune garantie légale, libre de tous droits, liens, priorités, hypothèques et sans obligation de fournir titres, ni certificat de recherches, ce qui suit, à savoir :

2. DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT DOUZE MILLE TROIS CENT QUARANTE (4 812 340) au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce .

Le tout étant un terrain vacant, circonstances et dépendances sis et situé à Beauceville.





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018 (suite)

Le tout avec les servitudes actives et sujet aux servitudes passives s'il s'en trouve suivant titres notamment une servitude de passage piétonnier publiée à Beauce sous le numéro 19 236 265, une servitude en faveur de Société en commandite Gaz Métro publiée à Beauce sous le numéro 18 572 708, une servitude de passage publiée à Beauce sous le numéro 435 799, une servitude d'aqueduc en faveur de la Ville de Beauceville résultant des actes publiés à Beauce sous les numéros 153 286 et 272 623 et une servitude de déneigement publiée à Beauce sous le numéro 359 311.

3. TITRE

Le vendeur déclare avoir acquis l'immeuble de Les Immeubles Dionne & Dionne S.E.N.C., aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Denys Quirion, notaire, le 8 juillet 2003 et publié à Beauce le 10 juillet 2003 sous le numéro 10 567 924.

4. DÉCLARATION DU VENDEUR

Le vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant, à savoir:

4.1o- L'immeuble ci-dessus décrit est libre de tous liens, privilèges, hypothèques ou redevances quelconques;

4.2o- Toutes les taxes, cotisations et répartitions foncières, générales et spéciales, ont été payées sans subrogations;

4.3o- L'immeuble ci-dessus décrit n'est pas situé dans un ensemble immobilier, n'est pas un bien culturel classé ou reconnu et n'est pas situé dans un arrondissement historique ou naturel, dans un site historique classé ou dans une aire de protection conformément à la loi sur les biens culturels;

4.4o- Le vendeur n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente déclarant que ce qui est présentement vendu n'est pas conforme aux lois et règlements en vigueur et à la suite duquel il n'aurait pas remédié au défaut reproché.

5. CONDITIONS

5.1o- L'acquéreur prendra possession légale en date des présentes avec occupation physique immédiate de ce qui est présentement vendu, dans son état actuel, sans aucune garantie légale, avec les servitudes actives et sujet aux servitudes passives existantes, s'en déclarant satisfait pour l'avoir vu et examiné à son entière satisfaction; il déclare également avoir vérifié lui-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur;

5.2o- L'acquéreur assumera les charges de voirie, fossés et clôtures suivant la loi et l'usage du lieu si tel est le cas, tout comme le vendeur y était tenu;

5.3o- L'acquéreur paiera tous les impôts fonciers échus et à échoir, y compris la proportion de ceux-ci pour l'année courante à compter de ce jour et aussi paiera, à compter de la même date, tous les versements en capital et intérêts à échoir sur toutes les taxes spéciales imposées avant ce jour dont le paiement est réparti sur plusieurs années; les parties déclarent avoir fait entre elles les répartitions d'usage en date de ce jour, suivant les états





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018 (suite)

de compte fournis. Si d'autres répartitions s'avèrent nécessaires, elles seront effectuées à la même date;

5.4o- Le vendeur ne s'oblige pas à faire borner par un arpenteur géomètre, ni à faire subdiviser (ou cadastrer), ni ne s'engage à fournir un certificat de localisation en sa possession concernant l'immeuble présentement vendu, l'acquéreur déclarant accepter le tout tel que présentement comme constituant une délivrance suffisante;

5.5o- Le vendeur aux présentes déclare être résident canadien au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au sens de la *Loi sur les impôts*;

5.6o- ZONAGE AGRICOLE : En relation avec la Loi sur la Protection du Territoire Agricole du Québec, le vendeur déclare être conforme étant donné que l'immeuble ci-dessus vendu n'est pas situé dans la zone agricole permanente retenue pour la Ville de Beauceville, Province de Québec.

5.7o- Cette vente est faite en exécution d'un avant-contrat en date du 12 octobre 2018 accepté par le vendeur le même jour. Sauf incompatibilité, les parties confirment les ententes qui y sont contenues mais non reproduites aux présentes.

5.8o- Le vendeur s'engage à vendre à l'acquéreur la totalité du terrain lot 4 812 340 du cadastre du Québec, moins une certaine superficie qui sera rétrocédée au vendeur (609.6m²), éventuellement par cession à titre gratuit, tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Francis Carrier, arpenteur-géomètre, et portant le numéro 5 audit plan, l'acquéreur gardant une superficie approximative de 5 880 m² pour le terrain présentement vendu. Le but de la présente entente est de permettre à l'acquéreur de commencer à faire certains travaux d'infrastructures avant le début de l'hiver 2018.

La vente du terrain inclus une seule entrée de services municipaux comprenant une entrée de service d'aqueduc en cuivre de 2" de diamètre, une entrée de service pour les égouts sanitaires de 6" de diamètre et une entrée pluviale de 8" de diamètre.

La position de l'entrée pour les services précédemment cités sera en bordure de la limite du terrain face à la route 108, mais son emplacement précis face à cette limite de terrain sera déterminé conjointement.

La répartition des services sur le terrain entre les différents bâtiments (si nécessaire) sera sous la responsabilité et à la charge de l'acquéreur, le vendeur étant responsable des installations d'aqueduc et d'égouts uniquement à l'intérieur de l'emprise de la voie publique.

Le vendeur informe que le terrain est un terrain qui contient une très grande quantité de remblai constitué de surplus d'excavation de plusieurs provenances, mais généralement de travaux d'aqueduc et d'égouts de la Ville de Beauceville. Pour cette raison, le vendeur informe l'acquéreur qu'il est possible, voir sûr, que des débris de pavage, béton, béton armé, conduite de béton et de plastique se retrouvent sous la surface du sol. Le vendeur considère que l'acquéreur est un entrepreneur connu et reconnu qui possède une grande expérience des travaux de construction d'infrastructures routières et de bâtiments. Pour ces raisons, le vendeur et l'acquéreur s'entendent pour que la responsabilité de faire toutes les vérifications et expertises nécessaires pour valider la conformité du terrain nécessaire à la mise en place du projet, soit faire, aux frais et sous la responsabilité de l'acquéreur avec ses ressources professionnelles, tel





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018 (suite)

qu'expert en sol, avant d'accepter la présente et d'acquérir la propriété, dans le but d'y réaliser les constructions entendues.

Le vendeur vend à l'acquéreur la propriété susmentionnée sans aucune garantie légale, l'acquéreur ayant eu l'occasion de faire toutes les vérifications possibles pour s'en déclarer pleinement satisfait.

L'acquéreur s'engage à acquérir la propriété, suite à ses vérifications et autres expertises qu'il jugera nécessaires, dans le but de s'assurer que le terrain est conforme pour la réalisation de la présente entente, c'est-à-dire construire, au minimum, quatre (4) bâtiments de quatre (4) logements, à l'intérieur, des 12 mois qui suivront la date de l'acquisition.

En faisant l'acquisition de la propriété susmentionnée, l'acquéreur dit avoir fait toutes les vérifications nécessaires et se déclare satisfait du terrain.

L'acquéreur s'engage à construire quatre bâtiments, de quatre logements, comme celui montré sur les plans remis lors de la rencontre du 2 octobre dernier et signé par l'architecte Gilles Tremblay le 27 novembre 2012.

L'acquéreur s'engage à respecter les règlements municipaux qui s'appliquent à ce type de projet.

L'acquéreur s'engage à avoir terminé la construction des bâtiments, pour que ceux-ci soient disponibles pour l'usage auquel ils sont destinés (habitation), dans les 12 mois de la date de l'acquisition et avoir terminé l'aménagement des terrains, incluant le nivellement, l'engazonnement et le pavage des stationnements, dans les 18 mois qui suivront la date de l'acquisition.

6. PRIX

Cette vente est faite pour le prix de SOIXANTE-CINQ MILLE dollars (65 000,00 \$), excluant les taxes, que le vendeur reconnaît avoir reçu de l'acquéreur, dont quittance finale.

7. STATUT JURIDIQUE

Les comparantes déclarent toutes deux être des corporations légalement constituées, subsistant valablement et déclarent n'avoir posé aucun geste pouvant entacher la validité de leur existence corporative.

8. DÉCLARATION DES PARTIES RELATIVEMENT À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)

L'acquéreur déclare être un usager inscrit auprès de la taxe sur les produits et services et que le numéro d'usager inscrit est : 103092037 RT 0001 et déclare que son inscription n'a pas été modifiée ni révoquée. L'acquéreur déclare de plus être un usager inscrit auprès de la taxe de vente du Québec et que son numéro d'usager inscrit est : 1001995606 TQ 0001 et déclare que son inscription n'a pas été modifiée ni révoquée. En conséquence, la responsabilité relative à la perception de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente du Québec est supportée par l'acquéreur. Les parties font ces déclarations solennelles les croyant





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018 (suite)

consciencieusement vraies et sachant qu'elles ont la même force et effet que si elles étaient faites sous serment en vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*.

8.1o- L'acquéreur aux présentes déclare être résident canadien sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et au sens de la Loi sur les impôts. De plus, il déclare ne pas être un cessionnaire au sens de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains.

9. MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Les parties aux présentes, ci-après nommées le cédant et le cessionnaire, dans le but de se conformer aux prescriptions de la Loi ci-dessus relatée, établissent et reconnaissent les faits et mentions suivants :

1. Les noms, prénoms et résidence principale du vendeur et de l'acquéreur sont mentionnés à la comparution.
2. Municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble: Beauceville ;
3. Montant de la contrepartie: 65 000,00 \$;
4. Montant de la base d'imposition: 65 000,00 \$;
5. Montant du droit de mutation est de: 398,00 \$;
6. Exonération: nil
7. Il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

DONT ACTE à Saint-Georges de Beauce , sous le numéro onze mille neuf cent () des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, les parties signent en présence du notaire soussigné.

Ville de Beauceville, Vendeur

Par :

Marie-Andrée GIROUX , pro-maire

Par :

Madeleine POULIN, greffière

Les Constructions Binet Inc., Acquéreur

Par :

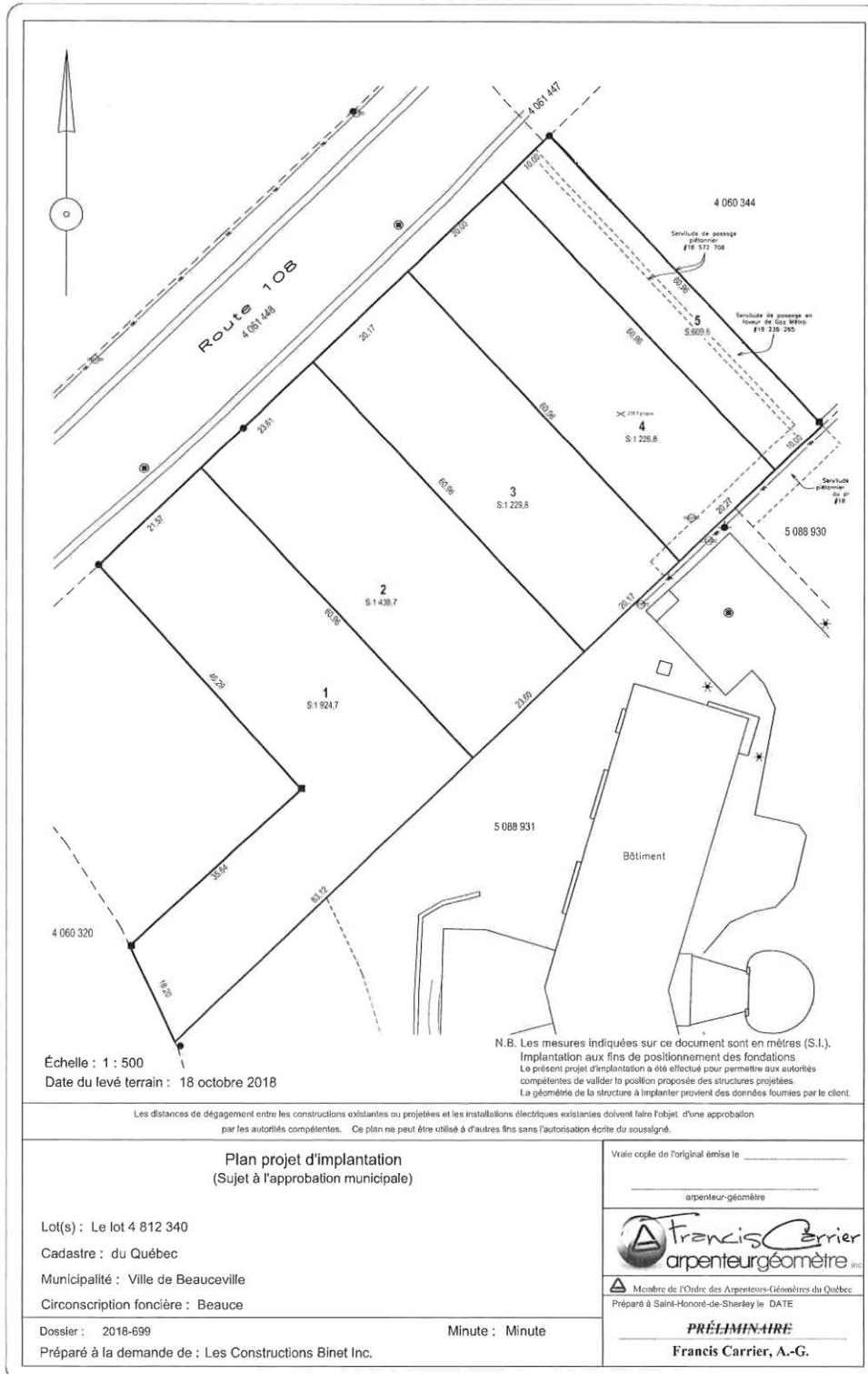
René BOUCHER , mandataire

Me Pierre BOLDUC , Notaire





SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2018 (suite)





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 12 novembre 2018 à 18h15 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Claude Mathieu et Mario Perron sous la présidence de S.H. le Maire formant le quorum requis.

R-2018-11-6213: Modification de la résolution 2018-04-6037 en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant:

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu

Que la résolution no 2018-04-6037 soit modifiée en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant:

« Il est également résolu que monsieur le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.»

R-2018-11-6214: Acceptation de l'entente de principe de la convention collective et autorisation de signature

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

D'accepter l'entente de principe de la convention collective du service de sécurité incendie.

QUE le maire ou maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer ladite convention.»

3- Période de questions

Aucune question n'est posée

4- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2018-11-6215: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
et résolution à l'unanimité

Que la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 3 décembre 2018 à 19:30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

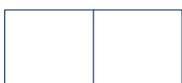
R-2018-12-6216: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en reportant les items 1.17 et 1.18 et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption les procès-verbaux des séances du 5 novembre et 12 novembre 2018
- CONSTATATION DE LA VACANCE AU SIÈGE DU DISTRICT #1
- DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
- DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONS
- 1.3 Adoption des séances 2019
- 1.4 Abrogation du règlement 2018-387
- 1.5 Avis de motion pour règlement d'emprunt, construction aréna et plateau multisports
- 1.6 Présentation du projet de règlement 2018-398
- 1.7 Avis de motion pour règlement d'emprunt, réfection 9^e Avenue
- 1.8 Présentation du projet de règlement 2018-403
- 1.9 Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur
- 1.10 Présentation du projet de règlement 2018-404
- 1.11 Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques
- 1.12 Présentation du projet de règlement 2018-405
- 1.13 Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures
- 1.14 Présentation du projet de règlement 2018-406
- 1.15 Avis de motion pour un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2019
- 1.16 Présentation du projet de règlement 2018-407
- 1.17 Avis de motion pour un règlement sur le traitement des élus municipaux
- 1.18 Présentation du projet de règlement 2018-408
- 1.19 Nomination Mario Perron, OMH
- 1.20 Autorisation signature contrat
- 2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE**
- 2.1 Renouvellement entente lors de fermeture de routes avec MTMDET
- 3. SÉCURITÉ**
- 3.1 Demande subvention pour formation pompier
- 4. URBANISME**
- 4.1 Demande d'exclusion de la zone agricole pour les lots 3 487 378 et 3 487 400.
- 4.2 Demande d'autorisation CPTAQ, lot 3 489 140-P
- 5. LOISIRS**
- 5.1 Formation d'un comité de suivi avec le MTQ – Piste cyclable





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

5.2 Demande à la MRC pour appui du projet Arena

6. FINANCES

6.1 Approbation du bordereau des comptes

6.2 Montant au fond carrière et sablière

6.3 Modifications au fonds de roulement:

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 Programme développement économique

7.2 Correspondance

7.3 Affaires nouvelles

7.3.1 Implantation d'une route touristique signalisée et reconnue par le Programme des routes et circuits touristiques du Québec qui traverserait le territoire de notre municipalité

7.4 Période de questions

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

8.1 Levée ou ajournement de la séance

R-2018-12-6217: Adoption des procès-verbaux des séances du 5 novembre et 12 novembre 2018

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu

Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 5 novembre et 12 novembre 2018 soient adoptés tels que rédigés.

CONSTATATION DE LA VACANCE AU SIÈGE DU DISTRICT #1

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONS

R-2018-12-6218: Adoption des séances 2019

ATTENDU que la *Loi sur les cités et villes* oblige le conseil à établir un calendrier des séances avant le début de chaque année civile;

Il est proposé par monsieur Mario Perron

Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE pour l'année 2019 les séances régulières du conseil seront tenues à 19h30 et établies selon le calendrier suivant:

14 janvier 2019

6 mai 2019

9 septembre 2019

4 février 2019

3 juin 2019

7 octobre 2019

4 mars 2019

8 juillet 2019

4 novembre 2019

1^{er} avril 2019

12 août 2019

2 décembre 2019

R-2018-12-6219: Abrogation du règlement 2018-387

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux

Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2018-387 décrétant une dépense et un emprunt de 8 000 000 \$ pour la construction d'un nouvel aréna soit abrogé à toutes fins que de droit.





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

A-2018-12-472: Avis de motion pour règlement d'emprunt, construction aréna et plateau multisports

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Marie-Andrée Giroux qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-398 décrétant un emprunt pour la construction d'un aréna et l'aménagement d'un terrain de baseball et plateau multisports et autres équipements sportifs. 9 750 000 \$

Présentation du projet de règlement 2018-398

La conseillère Marie-Andrée Giroux présente le projet de règlement 2018-398.

A-2018-12-473: Avis de motion pour règlement d'emprunt, réfection 9e Avenue

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller Claude Mathieu qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-403 décrétant un emprunt pour la réfection de la 9^e Avenue entre la 139^e Rue et 155^e Rue.

Présentation du projet de règlement 2018-403

Le conseiller Claude Mathieu présente le projet de règlement 2018-403

A-2018-12-474: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller Bernard Gendreau qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-404 concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur.

Présentation du projet de règlement 2018-404

Le conseiller Bernard Gendreau présente le projet de règlement 2018-404

A-2018-12-475: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller Claude Mathieu qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-405 concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques.

Présentation du projet de règlement 2018-405

Le conseiller Claude Mathieu présente le projet de règlement 2018-405





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

A-2018-12-476: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller Mario Perron qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-406 concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures.

Présentation du projet de règlement 2018-406

Le conseiller Mario Perron présente le projet de règlement 2018-406

A-2018-12-477: Avis de motion pour un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2019

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Marie-Andrée Giroux qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-407 aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2019

Présentation du projet de règlement 2018-407

La conseillère Marie-Andrée Giroux présente le projet de règlement 2018-407

1.17 Avis de motion pour un règlement sur le traitement des élus municipaux Reporté

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le (la) conseiller(ère)___, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-408 sur le traitement des élus municipaux

1.18 Présentation du projet de règlement 2018-408 Reporté

Le ou la conseiller(ère) ___ présente le projet de règlement 2018-408

R-2018-12-6220: Nomination Mario Perron, OMH

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

Que le conseiller Mario Perron soit nommé représentant de la Ville de Beauceville au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation.

R-2018-12-6221: Autorisation signature contrat

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE monsieur le Maire, François Veilleux, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville comme intervenant dans un acte de vente entre le Ministère des Transports et les propriétaires des lots 6 204 803; 6 204 811; 6 204 807; 6 204 809; 6 204 805.





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2018-12-6222: Renouvellement entente lors de fermeture de routes avec MTMDET

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu

De renouveler l'entente avec le ministère des Transports de la Mobilité Durable et Électrification des Transports concernant la pose de barricades et l'entreposage en cas de fermeture de routes ou de l'autoroute pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019 et renouvelable automatiquement aux conditions énumérées dans l'entente.

QUE monsieur le Maire, François Veilleux, et le directeur général, Félix Nunez, soient autorisés à signer la dite entente pour et au nom de la Ville de Beauceville.

3. SÉCURITÉ

R-2018-12-6223: Demande subvention pour formation pompier

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Beauceville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Beauceville prévoit la formation de

- 2 pompiers pour le programme Pompier I;
- 1 pompier pour le programme autosauvetage;
- 4 pompiers pour le programme de désincarcération;
- 2 pompiers pour le programme d'officier non urbain;
- 10 pompiers pour le programme GNL

au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Robert-Cliche en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Robert-Cliche

4. URBANISME

R-2018-12-6224: Demande d'exclusion de la zone agricole pour les lots 3 487 378 et 3 487 400.

Considérant que la Ville de Beauceville s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'exclure un secteur de la zone agricole permanente, d'une superficie totale d'environ 1,38 hectare, à la sortie nord-est du boulevard Renault.

Considérant que le secteur est entièrement occupé par des usages non agricoles depuis de nombreuses années, qu'il est adjacent à la zone non agricole et entièrement inclus au périmètre d'urbanisation de la Ville de Beauceville, tel que représenté au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Robert-Cliche et au Plan d'urbanisme de la Ville de Beauceville.

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

Considérant qu'en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), une municipalité locale peut demander à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) d'exclure de la zone agricole permanente une partie du territoire de la municipalité;

Considérant que la Ville de Beauceville désire exclure de la zone agricole permanente une portion de terrain bénéficiant d'autorisations de la CPTAQ pour des usages autres qu'agricoles, soit commerciaux;

Considérant que le site visé comprend un bâtiment de grande superficie et en bon état;

Considérant que cette exclusion permettrait à des éventuels acheteurs une plus vaste gamme de commerces et ou services à démarrer sur cette propriété;

Considérant que la Ville souhaite préserver les investissements réalisés dans le secteur visé et que par conséquent, aucun autre espace disponible pour combler ce besoin n'est adéquat sur le territoire municipal;





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

Considérant que l'exclusion recherchée ne présentera donc pas de contraintes supplémentaires pour les activités agricoles existantes, tout comme pour leurs possibilités d'expansion;

Considérant que les sols visés par la demande d'exclusion ne présentent aucun potentiel agricole, compte tenu du remblai réalisé au fil des ans et des bâtiments et usages déjà existants;

Considérant que l'exclusion ne génèrera pas de morcellement des propriétés voisines, lesquelles, demeureront suffisantes pour y pratiquer l'agriculture;

Considérant que l'impact de la demande d'exclusion est nul sur l'homogénéité des exploitations agricoles situées à proximité compte tenu des lotissements existants et de la présence d'usages non-agricoles;

Considérant que l'exclusion n'aurait aucun impact sur la préservation des ressources en eau et en sol pour l'agriculture sur le territoire de la Ville et de la région;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville demande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec, d'accepter sa demande d'exclusion.

R-2018-12-6225: Demande d'autorisation CPTAQ, lot 3 489 140-P

Attendu que le propriétaire des lots 3 489 140, 3 489 748, 3 489 749 et 3 489 750 totalisant 35,25 hectares;

Attendu que lors de l'entrée en vigueur de la loi en 1980, cette propriété supportait un chalet construit en 1965 et une ancienne grange, et que ces deux bâtiments sont toujours présents sur le terrain;

Attendu que le propriétaire désire construire un nouveau chalet en remplacement de celui existant;

Attendu que tel que prévu à la loi, une déclaration de droit acquis totalisant 10 500 mètres carrés a été transmise à la Commission et que celle-ci a émis un avis de non-conformité le 11 juin 2018;

Bien que la Commission reconnaisse un droit acquis résidentiel sur une superficie de 5 000 m.c., il est impossible de régulariser la situation par le traitement habituel d'une déclaration de droits acquis, le chemin d'accès à lui seul débordant la superficie de 5 000 m.c.

Attendu que par cet avis, la Commission invitait le propriétaire à produire une demande d'autorisation afin de pouvoir donner suite à son projet.

Attendu que la présente demande d'autorisation du propriétaire comporte deux volets, à savoir :

Reconnaître le droit acquis résidentiel de 5 000 mètres carrés applicable ainsi :

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

3 000 m.c. dans le secteur des bâtiments;
2 000 m.c. pour le chemin d'accès (5m. X 400m.) à partir du secteur des bâtiments en direction du chemin public.

Autoriser l'utilisation résidentielle accessoire pour le résiduel du chemin d'accès sur une superficie de 5 500 m.c. (5m. X 1 100M.) en direction du chemin public.

Attendu que cette demande d'autorisation est sans effet sur l'agriculture et les activités agricoles du voisinage pour les motifs suivants :

Il n'y a pas de morcellement de propriété agricole en cause;

Les objets de la demande sont localisés au centre d'un secteur boisé;

Il n'y a aucune installation d'élevage à moins de 1 740 mètres;

Il n'y a aucun changement de vocation des superficies visées par la demande;

Attendu qu'il s'agit de régulariser une situation qui ne peut l'être techniquement par l'application des droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la loi.

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Ville de Beauceville appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole qui consiste à :

Reconnaître le droit acquis résidentiel de 5 000 mètres carrés sur le lot 3 489 140-P applicable ainsi :

3 000 m.c. dans le secteur des bâtiments;

2 000 m.c. pour le chemin d'accès (5m. X 400m.) à partir du secteur des bâtiments en direction du chemin public.

Autoriser l'utilisation résidentielle accessoire pour le résiduel du chemin d'accès localisé sur le lot 3 489 140-P sur une superficie de 5 500 m.c. (5m. X 1 100M.) en direction du chemin public.

Que le conseil de la ville de Beauceville informe la Commission que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité.

Que le conseil informe la Commission que les objets de la présente demande ne peuvent être réalisés hors de la zone agricole puisqu'il s'agit de la construction d'un chalet en remplacement d'un autre existant.

5. LOISIRS

R-2018-12-6226: Formation d'un comité de suivi avec le MTQ – Piste cyclable

Attendu que selon l'article 9 du bail intervenu entre la MRC Robert-Cliche et le Ministère des transports concernant de la piste cyclable, la MRC doit former un Comité de suivi avec le MTQ formé d'un mandataire du MTQ et d'un mandataire pour la MRC Robert-Cliche;





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

Attendu que l'article 9 du bail de la piste cyclable prévoit que les parties peuvent s'entendre sur le nombre de leurs mandataires;

Attendu que la ville de Saint-Joseph-de-Beauce et la Ville de Beauceville désirent se joindre à la MRC Robert-Cliche au sein du comité;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Bernard Gendreau

De désigner monsieur le Maire et/ou le Directeur-général et/ou Directeur de l'urbanisme et/ou Directeur des travaux publics comme mandataires de la Ville de Beauceville.

R-2018-12-6227: Demande à la MRC pour appui du projet Aréna

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu.

Que la Ville de Beauceville demande à la MRC Robert-Cliche d'approuver et de recommander le projet d'aménagements sur l'emprise ferroviaire abandonnée, dans le secteur où sera construit le nouvel aréna de la Ville de Beauceville, face à l'école Jésus-Marie du 670, de la 9^e Avenue à Beauceville, au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, tel que décrit :

Que soient autorisés les travaux d'aménagement d'une piste cyclable, à l'intérieur de l'emprise ferroviaire abandonnée du corridor Québec Central par le MTMDET;

Que soit autorisé la construction d'un stationnement incitatif sur une partie de l'ancienne emprise ferroviaire abandonnée de manière à permettre de s'y stationner, dans le but de :

Permettre aux gens qui désirent utiliser la piste cyclable pour y faire une randonnée ou accéder à leur lieu de travail, à pied ou à vélo, tel que le conçoit la Politique de développement durable -2030, en maximisant les incitatifs pour les déplacements actifs,

À permettre aux gens d'accéder à des terrains ou infrastructures dédiées à l'exercice physique, comme les espaces extérieurs qui seront aménagés pour le basketball, le deck-hockey, ou les sports de glace pratiqués à l'intérieur d'un aréna,

À permettre aux utilisateurs des stationnements, qui utiliseront la piste cyclable ou les espaces sportifs, d'avoir un lieu qui comporte un abri contre les intempéries, un accès à des toilettes publiques et de l'eau potable, en tout temps,

À permettre aux gens qui désirent utiliser les lieux et les équipements municipaux pour les loisirs, comme assister à des activités d'exposition, de spectacles et tous autres événements qui pourront se dérouler dans les espaces de stationnements extérieurs ou à l'intérieur du nouvel aréna,

À permettre aux gens qui font du covoiturage pour accéder à leur travail à l'extérieur de la ville de s'y stationner les jours de semaine,





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

Que la Ville de Beauceville soit désignée par la MRC comme étant responsable de gérer l'utilisation des espaces de stationnements qui seront construits à l'intérieur de l'emprise abandonnée de la voie ferrée, de ce secteur,

Que la Ville s'engage à ne pas porter atteinte à la viabilité de la structure de la voie ferrée abandonnée, advenant le retour du train.

6. FINANCES

R-2018-12-6228: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2018-11 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2018-12-6229: Affectation d'un montant au fond carrière et sablière

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE le compte suivant soit payé dans le fonds carrière et sablière:

❖ Réparation d'asphalte dans le rang St-Joseph Nord 8 000 \$

R-2018-12-6230: Modifications au fonds de roulement:

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2018-02-5997 soit modifiée comme suit :

En enlevant l'item suivant

❖ Sculpture de Paule Veilleux 6 000 \$

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2018-12-6231: Programme développement économique

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE monsieur le Maire, François Veilleux, et le directeur-général, Félix Nunez, soient autorisés à signer une entente avec la corporation de développement industriel de Beauceville Inc. (CDIB) afin de soutenir la création ou la venue des nouvelles entreprises, génératrices d'emplois sur le territoire de la Ville;

QUE la Ville de Beauceville subventionne la corporation de développement industriel de Beauceville pour un montant de 50 000 \$ afin d'aider le CDIB à poursuivre leur but.





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

Correspondance

- Aucune correspondance

Affaires nouvelles

R-2018-12-6232: Implantation d'une route touristique signalisée et reconnue par le Programme des routes et circuits touristiques du Québec qui traverserait le territoire de notre municipalité

Considérant que le projet est déposé par Destination Beauce dans le cadre du Programme de signalisation des routes et circuits touristiques du gouvernement du Québec;

Considérant que Tourisme Chaudière-Appalaches s'engage à reconnaître et promouvoir cette route touristique;

Considérant que cette route touristique permettra de mettre en valeur le caractère distinctif de la vallée de la Chaudière et la culture beauceronne ainsi que de structurer l'offre touristique située dans la bande riveraine et en amont de la rivière Chaudière;

Considérant que le tracé traverse le territoire des municipalités suivantes : Saint-Lambert-de-Lauzon, Scott, Saint-Bernard, Sainte-Marie, Vallée-Jonction, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Joseph-des-Érables, Beauceville, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Georges, Saint-Martin et Saint-Gédéon-de-Beauce;

Considérant que l'installation des panneaux de signalisation s'effectuera par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET), selon les règles actuellement en vigueur pour la signalétique des routes touristiques et que leur coût sera défrayé par le mandataire de ce projet, soit Destination Beauce;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville approuve le tracé de la route touristique sur son territoire respectif et s'engage à autoriser le MTMDET à installer la signalisation sur le réseau dont elle a la responsabilité d'entretien.

Période de questions

Quelques questions sont posées par les personnes présentes

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2018-12-6233: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 10 décembre 2018 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2018-12-6234: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que proposé.

R-2018-12-6235: Lecture et adoption du budget 2019

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que le budget 2019 soit et est adopté tel que présenté et annexé aux présentes.

R-2018-12-6236: Lecture et adoption du programme triennal 2019 – 2020 - 2021

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

Que le programme triennal 2019 -2020-2021 soit et est adopté tel que présenté et annexé aux présentes.

Période de questions

Quelques questions sont posées par l'assistance.

R-2018-12-6237: Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit et est levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018 (suite)

DATE 06-12-2018 15:33:01
 IMPRIMERIE LE: 06-12-2018
 VILLE DE BEAUCEVILLE

ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES
 PREP BUDGET FUTUR
 PREP BUD PUT 3
 PERIODE: DE 2018-01 A 2018-12
 REVENUS

PAGE 1
 CHIFFRES INCLUANT SIMULATION DE JOURNAUX
 DATE: DU 01-01-2018 AU 31-12-2018

| | REEL 2015 | REEL 2016 | REEL 2017 | REEL A DATE 2018 | BUD INIT 2018 | Bud révisé 2018 | BUDGET 2019 |
|---|--------------|--------------|--------------|------------------------|------------------|--------------------|----------------|
| 01 00000 REVENUS | | | | | | | |
| 01 21000 TAXES | | | | | | | |
| 01 21100 SUR LA VALEUR FONCIERE | 6043523.36- | 6202771.27- | 6578879.87- | 6789164.74- | 6,694,434- | 6,694,434- | 6,938,800- |
| 01 21200 SUR UNE AUTRE BASE | | | | | | | |
| 01 21210 TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX | 2099798.19- | 2089810.29- | 2121636.94- | 2107043.23- | 2,132,320- | 2,132,320- | 2,228,186- |
| 01 21220 CENTRE D'URGENCE 911 | 29032.85- | 30397.67- | 34535.56- | | 30,500- | 30,500- | 30,500- |
| 01 21200 TOTAL SUR UNE AUTRE BASE | 2128831.04- | 2120207.96- | 2156172.50- | 2107043.23- | 2,162,820- | 2,162,820- | 2,258,686- |
| 01 21000 TOTAL TAXES | 8172354.40- | 8322979.23- | 8735052.37- | 8896207.97- | 8,857,254- | 8,857,254- | 9,197,486- |
| 01 22000 PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES | | | | | | | |
| 01 22100 GOUVERNEMENT DU QUEBEC | | | | | | | |
| 01 22110 IMMEUBLES ET LIEUX D'AFFAIRES DU GOUV. | 42163.00- | 34831.00- | 36150.00- | 29549.00- | 33,089- | 33,089- | 32,138- |
| 01 22120 IMMEUBLES DES RESEAUX | 483830.00- | 494424.00- | 500566.00- | 419806.00- | 510,393- | 510,393- | 536,659- |
| 01 22100 TOTAL GOUVERNEMENT DU QUEBEC | 525993.00- | 529255.00- | 536716.00- | 449355.00- | 543,482- | 543,482- | 568,797- |
| 01 22200 GOUVERN. DU CANADA ET SES ENTREPRISES | 28402.51- | 28978.62- | 29258.97- | 29647.24- | 29,108- | 29,108- | 29,354- |
| 01 22300 ORGANISMES MUNICIPAUX (MRC) | 11192.48- | 11467.06- | 11521.11- | 11656.42- | 11,500- | 11,500- | 11,600- |
| 01 22900 AUTRES PAIEMENTS TENANT DE TAXES | | | | | | | |

DATE 06-12-2018 15:33:01
 IMPRIMERIE LE: 06-12-2018
 VILLE DE BEAUCEVILLE

ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES
 PREP BUDGET FUTUR
 PREP BUD PUT 3
 PERIODE: DE 2018-01 A 2018-12
 PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

PAGE 2
 CHIFFRES INCLUANT SIMULATION DE JOURNAUX
 DATE: DU 01-01-2018 AU 31-12-2018

| | REEL 2015 | REEL 2016 | REEL 2017 | REEL A DATE 2018 | BUD INIT 2018 | Bud révisé 2018 | BUDGET 2019 |
|---|--------------|--------------|--------------|------------------------|------------------|--------------------|----------------|
| 01 22990 TENANT LIEU DE TAXES PONC. ENTREPRISES | 531.00- | 531.00- | 562.00- | 562.00- | 550- | 550- | 562- |
| 01 22900 TOTAL AUTRES PAIEMENTS TENANT DE TA | 531.00- | 531.00- | 562.00- | 562.00- | 550- | 550- | 562- |
| 01 22000 TOTAL PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE | 566118.99- | 570231.68- | 578058.08- | 491220.66- | 584,640- | 584,640- | 610,313- |
| 01 30000 TRANSFERTS | | | | | | | |
| 01 37000 TRANSFERTS DE DROITS | 218264.00- | 299839.00- | 274855.00- | 157608.00- | 143,796- | 143,796- | 166,554- |
| 01 38000 TRANSF. ENTENTES PARTAGE FRAIS ET AUT. T | | | | | | | |
| 01 38100 TRANSF. ENTENTES PARTAGE DE FRAIS | | | | | | | |
| 01 38110 ADMINISTRATION GENERALE | 6483.50- | 2257.50- | 1352.00- | 1080.00- | 1,000- | 1,000- | 1,000- |
| 01 38120 SECURITE PUBLIQUE | 9427.91- | 11452.22- | | | | | |
| 01 38130 TRANSPORT | 94751.00- | 70612.00- | 87316.00- | 46475.00- | 65,474- | 65,474- | 64,613- |
| 01 38140 HYGIENE DU MILIEU | 102248.10- | 110496.22- | 195681.24- | 106473.76- | 146,587- | 146,587- | 145,824- |
| 01 38160 AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT | 1108.14- | 1108.14- | 1108.14- | 1108.14- | 1,000- | 1,000- | 1,100- |
| 01 38170 LOISIRS ET CULTURE | 17304.00- | 15040.00- | 12710.00- | 10312.00- | 10,312- | 10,312- | 7,845- |
| 01 38100 TOTAL TRANSF. ENTENTES PARTAGE DE FR | 231322.65- | 210966.08- | 298167.38- | 165448.90- | 224,373- | 224,373- | 220,382- |
| 01 38000 TOTAL TRANSF. ENTENTES PARTAGE FRAIS | 231322.65- | 210966.08- | 298167.38- | 165448.90- | 224,373- | 224,373- | 220,382- |
| 01 30000 TOTAL TRANSFERTS | 449586.65- | 510805.08- | 573022.38- | 323056.90- | 368,169- | 368,169- | 386,936- |





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018 (suite)

DATE 06-12-2018 15:33:01
 IMPRIME LE: 06-12-2018
 VILLE DE BEAUCEVILLE

ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES
 PREP BUDGET FUTUR
 PREP BUD PUT 3
 PERIODE: DE 2018-01 A 2018-12
 SERVICES RENDUS ET AUTRES

PAGE 3
 CHIFFRES INCLUANT SIMULATION DE JOURNAUX
 DATE: DU 01-01-2018 AU 31-12-2018

| | REEL 2015 | REEL 2016 | REEL 2017 | REEL A DATE 2018 | BUD INIT 2018 | Bud révisé 2018 | BUDGET 2019 |
|--|--------------|--------------|--------------|------------------------|------------------|--------------------|----------------|
| 01 23000 SERVICES RENDUS ET AUTRES | | | | | | | |
| 01 23100 SERV. RENDUS AUX ORGAN MUNICIPAUX | | | | | | | |
| 01 23120 SECURITE PUBLIQUE | 89539.17- | 88724.81- | 96979.12- | 127952.36- | 76,450- | 76,450- | 124,500- |
| 01 23100 TOTAL SERV. RENDUS AUX ORGAN MUNICI | 89539.17- | 88724.81- | 96979.12- | 127952.36- | 76,450- | 76,450- | 124,500- |
| 01 23400 AUTRES SERVICES RENDUS | | | | | | | |
| 01 23410 ADMINISTRATION GENERALE | 20058.80- | 15608.63- | 10022.35- | 3024.39- | 9,975- | 9,975- | 8,850- |
| 01 23420 SECURITE PUBLIQUE | 8398.08- | 5503.53- | 3151.80- | 8809.75- | 5,500- | 5,500- | 4,000- |
| 01 23430 TRANSPORT | 153594.80- | 105075.34- | 96174.66- | 77769.57- | 115,000- | 115,000- | 114,500- |
| 01 23440 HYGIENE DU MILIEU | 140040.93- | 167312.59- | 155444.14- | 167627.78- | 157,516- | 157,516- | 174,742- |
| 01 23460 AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT | 1500.00- | 1700.00- | 1700.00- | 1700.00- | 1,700- | 1,700- | 1,700- |
| 01 23470 LOISIRS ET CULTURE | 278391.86- | 251063.83- | 230457.09- | 237123.55- | 231,607- | 252,612- | 233,166- |
| 01 23400 TOTAL AUTRES SERVICES RENDUS | 601984.47- | 546263.92- | 496950.04- | 496055.04- | 521,298- | 542,303- | 536,958- |
| 01 23300 AUTRES | | | | | | | |
| 01 23310 IMPOSITION DE DROITS | 368821.74- | 121452.39- | 206012.20- | 133386.85- | 82,000- | 82,000- | 83,000- |
| 01 23320 AMENDES ET PENALITES | 11707.36- | 15882.00- | 5766.64- | 17301.00- | 10,400- | 10,400- | 10,200- |
| 01 23330 INTERETS | 93951.97- | 80601.90- | 94949.79- | 75639.92- | 55,500- | 55,500- | 59,500- |
| 01 23390 AUTRES REVENUS | 65627.60- | 252485.26- | 204193.72- | 143565.26- | 3,500- | 14,500- | 5,000- |

DATE 06-12-2018 15:33:01
 IMPRIME LE: 06-12-2018
 VILLE DE BEAUCEVILLE

ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES
 PREP BUDGET FUTUR
 PREP BUD PUT 3
 PERIODE: DE 2018-01 A 2018-12
 SERVICES RENDUS ET AUTRES

PAGE 4
 CHIFFRES INCLUANT SIMULATION DE JOURNAUX
 DATE: DU 01-01-2018 AU 31-12-2018

| | REEL 2015 | REEL 2016 | REEL 2017 | REEL A DATE 2018 | BUD INIT 2018 | Bud révisé 2018 | BUDGET 2019 |
|--|--------------|--------------|--------------|------------------------|------------------|--------------------|----------------|
| 01 23300 TOTAL AUTRES | 540108.67- | 470421.55- | 510922.35- | 369893.04- | 151,400- | 162,400- | 157,700- |
| 01 23000 TOTAL SERVICES RENDUS ET AUTRES | 1231632.31- | 1105410.28- | 1104851.51- | 993900.44- | 749,148- | 781,153- | 819,158- |
| 01 00000 TOTAL REVENUS | 10419692.35- | 10509426.27- | 10990984.34- | 10704385.97- | 10,559,211- | 10,591,216- | 11,013,893- |





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018 (suite)

DATE 06-12-2018 15:33:02
 IMPRIME LE: 06-12-2018
 VILLE DE BEAUCEVILLE

ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES
 PREP BUDGET FUTUR
 PREP BUD FUT 3
 PERIODE: DE 2018-01 A 2018-12
 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

PAGE 5

CHIFFRES INCLUANT SIMULATION DE JOURNAUX
 DATE: DU 01-01-2018 AU 31-12-2018

| | REEL 2015 | REEL 2016 | REEL 2017 | REEL A DATE 2018 | BUD INIT 2018 | Bud révisé 2018 | BUDGET 2019 |
|----------|----------------------------|--------------|--------------|------------------------|------------------|--------------------|----------------|
| 02 00000 | DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | | | | |
| 02 10000 | ADMINISTRATION GENERALE | | | | | | |
| 02 11000 | 118798.98 | 114534.21 | 113611.60 | 107623.95 | 124,711 | 124,711 | 143,461 |
| 02 12000 | 28901.12 | 37772.20 | 39385.56 | 25938.33 | 34,800 | 35,000 | 33,800 |
| 02 13000 | 649048.59 | 686123.34 | 741432.05 | 642952.35 | 669,797 | 687,347 | 773,385 |
| 02 14000 | 85415.60 | 88762.47 | 100534.67 | 80493.75 | 92,838 | 93,478 | 95,815 |
| 02 15000 | 126019.00 | 133618.00 | 141064.00 | 140542.00 | 140,264 | 140,774 | 116,781 |
| 02 16000 | 19217.54 | 15844.85 | 18657.34 | 19228.38 | 26,000 | 22,711 | 21,000 |
| 02 19000 | 82135.04 | 121864.34 | 68353.71 | 43023.73 | 62,227 | 58,454 | 56,837 |
| 02 10000 | 1109535.87 | 1198519.41 | 1223038.93 | 1059802.49 | 1,150,637 | 1,162,475 | 1,241,079 |
| 02 20000 | SECURITE PUBLIQUE | | | | | | |
| 02 21000 | 699977.85 | 689647.67 | 633680.56 | 644234.00 | 725,000 | 723,000 | 725,000 |
| 02 22000 | 442711.37 | 444023.38 | 457148.56 | 438270.72 | 476,271 | 481,144 | 487,784 |
| 02 23000 | 41540.59 | 72058.39 | 37525.37 | 28459.04 | 31,866 | 29,127 | 27,900 |
| 02 29000 | AUTRES | | | | | | |
| 02 29100 | 1301.76 | 1035.80 | 24540.00 | 23534.55 | 27,000 | 27,000 | 27,000 |

DATE 06-12-2018 15:33:02
 IMPRIME LE: 06-12-2018
 VILLE DE BEAUCEVILLE

ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES
 PREP BUDGET FUTUR
 PREP BUD FUT 3
 PERIODE: DE 2018-01 A 2018-12
 SECURITE PUBLIQUE

PAGE 6

CHIFFRES INCLUANT SIMULATION DE JOURNAUX
 DATE: DU 01-01-2018 AU 31-12-2018

| | REEL 2015 | REEL 2016 | REEL 2017 | REEL A DATE 2018 | BUD INIT 2018 | Bud révisé 2018 | BUDGET 2019 |
|----------|----------------------------------|--------------|--------------|------------------------|------------------|--------------------|----------------|
| 02 29200 | 511.49 | 503.36 | 690.22 | 329.65 | 500 | 500 | 360 |
| 02 29300 | 9818.65 | 10230.49 | 10019.07 | 9801.96 | 10,724 | 10,724 | 12,770 |
| 02 29000 | 11631.90 | 11769.65 | 35249.29 | 33666.16 | 38,224 | 38,224 | 40,130 |
| 02 20000 | 1195861.71 | 1217499.09 | 1163603.78 | 1144629.92 | 1,271,361 | 1,271,495 | 1,280,814 |
| 02 30000 | TRANSPORT | | | | | | |
| 02 31000 | RESEAU ROUTIER | | | | | | |
| 02 31000 | TRAVAUX PUBLICS - ADM. & GESTION | | | | | | |
| 02 31100 | 128319.07 | 128284.48 | 119500.23 | 125811.95 | 125,373 | 125,373 | 134,107 |
| 02 31200 | 11178.38 | 12078.88 | 11568.63 | 10071.06 | 11,575 | 11,505 | 10,075 |
| 02 31300 | 4712.29 | 4531.26 | 6478.14 | 7191.76 | 6,100 | 7,679 | 11,099 |
| 02 31400 | 11506.49 | 21472.74 | 10192.62 | 12076.67 | 7,250 | 13,212 | 8,950 |
| 02 31500 | 18713.77 | 18604.19 | 24050.20 | 20508.45 | 24,650 | 26,294 | 22,100 |
| 02 31604 | 5346.46 | 4114.91 | 4171.18 | 4716.28 | 4,770 | 5,324 | 6,610 |
| 02 31000 | 179776.46 | 189086.46 | 175961.00 | 180376.17 | 179,718 | 189,387 | 192,941 |
| 02 32000 | 586486.85 | 712887.83 | 737503.19 | 739875.08 | 777,167 | 868,860 | 866,736 |
| 02 33000 | 727593.74 | 1030798.94 | 988060.42 | 984220.86 | 958,505 | 973,804 | 990,809 |





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018 (suite)

DATE 06-12-2018 15:33:02
 IMPRIME LE: 06-12-2018
 VILLE DE BEAUCEVILLE

ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES
 PREP BUDGET FUTUR
 PREP BUD FUT 3
 PERIODE: DE 2018-01 A 2018-12
 TRANSPORT

PAGE 7

CHIFFRES INCLUANT SIMULATION DE JOURNAUX
 DATE: DU 01-01-2018 AU 31-12-2018

| | | REEL 2015 | REEL 2016 | REEL 2017 | REEL A DATE 2018 | BUD INIT 2018 | Bud révisé 2018 | BUDGET 2019 |
|----------|-------------------------------------|--------------|--------------|--------------|------------------------|------------------|--------------------|----------------|
| 02 34000 | ECLAIRAGE DES RUES | 64637.57 | 34051.39 | 38219.03 | 37345.94 | 43,500 | 45,100 | 39,500 |
| 02 35500 | CIRCULATION ET STATIONNEMENT | 30540.11 | 28644.68 | 37473.35 | 29071.05 | 35,450 | 35,950 | 39,140 |
| 02 31000 | TOTAL RESEAU ROUTIER | 1589034.73 | 1995469.30 | 1977216.99 | 1970889.10 | 1,994,340 | 2,113,101 | 2,129,126 |
| 02 37000 | TRANSPORT COLLECTIF | 13198.00 | 13157.00 | 13230.00 | 13584.00 | 13,572 | 13,572 | 18,257 |
| 02 30000 | TOTAL TRANSPORT | 1602232.73 | 2008626.30 | 1990446.99 | 1984473.10 | 2,007,912 | 2,126,673 | 2,147,383 |
| 02 40000 | HYGIENE DU MILIEU | | | | | | | |
| 02 41000 | EAU ET EGOUTS | | | | | | | |
| 02 40200 | EAU & EGOUTS - ADM. & GESTION | 231176.35 | 232686.72 | 223445.74 | 221187.04 | 247,002 | 247,003 | 271,546 |
| 02 41200 | PURIFICATION ET TRAITEMENT DE L'EAU | 308105.37 | 296497.81 | 310173.76 | 264480.00 | 336,427 | 327,113 | 344,771 |
| 02 41300 | RESEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU | 203047.14 | 125586.15 | 238314.29 | 180742.64 | 196,762 | 194,307 | 199,487 |
| 02 41400 | TRAITEMENT DES EAUX USEES | 193072.69 | 201095.61 | 220472.78 | 191750.25 | 221,096 | 230,346 | 228,152 |
| 02 41500 | RESEAUX D'EGOUTS | 374869.46 | 391894.65 | 521157.39 | 399993.92 | 278,894 | 290,413 | 327,060 |
| 02 41000 | TOTAL EAU ET EGOUTS | 1079094.66 | 1015074.22 | 1290118.22 | 1036966.81 | 1,033,179 | 1,042,179 | 1,099,470 |
| 02 45000 | MATIERES RESIDUELLES | | | | | | | |
| 02 45100 | DECHETS DOMESTIQUES | | | | | | | |
| 02 45110 | COLLECTE ET TRANSPORT | 156548.89 | 174684.50 | 175910.18 | 147523.06 | 176,200 | 176,200 | 179,000 |

DATE 06-12-2018 15:33:02
 IMPRIME LE: 06-12-2018
 VILLE DE BEAUCEVILLE

ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES
 PREP BUDGET FUTUR
 PREP BUD FUT 3
 PERIODE: DE 2018-01 A 2018-12
 HYGIENE DU MILIEU

PAGE 8

CHIFFRES INCLUANT SIMULATION DE JOURNAUX
 DATE: DU 01-01-2018 AU 31-12-2018

| | | REEL 2015 | REEL 2016 | REEL 2017 | REEL A DATE 2018 | BUD INIT 2018 | Bud révisé 2018 | BUDGET 2019 |
|----------|---|--------------|--------------|--------------|------------------------|------------------|--------------------|----------------|
| 02 45120 | ELIMINATION | 435448.58 | 445868.56 | 409707.37 | 364594.79 | 414,631 | 414,631 | 427,483 |
| 02 45100 | TOTAL DECHETS DOMESTIQUES | 591997.47 | 620553.06 | 585617.55 | 512117.85 | 590,831 | 590,831 | 606,483 |
| 02 45000 | TOTAL MATIERES RESIDUELLES | 591997.47 | 620553.06 | 585617.55 | 512117.85 | 590,831 | 590,831 | 606,483 |
| 02 40000 | TOTAL HYGIENE DU MILIEU | 1902268.48 | 1868314.00 | 2099181.51 | 1770271.70 | 1,871,012 | 1,880,013 | 1,977,499 |
| 02 50000 | SANTE ET BIEN-ETRE | | | | | | | |
| 02 52000 | LOGEMENT SOCIAL | 13548.58 | 15101.29 | 8501.72 | 7931.76 | 15,500 | 12,960 | 15,500 |
| 02 50000 | TOTAL SANTE ET BIEN-ETRE | 13548.58 | 15101.29 | 8501.72 | 7931.76 | 15,500 | 12,960 | 15,500 |
| 02 60000 | AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT | | | | | | | |
| 02 61000 | AMENAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE | 228565.70 | 233464.51 | 242019.57 | 226828.26 | 265,599 | 265,599 | 250,104 |
| 02 62000 | PROMOTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | | | | | | | |
| 02 62100 | INDUSTRIES ET COMMERCES | 264521.84 | 599351.78 | 647602.11 | 395063.38 | 390,863 | 389,923 | 405,957 |
| 02 62200 | TOURISME | 1902.61 | 1442.57 | 1685.04 | 1700.00 | 1,800 | 1,800 | 1,800 |
| 02 62900 | AUTRES - PROM., URBANISME ET DEVELOP. | 51379.50 | 23341.57 | 52511.69 | 23213.59 | 29,690 | 28,823 | 37,650 |
| 02 62000 | TOTAL PROMOTION ET DEVELOPPEMENT EC | 317803.95 | 624136.92 | 701798.84 | 419976.97 | 422,353 | 420,546 | 445,407 |
| 02 63000 | RENOVATION URBAINE | | | | | | | |
| 02 63100 | BIENS PATRIMONIAUX | 200.00 | 200.00 | | | 210 | | |





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018 (suite)

DATE 06-12-2018 15:33:02
 IMPRIME LE: 06-12-2018
 VILLE DE BEAUCEVILLE

ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES
 PREP BUDGET FUTUR
 PREP BUD FUT 3
 PERIODE: DE 2018-01 A 2018-12
 AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT

PAGE 9

CHIFFRES INCLUANT SIMULATION DE JOURNAUX
 DATE: DU 01-01-2018 AU 31-12-2018

| | REEL 2015 | REEL 2016 | REEL 2017 | REEL A DATE 2018 | BUD INIT 2018 | Bud révisé 2018 | BUDGET 2019 |
|--|--------------|--------------|--------------|------------------------|------------------|--------------------|----------------|
| 02 63000 TOTAL RENOVATION URBAINE | 200.00 | 200.00 | | | 210 | | |
| 02 60000 TOTAL AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVE | 546569.65 | 857801.43 | 943818.41 | 646905.23 | 688,162 | 686,145 | 695,511 |
| 02 70000 LOISIRS ET CULTURE | | | | | | | |
| 02 70100 ACTIVITES RECREATIVES | | | | | | | |
| 02 70120 LOISIRS - ADMINISTRATION | 263609.88 | 251758.80 | 255192.06 | 251552.40 | 296,578 | 304,189 | 263,024 |
| 02 70130 ACTIVITES ET COURS | 128463.12 | 126339.27 | 123408.73 | 126894.08 | 141,318 | 136,876 | 139,970 |
| 02 70140 PATINOIRES INTERIEURES ET EXTERIEURES | 418933.79 | 331721.78 | 279317.92 | 301901.43 | 281,198 | 326,624 | 281,604 |
| 02 70150 PISCINE | 156284.41 | 148031.72 | 145406.09 | 129313.91 | 157,696 | 157,696 | 163,048 |
| 02 70160 PARCS ET TERRAINS DE JEUX | | | | | | | |
| 02 70160 TERRAINS SOCCER, BALLE-MOLLE, TENNIS | 38447.25 | 45068.12 | 64197.46 | 37379.08 | 61,975 | 66,147 | 68,476 |
| 02 70167 AUTRES PARCS | 176468.58 | 147438.49 | 183567.19 | 166543.44 | 183,321 | 189,685 | 178,820 |
| 02 70160 TOTAL PARCS ET TERRAINS DE JEUX | 214915.83 | 192506.61 | 247764.65 | 203922.52 | 245,296 | 255,832 | 247,296 |
| 02 70190 EXPOSITIONS ET FOIRES | 53947.29 | 53565.22 | 52430.47 | 105130.18 | 55,104 | 92,495 | 84,522 |
| 02 70100 TOTAL ACTIVITES RECREATIVES | 1236154.32 | 1103923.40 | 1103519.92 | 1118714.52 | 1,177,190 | 1,273,712 | 1,179,464 |
| 02 70200 ACTIVITES CULTURELLES | | | | | | | |
| 02 70230 BIBLIOTHEQUES | 145528.79 | 152897.82 | 155936.43 | 119106.83 | 163,175 | 163,765 | 161,738 |

DATE 06-12-2018 15:33:02
 IMPRIME LE: 06-12-2018
 VILLE DE BEAUCEVILLE

ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES
 PREP BUDGET FUTUR
 PREP BUD FUT 3
 PERIODE: DE 2018-01 A 2018-12
 LOISIRS ET CULTURE

PAGE 10

CHIFFRES INCLUANT SIMULATION DE JOURNAUX
 DATE: DU 01-01-2018 AU 31-12-2018

| | REEL 2015 | REEL 2016 | REEL 2017 | REEL A DATE 2018 | BUD INIT 2018 | Bud révisé 2018 | BUDGET 2019 |
|---|--------------|--------------|--------------|------------------------|------------------|--------------------|----------------|
| 02 70200 TOTAL ACTIVITES CULTURELLES | 145528.79 | 152897.82 | 155936.43 | 119316.81 | 163,175 | 163,765 | 161,738 |
| 02 70000 TOTAL LOISIRS ET CULTURE | 1381683.11 | 1256821.22 | 1259456.35 | 1238031.33 | 1,340,365 | 1,437,477 | 1,341,202 |
| 02 90000 FRAIS DE FINANCEMENT | | | | | | | |
| 02 92000 DETTE A LONG TERME | | | | | | | |
| 02 92100 INTERETS | 466441.85 | 437912.40 | 441475.96 | 295676.68 | 447,196 | 447,196 | 450,072 |
| 02 92200 AUTRES FRAIS | 61785.51 | 62283.72 | 64067.01 | 65346.80 | 67,500 | 67,500 | 66,000 |
| 02 92000 TOTAL DETTE A LONG TERME | 528227.36 | 500196.12 | 505542.97 | 361023.48 | 514,696 | 514,696 | 516,072 |
| 02 99000 AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT | 36397.05 | 3436.48 | 4568.49 | 5105.02 | 10,000 | 10,000 | 10,100 |
| 02 90000 TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT | 564624.41 | 503632.60 | 510111.46 | 366128.50 | 524,696 | 524,696 | 526,172 |
| 02 99900 CONTRIB. AU FONDS SPEC. FIN. ACT. LOC. | 1798165.52 | 1924319.16 | 2058635.96 | | | | |
| 02 00000 TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 10114490.06 | 10850634.50 | 11256795.11 | 8218074.03 | 8,869,645 | 9,101,934 | 9,225,160 |
| EXCEDENT (DEPICI) AVANT CONCILIATION | 305202.29- | 341208.23 | 265810.77 | 2486311.94- | 1,689,566- | 1,489,282- | 1,788,733- |
| CONCILIATION A DES FINS FISCALES | | | | | | | |
| 03 00000 IMMOBILISATIONS | | | | | | | |
| PRODUITS DE DISPOSITION | 191984.59- | 205400.00- | 3722.90- | | | | |
| AMORTISSEMENT | 1798165.52- | 1924319.16- | 2058635.96- | | | | |





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018 (suite)

DATE 06-12-2018 15:33:02
 IMPRIME LE: 06-12-2018
 VILLE DE BEAUCEVILLE

ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES
 PREP BUDGET FUTUR
 PREP BUD PUT 3
 PERIODE: DE 2018-01 A 2018-12
 IMMOBILISATIONS

PAGE 11

CHIFFRES INCLUANT SIMULATION DE JOURNAUX
 DATE: DU 01-01-2018 AU 31-12-2018

| | REEL 2015 | REEL 2016 | REEL 2017 | REEL A DATE 2018 | BUD INIT 2018 | Bud révisé 2018 | BUDGET 2019 |
|--|--------------|--------------|--------------|------------------------|------------------|--------------------|----------------|
| (GAIN) PErTE SUR DISPOSITION | 9178.38 | 26785.04- | 2722.90 | | | | |
| 03 00000 TOTAL IMMOBILISATIONS | 1980971.73- | 2156504.20- | 2059635.96- | | | | |
| PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REVENTE | | | | | | | |
| COÛTS DES PROPRIÉTÉS VENDUES | 13733.19- | 308657.54- | 68003.23- | 6970.80- | | | |
| TOTAL PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REV | 13733.19- | 308657.54- | 68003.23- | 6970.80- | | | |
| PRETS, PLACEMENTS LT ET PARTICIPATIONS | | | | | | | |
| RECouvreMENT OU PRODUIT DE DISPOSITION | 49895.43- | | 21456.37- | 6178.60- | | | |
| PROVISION POUR MOINS-VALUE | 25393.01- | 22829.07- | 13369.24- | | | | |
| TOTAL PRETS, PLACEMENTS LT ET PARTI | 75288.44- | 22829.07- | 34825.61- | 6178.60- | | | |
| FINANCEMENT | | | | | | | |
| FINANC À LT DES ACT FONCTIONNEMENT | 213317.03- | 178915.49- | 122301.11- | 273069.74- | 39,000- | 39,000- | 32,200- |
| REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME | 1775997.19 | 1330606.40 | 1238928.42 | 685822.28 | 1,272,859 | 1,272,859 | 1,236,819 |
| TOTAL FINANCEMENT | 1562680.16 | 1151690.91 | 1116627.31 | 412752.54 | 1,233,859 | 1,233,859 | 1,204,619 |
| AFFECTATIONS | | | | | | | |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | 86355.94 | 185564.88 | 70000.04 | | 45,146 | 45,146 | 45,146 |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ | | | | | | | |

DATE 06-12-2018 15:33:02
 IMPRIME LE: 06-12-2018
 VILLE DE BEAUCEVILLE

ETAT DES ACTIVITES FINANCIERES
 PREP BUDGET FUTUR
 PREP BUD PUT 3
 PERIODE: DE 2018-01 A 2018-12
 AFFECTATIONS

PAGE 12

CHIFFRES INCLUANT SIMULATION DE JOURNAUX
 DATE: DU 01-01-2018 AU 31-12-2018

| | REEL 2015 | REEL 2016 | REEL 2017 | REEL A DATE 2018 | BUD INIT 2018 | Bud révisé 2018 | BUDGET 2019 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|------------------------|------------------|--------------------|----------------|
| EXCÉDENT (DÉFICIT) FONCT NON AFFECTÉ | 441007.13- | 190603.27- | 100000.00- | 110529.41- | | 110,000- | |
| EXC FONCT AFF, RÉF FINAN, FONDS RÉG | 315823.33 | 368919.68 | 337987.04 | 80860.76- | 410,561 | 320,277 | 538,968 |
| TOTAL EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ | 125183.80- | 178316.41 | 237987.04 | 191390.17- | 410,561 | 210,277 | 538,968 |
| TOTAL AFFECTATIONS | 38827.86- | 363881.29 | 307987.08 | 191390.17- | 455,707 | 255,423 | 584,114 |
| TOTAL CONCILIATION A DES FINS FISCA | 546141.06- | 972418.61- | 737850.41- | 208212.97 | 1,689,566 | 1,489,282 | 1,788,733 |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALE | 851343.35- | 631210.38- | 472039.64- | 2278098.97- | | | |





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018 (suite)

DATE 07-12-2018 09:12:01
 IMPRIME LE: 07-12-2018
 VILLE DE BEAUCEVILLE

ÉTATS COMPARATIFS REVENUS- DÉPENSES
 RÉSULTATS D'INVEST À DES FINS FISCALES
 ACT INVEST DEP (prév budg dépôt)
 PÉRIODE: DE 2018-01 A 2018-12
 REVENUS

PAGE 1

CHIFFRES INCLUANT SIMULATION DE JOURNAUX
 DATE: DU 01-01-2018 AU 31-12-2018

| | SOLDE 2 ANS PASSÉS | SOLDE DE L'ANNÉE PRÉC | RÉEL À DATE | BUDGET EN COURS | PROCHAIN BUDGET |
|---|--------------------------|--------------------------|----------------|--------------------|--------------------|
| 21 00000 REVENUS | | | | | |
| 21 30000 TRANSFERTS | | | | | |
| 21 32000 SÉCURITÉ PUBLIQUE | | | 41516.00- | | |
| 21 33000 TRANSPORT | | 1162408.00- | | 1,000,000- | 450,000- |
| 21 34000 HYGIÈNE DU MILIEU | 3093307.00- | 615307.00- | | 318,250- | 744,250- |
| 21 37000 LOISIRS ET CULTURE | 18175.00- | 54772.00- | | | 6,500,325- |
| 21 30000 TOTAL TRANSFERTS | 3111482.00- | 1832487.00- | 41516.00- | 1,318,250- | 7,694,575- |
| 21 40000 AUTRES REVENUS | | | | | |
| 21 41000 CONTRIBUTIONS DES PROMOTEURS | 227738.84- | 12176.73- | 41469.15- | 300,000- | 1,216,000- |
| 21 49000 AUTRES | 276844.09- | 459036.54- | 8000.00- | | 105,000- |
| 21 40000 TOTAL AUTRES REVENUS | 504582.93- | 471213.27- | 49469.15- | 300,000- | 1,321,000- |
| 21 00000 TOTAL REVENUS | 3616064.93- | 2303700.27- | 90985.15- | 1,618,250- | 9,015,575- |
| EXCÉDENT D'INVEST. AVANT CONCILIATION | 3616064.93- | 2303700.27- | 90985.15- | 1,618,250- | 9,015,575- |
| 23 00000 CONCILIATION À DES FINS FISCALES | | | | | |
| 23 01000 IMMOBILISATIONS | | | | | |

DATE 07-12-2018 09:12:01
 IMPRIME LE: 07-12-2018
 VILLE DE BEAUCEVILLE

ÉTATS COMPARATIFS REVENUS- DÉPENSES
 RÉSULTATS D'INVEST À DES FINS FISCALES
 ACT INVEST DEP (prév budg dépôt)
 PÉRIODE: DE 2018-01 A 2018-12
 IMMOBILISATIONS

PAGE 2

CHIFFRES INCLUANT SIMULATION DE JOURNAUX
 DATE: DU 01-01-2018 AU 31-12-2018

| | SOLDE 2 ANS PASSÉS | SOLDE DE L'ANNÉE PRÉC | RÉEL À DATE | BUDGET EN COURS | PROCHAIN BUDGET |
|--|--------------------------|--------------------------|----------------|--------------------|--------------------|
| 23 02000 ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 17726.97 | 31593.22 | | 120,000 | 1,627,000 |
| 23 03000 SÉCURITÉ PUBLIQUE | 532739.29 | 127170.28 | 137259.11 | 59,590 | 52,000 |
| 23 04000 TRANSPORT | 1830977.09 | 2615480.58 | 475471.48 | 1,955,000 | 2,195,000 |
| 23 05000 HYGIÈNE DU MILIEU | 703961.03 | 1276261.37 | 820487.37 | 1,357,000 | 1,460,000 |
| 23 07000 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT | 20752.14 | 6443.50 | | 65,600 | 74,000 |
| 23 08000 LOISIRS ET CULTURE | 284204.85 | 485997.61 | 335339.99 | 738,000 | 9,757,050 |
| 23 01000 TOTAL IMMOBILISATIONS | 3390361.37 | 4542946.56 | 1768557.95 | 4,295,190 | 15,165,050 |
| 23 10000 PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REVENTE | 141974.00 | | | | |
| 23 20000 PRÊTS, PLACEMENTS LT ET PARTICIPATIONS | 30146.00 | 130146.00 | | | |
| 23 50000 FINANCEMENT | 2331918.94- | 477644.43- | 1165963.26- | 2,071,750- | 5,806,525- |
| 23 60000 AFFECTATIONS | 701047.34- | 1236154.55- | | 605,190- | 342,950- |
| 23 00000 TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES | 529515.09 | 2959293.58 | 602594.69 | 1,618,250 | 9,015,575 |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES | 3086549.84- | 655593.31 | 511609.54 | | |





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 10 décembre 2018 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2018-12-6238: Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2018-12-6239: Adoption du règlement numéro 2018-404 concernant les compensations d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2018-404 « *concernant les compensations d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur 2019* » soit adopté tel que présenté.

R-2018-12-6240: Adoption du règlement numéro 2018-405 concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques.

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2018-405 « *concernant la compensation pour l'usage des égouts à taux fixes et au compteur et la vidange des fosses septiques 2019* » soit adopté tel que présenté.

R-2018-12-6241: Adoption du règlement numéro 2018-406 concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures.

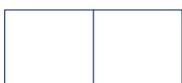
Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2018-406 « *concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures et des matières résiduelles 2019* » soit adopté tel que présenté.

R-2018-12-6242: Adoption du règlement numéro 2018-407 décrétant l'imposition des taxes pour 2019.

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2018-407 « *décrétant l'imposition des taxes foncières et autres pour l'année 2018* » soit adopté tel que présenté.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018 (suite)

R-2018-12-6243: Mise en place du service 3-1-1 auprès des fournisseurs de télécommunications.

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Beauceville a résolu le 9 octobre 2018 (signature de l'offre de services) que celle-ci poursuivra son adhésion au service 3-1-1 du Centre d'information et de traitement des appels municipaux 3-1-1 (CITAM 3-1-1) en janvier 2019 ;

Attendu que le Centre d'information et de traitement des appels municipaux 3-1-1 (CITAM 3-1-1) prévoit acheminer le ou les numéro(s) à dix (10) chiffres vers un (1) numéro unique, soit 3-1-1 ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

D'autoriser le Centre d'information et de traitement des appels municipaux 3-1-1 (CITAM 3-1-1) à entreprendre les démarches auprès des fournisseurs de services de télécommunications pour le routage du ou des numéro(s) à dix (10) chiffres vers un numéro unique, soit 3-1-1.

R-2018-12-6244: Prolongement du contrat enlèvement des ordures – Matrec.

Considérant que le contrat liant « Services Matrec Inc.» avec la Ville de Beauceville se termine le 31 décembre 2018;

Considérant qu'il est spécifié que le contrat peut être renouvelé pour 2 périodes de 1 an;

Considérant que la Ville de Beauceville désire se prévaloir du renouvellement pour 1 an en date du 1^{er} janvier 2019;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville renouvelle pour une période de 1 an du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, le contrat pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères tel que spécifié dans le contrat intervenu entre les deux parties le 3 février 2016 selon les ajustements prévus à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour chacune des années.

8- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent.

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

9- Période de questions.

Aucune question n'est posé par les personnes présentes

R-2018-12-6245: Levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

